LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

41e ANNEE — T. LVI. — 10 MAI 1959 — NUMERO 1 303

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

NOIT XIV
Discours
posthume
e Pie XII

de aux pays
s-développés



BENOIT XIV. Gravure d'époque

BIBLIOGRAPHIE

— *Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars.* Sa pensée, son cœur, par l'abbé Bernard Nodet, du clergé d'Ars. Préface de S. Exc. Mgr Fourrey. Textes bibliques choisis par le chanoine Gelin, P. S. S. — Un vol. de 280 pages, avec 8 photos hors-texte. Prix : 1 200 francs. Editions Xavier Mappus, Le Puy-Paris.

En ce centenaire du saint Curé d'Ars, cet ouvrage sera le bienvenu. Après avoir tracé sobrement la physionomie spirituelle du saint et nous avoir montré dans ce héros du ministère paroissial un prêtre très humain, très proche de nous, l'auteur a voulu — et qui l'en blâmerait ? — laisser parler lui-même l'homme de Dieu d'après les fragments que nous livrent les premiers témoins de sa vie. Il ne faut pas oublier qu'on a découvert, ces dernières années, de nombreux inédits qui permettent bien des précisions sur cette vie où Dieu a multiplié ses grâces ; on en découvre encore ! Il y a dans ces bouts de phrases que nous rapportent ces témoins de quoi méditer en profondeur. Certes, toutes ces lignes n'ont pas la même valeur, mais en toutes nous retrouvons l'homme qui vit d'abord et avant tout en Dieu, et n'est-ce pas une occasion de nous rapprocher de Celui qui fit en Jean-Marie Vianney de si grandes choses !

— *Le Cardinal reçoit toujours !* par Georges Huber. — Un vol. de 174 pages. Prix : 985 francs, taxe locale comprise. Editions du Centurion, Paris.

Le cardinal Lercaro, c'est de lui qu'il s'agit, a été l'objet de bien des reportages ; mais Georges Huber, qui, plus d'une fois a pu interviewer le cardinal-archevêque de Bologne, a voulu nous montrer ici, à travers l'anecdote quotidienne, l'âme du pasteur que veut être avant tout l'éminent prélat. Diocèse qui n'est pas de tout repos, certes, et ville épiscopale où s'est acharnée la propagande anti-religieuse se sont offerts à lui comme un champ de bataille où seule la charité vraie, profonde et inlassable peut ramener les âmes à Jésus-Christ. Et il l'a bien montré.

— *La Résurrection de Jésus-Christ.* Essai par l'abbé Joseph Comblin. Préface du R. P. H.-M. Feret, O. P. — Un vol. de 14,5 × 20 cm, de 224 pages. Prix : 750 francs. Editions universitaires. Paris.

Les apôtres, pour amener les âmes de leurs contemporains au Christ, ont prêché la « bonne nouvelle », la résurrection de Notre-Seigneur, gage de la nôtre et partant de notre salut. D'emblée, ils plaçaient les esprits de leur temps, non moins incrédules que ceux d'aujourd'hui, devant un fait concret proposé à leur foi. Le titre du présent ouvrage montre bien que l'auteur entend exposer ainsi le *mystère* de Jésus-Christ aux hommes qui doivent vivre de cette foi pour être sauvés. Il veut montrer que le sens de notre vie ne peut se comprendre et se réaliser qu'en fonction de la résurrection du Christ. Cet *essai* tend à placer la foi et toute la vie du chrétien dans le sens concret de l'histoire créé par la résurrection du Christ.

— *Devant l'illusion et l'angoisse,* par Marc Oraison, docteur en théologie et docteur en médecine. — Un vol. de 188 pages. Prix : 600 francs plus taxe locale. Librairie Arthème Fayard. Paris.

Sa conscience révèle à l'homme, même moderne, des exigences morales, et en même temps l'expérience lui montre le drame de son impuissance naturelle à y faire toujours face victorieusement. Que l'amour, cette force mise en lui pour réaliser sa destinée, ne puisse aboutir, c'est là la question à laquelle rien d'humain ne peut répondre. Le secours ne peut venir à l'homme que du dehors, de quelqu'un hors de son univers, de ce monde créé, qu'il connaît et maîtrise. C'est en acceptant de recourir à l'aide de Dieu que le chrétien résout le problème et triomphe de ses impuissances.

— *Le Seigneur Jésus,* par M. le chanoine A. Boyer. — Album destiné au premier enseignement des petits enfants (cours préparatoire et cours élémentaire 1re année). Présenté sous la forme d'une brochure abondamment illustrée en deux couleurs avec un questionnaire hors texte. 64 pages. Prix : 210 francs. Editions de l'Ecole. Paris.

— *Le Christ à Pigalle,* par Jean Leppich, S. J. Traduit par l'abbé Louis Brevet. — Un vol. 18,5 × 12 cm., 184 pages, sous jaquette illustrée. Prix : 650 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Sous ce titre surprenant, l'auteur imagine en 42 épisodes, le Christ revenu sur terre et prêchant l'Evangile au monde moderne. Voici quelques chapitres évocateurs : « Le Christ sur les boulevards de Paris ; Le Christ à la télévision ; Le Christ et la « faiseuse d'anges » ; Le Christ et le paradis rouge. » Ces récits percutants veulent faire sortir le chrétien de sa torpeur religieuse.

— *Lacordaire* ou *Dieu et la liberté,* par Marc Escholier. — Un vol. de 256 pages. Prix : 915 francs, t. l. c. Editions Fleurus, Paris.

Ce que fut l'œuvre de Lacordaire dans le réveil religieux de la France, au lendemain de la Révolution, quelle fut la contribution de son zèle généreux pour relever de leurs ruines spirituelles et matérielles les cadres qui avaient maintenu tout un peuple dans le respect des lois de Dieu ; tout ce passé, où les épreuves ne manquèrent pas, est plein de leçons. Grand orateur, ami des jeunes, défenseur de la liberté de l'Eglise, il fut également un homme de vie intérieure.

— *Libres propos sur la religion,* par Yves de Givry. — Un vol. 14 × 19 cm, de 160 pages illustrées. Prix : 360 francs (franco : 410 francs). Prix spéciaux par quantité, pour les aumôniers, missionnaires, groupements d'A. C. En vente dans les librairies et chez l'auteur : Y. de Givry, Narrosse (Landes).

Des petits chapitres, qui s'enchaînent, rappellent les fondements de notre foi chrétienne et les principaux commandements. A certaines critiques classiques et faciles contre la religion, il est répondu simplement par des arguments à la portée de tous. Les illustrations d'Alain Marsille y ajoutent la note gaie. Ce petit livre fournira des canevas pour échanges de vues en matière religieuse dans les milieux les moins préparés à accueillir les vérités de la religion.

— *Le peuple de Dieu, témoin au milieu des nations.* — Un vol. 16,5 × 22 cm., de 272 pages, impression en deux couleurs, cartonné. Prix : 690 francs. Editions Tardy, Paris.

Destiné aux adolescents et adolescentes, soit en persévérance, soit en classes secondaires ou aussi bien en enseignement primaire supérieur ou technique, cette Histoire sainte attirera tout d'abord ses jeunes lecteurs par son élégante présentation. Le but du livre n'est pas de donner des connaissances savantes à ses jeunes lecteurs. Il vise simplement à faire vivre cette attente de la venue de Jésus et à éveiller le désir d'approfondir cette histoire sainte. Notre religion chrétienne est, en même temps qu'une doctrine, un fait d'histoire. L'appendice présente de beaux récits et des extraits rattachés au texte par des références. De fréquents renvois au Missel aident à l'application de la liturgie. Des travaux complémentaires, nombreux et adaptés à l'intelligence du lecteur, y concourront. Un exemple à suivre.

— *Mystères et vie,* par Pierre Lippert, S. J. Traduit de l'allemand par M. l'abbé Virrion. — Un vol. de 168 pages. Prix : 375 francs. Editions franciscaines, Paris.

Le P. Lippert a fait, en 1933, à la radio bavaroise, la série de causeries qu'il a groupées sous le titre *Von Wundern und Geheimnissen* et constituant le présent ouvrage. Il y aborde les principaux mystères de la foi qu'on estime trop souvent étrangers à notre vie quotidienne, dont les menues réalités paraissent plus proches de nous que les vérités dogmatiques, et c'est pour montrer les relations que ces mystères ont avec nos soucis et nos actions de chaque jour, si peu dignes d'attention qu'ils paraissent. Cet ouvrage fait partie de la Collection « Sources vives ».

Voir en page 3 de couverture l'analyse de très beaux livres d'art à des prix exceptionnels.

La Documentation Catholique

41e année — T. LVI Numéro 1303 — 10 mai 1959

Le 750e anniversaire de la règle de saint François

Discours de S. S. Jean XXIII aux familles franciscaines

Les supérieurs généraux et de nombreux représentants des Frères mineurs, des Frères conventuels, des Capucins et du Tiers-Ordre régulier de saint François ainsi que des représentants de nombreux instituts et congrégations qui s'inspirent de l'idéal franciscain, et un millier de membres du Tiers-Ordre laïc, se sont réunis le 16 avril en la basilique du Latran où, il y a sept cent cinquante ans, Innocent III, après un songe prophétique, s'était finalement décidé à donner son approbation à la Règle de saint François. Le Saint-Père, qui est lui-même tertiaire franciscain depuis l'âge de 14 ans, leur a exprimé en ces termes son amour de l'esprit franciscain (1) :

VENERABLES FRERES ET CHERS FILS,

Les premiers mois de notre service apostolique de successeur de saint Pierre dans l'épiscopat romain sont marqués par la commémoration successive de certaines dates historiques et religieuses qui sont pour Nous un heureux présage.

La réunion, aujourd'hui, de fraternités de prêtres et de laïcs, différents par la langue et la tenue extérieure, mais animés de la même simplicité et le cœur plein des mêmes souvenirs aussi chers que vivants, constitue une rencontre des plus caractéristiques et des plus joyeuses.

Ici, au Latran, dans la basilique « mère et tête de Rome et du monde », ce ne sont pas les apôtres qui, ce soir, se rassemblent, mais c'est saint François d'Assise, « l'homme catholique et tout apostolique » qui groupe autour de lui ses fils de plus de sept siècles.

De la grande statue de bronze sur l'immense place, il invite à contempler le magnifique et mystérieux « siège papal et patriarcal ».

Le voici dans la resplendissante mosaïque centrale, à la place d'honneur, entre la Madone et saint Pierre, tandis que son grand fils saint Antoine de Padoue est entre saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste. Ça et là, sur les vieilles pierres, on retrouve son nom béni et l'évocation des événements mémorables de sa vie sur la sainte colline tant vénérée au cours des siècles ; on y lit, par exemple, l'inscription du Pape Nicolas : *Francisci proles primus de sorte minorum*, le premier des cinq Papes franciscains.

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 18 avril 1959. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Ce soir, c'est le souvenir de sa Règle qui nous attire en ce haut lieu. Il semble que le Pape Innocent III, d'incomparable mémoire, reposant ici dans son noble et splendide mausolée, a interrompu son sommeil pour nous confirmer la réalité de son rêve, le miracle de la céleste Providence ; c'est par lui que cette règle, approuvée tout d'abord non sans hésitation, puis, en vertu d'une divine inspiration, reconnue comme un rappel fait par Jésus de ses plus hauts enseignements, fut munie pour la première fois du sceau apostolique.

On peut éprouver quelque étonnement devant la multiplication des familles religieuses qui, sous le même nom du Poverello d'Assise, présentent des variations si nombreuses et parfois impressionnantes, quant à l'habit, au genre de vie monastique, aux formes d'apostolat. Mais celui qui sait sonder les profondeurs du sentiment, du cœur, de la pensée humaine, celui qui, ayant parcouru une grande partie de l'univers, peut apprécier la valeur des expériences anciennes et récentes, celui qui est à même de distinguer exactement ce qui est un principe sacré, ce qui est l'Evangile éternel, de ce qui change suivant les climats, les tempéraments, les contingences locales, celui-là admire plutôt cette fidélité aux points fondamentaux de l'antique règle franciscaine, ce retour fervent à la pureté primitive. La nature, qui confère à l'aurore ses couleurs, embrase l'heure de midi, rend plus doux le crépuscule, ne craint que l'approche de la nuit ; cette loi s'applique pleinement à l'esprit humain, individuel et collectif et elle prépare des jours nouveaux. Il ne faut donc craindre que la nuit, lorsqu'elle prolonge ses ombres et intercepte toute clarté nouvelle.

La grande, l'immense famille franciscaine, aux couleurs si variées, est comme un merveilleux navire qui sillonne l'océan. Elle dispose de trois ancres très puissantes pour la défense du bâtiment, qui doivent en assurer les vastes conquêtes, en dépit de toutes les tempêtes, de toutes les perturbations du ciel, de la terre et de la mer.

Les caractéristiques essentielles de l'esprit franciscain sont dans ces vertus de défense et de conquête.

Trois mots résument la grande règle qu'approuva le Pape Innocent : « *Paupertas, obœdientia, caritas* ».

Pauvreté

Les deux chroniqueurs les plus remarquables et les plus pieux : Thomas de Cellano et saint Bonaventure, dans leurs récits de la vie de saint François et des commencements de son œuvre, ont offert au monde le manuel le plus parfait d'une vie religieuse belle et sainte, ainsi que la méthode vraiment magistrale pour obtenir de l'effort collectif de tous les fils de saint François de très consolants résultats de renouveau religieux et social.

Oh ! la sainte pauvreté ! Quelle richesse en tant que conseil et en tant que vœu. Qu'il s'agisse de la pauvreté effective ou de la pauvreté en esprit !

Les quatre grandes familles franciscaines, des Frères dits mineurs, des Frères conventuels, des Frères capucins, du Tiers-Ordre régulier, ont à leur disposition quantité d'écrits, anciens et tout récents, concernant le concept, les formes et l'exercice de la pauvreté. Cependant, l'illustration des avantages et des joies sereines de la pauvreté est plus intéressante que les exposés doctrinaux. Celle-ci réalise à la perfection ce que dit si bien l'auteur de *l'Imitation du Christ : « Dimitte omnia et invenies omnia* (III, 32). Quitte tout et tu trouveras tout. » Le bon Jacopone de Todi ne s'exprimait pas autrement dans ses vers :

Dolce amor di provertade
Quanto ti degiamo amare,
Povertade poverella
Umiltade è tua sorella.

Et dans ceux qui suivent, pleins de délicieuses idées et expressions.

Il peut arriver, il est vrai, que dans l'exercice de cette vertu fondamentale de l'esprit franciscain, du fait même de la pauvreté, surabondent les richesses, même les richesses matérielles, et que pénètre dans l'esprit, en vertu du *paupertas in divitiis abundavit* (la pauvreté a donné abondance de richesses), un sentiment de domination universelle, même dans le monde physique, sentiment qui, par son indiscrétion, peut devenir dangereux, au point de dégénérer en confusion, dans l'ordre des idées et de la pratique quotidienne.

Il faut donc faire preuve d'un sens de discrétion et de mesure. N'oublions pas la page des *Fioretti*, où Frate Angelo, se trouvant avec saint François lors de son retour d'Orient, dans une délicieuse petite île déserte de la lagune vénitienne, invita les oiseaux, venus lui faire fête, à unir leur chant à la récitation du bréviaire. Les oiseaux répondirent par leur gazouillement, mais un gazouillement si gai, si bruyant que saint François, tout d'abord très heureux de leur joyeuse compagnie, dut les prier de cesser leur ramage qui troublait par trop son oraison.

L'Obéissance

La sainte Règle approuvée par le Pape Innocent, outre la pauvreté, donne aussi une grande importance à l'obéissance à l'évêque, particulièrement à l'évêque de Rome. « Etre soumis et prosterné aux pieds de la sainte Eglise romaine », selon l'expression de saint François. L'histoire de l'Eglise, étudiée sans parti pris, fournit les preuves les plus convaincantes que l'obéissance pure et simple à la sainte Eglise fut un très grand élément de succès dans la vie des ordres religieux, tandis que ceux qui, isolément ou collectivement, s'engagèrent dans les voies de l'insubordination et de l'indiscipline eurent à déplorer amèrement de lourdes pertes.

Dans notre jeunesse, Nous eûmes l'occasion de contempler une vieille peinture qui recouvrait tout un mur d'une splendide église du XIVe siècle. On l'appelle l'arbre de saint Bonaventure. On y voit des frères qui montent sans difficulté sur les branches robustes ; d'autres, téméraires et violents, font de lamentables chutes. Souvent, la déception succède à l'ambition secrète et à l'arrogance. L'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* déclare sans ambages : « On demande d'un homme : qu'a-t-il fait ? Mais s'il l'a fait par vertu, c'est à quoi l'on regarde bien moins... On veut savoir s'il a du courage, des richesses, de la beauté, de la science, s'il écrit ou s'il chante bien, s'il est habile dans sa profession ; mais on ne s'informe guère s'il est humble, doux, patient, pieux, intérieur. La nature déçoit souvent ; l'esprit obéissant chante toujours victoire. » (III, 31.) (2)

Esprit apostolique

Que dire du troisième attribut caractéristique et fondamental de tout bon père en saint François : l'esprit de catholicité et d'apostolat, tel que saint François les présenta à ses contemporains, le laissa en très précieux héritage à ses frères, après en avoir fait une prescription de la sainte Règle, Règle que « le Pape Innocent, homme prestigieux, éminent par sa doctrine et par son zèle pour la justice », après mûre réflexion, approuva et bénit ?

Dans sa *legenda major et legenda minor* saint Bonaventure consacre des pages émouvantes à la préparation de cette Règle d'apostolat missionnaire sur une vaste échelle qui devait caractériser le travail de conquête d'âmes innombrables, tel qu'il devait s'effectuer au cours de plus de sept siècles, pour la diffusion et le triomphe du nom, de l'amour, du règne tout spirituel de Jésus crucifié, Sauveur du monde.

Les grandes bibliothèques où, en de riches volumes, anciens et nouveaux, sont recueillis les faits et gestes, écrits parfois en lettres de sang, des missionnaires franciscains ne veulent pas être considérés comme des lauriers sur lesquels se reposent les héritiers de tant de gloire, mais comme des encouragements, rendus plus vivants en la célébration de ce centenaire, en vue d' « ambitionner de plus grandes grâces ».

C'est une des gloires des familles franciscaines d'être, ainsi qu'on le constate à leur honneur, engagées dans une noble et sainte émulation, avec toutes les autres forces spirituelles d'apostolat missionnaire qui, sous des étendards divers plus suggestifs que jamais, se consacrent à des tâches qui, dans maintes parties du monde, rencontrent des difficultés et des oppositions énormes.

Que la voix de saint François, toujours

---

(2) Texte italien : *La natura inganna sovente : lo spiritu obbediente canta sempre vittoria* (N. D. L. R.).

douce et puissante, en harmonieux accord avec les autres pères éminents de l'apostolat qui, dans le ciel, sont les protecteurs spéciaux des congrégations missionnaires fondées par eux, soit pour tous un appel entraînant à faire converger leurs invincibles énergies, depuis les divers points de la terre où l'on travaille, souffre et combat spirituellement contre l'esprit des ténèbres, afin que la grande tribulation qui éprouve, en nos temps, la sainte Eglise, s'atténue et tourne en bénédiction pour les oppresseurs eux-mêmes de la liberté et de la vérité.

Et maintenant, chers fils et filles des familles franciscaines, avec tous ceux qui appartiennent aux innombrables associations de charité et d'apostolat qu'anime cet idéal, entonnons l'hymne d'action de grâces pour les sept cent cinquante années de vitalité active de la *Regula Sancti Francisci*, et joignons-y la fervente prière : *ad multos annos*, pour la paix et le salut de nos âmes, pour la gloire et la bénédiction de toute la sainte Eglise de Dieu.

S. S. Jean XXIII, tertiaire franciscain

Chers fils, laissez-Nous ajouter un mot spécial du cœur à ceux, ici présents, qui font partie de l'armée pacifique des Tertiaires laïcs de saint François. « Je suis Joseph, votre frère. » Nous aimons à vous le dire avec une tendre émotion, Nous sommes votre frère depuis le 1er mars 1896 ; Nous avions alors à peine quatorze ans. Ce jour-là, Nous fûmes inscrit régulièrement par le ministère du chanoine Luigi Isacchi, notre Père spirituel, en sa qualité de directeur du séminaire de Bergame. Nous bénissons avec joie le Seigneur pour cette grâce qu'il Nous accorda, en même temps que, par une heureuse coïncidence, Nous entrions, cette même année et ce même mois, dans la vie ecclésiastique avec la tonsure sacrée.

Oh ! la joie sereine et pure de cette coïncidence : tertiaire franciscain et clerc aspirant au sacerdoce ! Nous étions donc engagé, dès ce moment, dans les liens mêmes de la simplicité encore inconsciente et heureuse qui devait Nous accompagner jusqu'à l'autel béni, lequel comblerait ensuite Notre vie tout entière.

Par ailleurs, dès notre enfance, un spectacle plein de simplicité Nous était familier, celui du petit couvent régulier des Frères mineurs de Baccanello, qui fut la première construction proprement religieuse que Nous rencontrâmes dans la vaste campagne lombarde où Nous naquîmes et grandîmes. Il y avait là une église, sorte d'ermitage avec son clocher, et, tout autour, d'humbles Frères qui parcouraient les campagnes et visitaient les modestes chaumières pour y faire la quête, avec cet air de candide simplicité qui rendait si sympathiques saint François et ses fils.

Qu'il Nous soit permis de vous dire qu'après avoir longuement parcouru le monde, après avoir rencontré tant de belles réalisations de cet esprit chez des hommes savants, illustres et saints, qui ont honoré les ordres franciscains et l'Eglise du Christ, au nom du Père Séraphique d'Assise, rien ne fut jamais aussi doux et aussi délicieux pour Notre âme que de retourner à Baccanello, pour y retrouver cette sainte poésie de la vie chrétienne, mûrie dans le sacerdoce, au service de la sainte Eglise et des âmes.

Parmi les souvenirs de l'humble tertiaire franciscain, devenu Pape, successeur d'Innocent III, de Nicolas IV, de Léon XIII même, souvenirs qu'il goûte sans rien perdre de sa simplicité primitive et même avec plus de douceur que jamais, il en est un — disons-Nous — tout particulier : c'est celui de l'ineffable ivresse spirituelle qu'il éprouva, la semaine dernière, à Saint-Pierre, en proclamant le nouveau saint de l'Eglise du Seigneur : saint Charles de Sezze, très modeste convers des Frères mineurs, auquel la grâce, la pureté, la simplicité, l'inspiration ont mérité une si éblouissante couronne de dons célestes ici-bas et de gloire surhumaine, pour notre ravissement, notre exemple et notre protection.

C'est au petit couvent toujours rustique, mais si cher de Baccanello, à cause des très doux souvenirs de toute notre vie que Nous voulons envoyer, comme un don papal, le précieux reliquaire que l'ordre séraphique a bien voulu Nous offrir en éternel souvenir de ce glorieux événement.

Comme le grand patriarche François, son dernier Frère mineur glorifié, saint Charles de Sezze, « pauvre et humble, entre riche au ciel et est salué par les chants célestes. *Alleluia, alleluia* ».

Chers frères en saint François, à Nous, à vous tous, nous redisons la grande leçon qui en découle : la Règle que nous célébrons est la grande Règle, elle est la voie qui mène à la vie, à la bénédiction, à la gloire. *Alleluia, alleluia !*

— *La sainte messe*, par M. le chanoine Boyer. — Un vol. cartonné, de 120 pages, avec de nombreuses illustrations en noir et en couleurs. Prix : 380 francs. Editions de l'Ecole, Paris.

Le sous-titre, « Introduction au missel », souligne le but de l'auteur, qui veut montrer comment l'Eglise, dans sa liturgie, nous fait revivre la vie et le mystère du Christ. L'explication du Temporal est illustrée d'une frise en couleur de M. de la Pintière, et celle du Sanctoral d'un excellent choix de photos.

— *Les états de perfection*, par l'abbé Gaston Courtois. (Collection « Vie sacerdotale ».) — Un vol. de 432 pages. Prix : 1 330 francs, taxes locales comprises. Editions Fleurus, Paris.

La littérature contemporaine n'ignore plus l'existence de la vie religieuse, mais quand elle ne la déforme pas sciemment, peut-on toujours y voir un miroir fidèle de cette vie éminemment intérieure où l'âme, avec le secours de la grâce, cherche à s'unir plus intimement à Dieu ?... Et de nos jours, même en milieu chrétien, garde-t-on toujours le sens exact de la hiérarchie des valeurs dans l'examen de la vocation du prêtre, du religieux ou de la religieuse ? Pour éclairer les esprits des fidèles, le R. P. Gaston Courtois, aumônier général des Religieuses éducatrices paroissiales, a regroupé en un volume tous les documents pontificaux des cinquante dernières années, relatifs à l'état religieux. Près d'une centaine de documents, cités en extraits ou donnés in-extenso, sont présentés dans leur ordre chronologique avec de nombreux sous-titres ; il ne manque aucune référence et les notes sont abondantes. Le cardinal Valerio Valeri, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, a préfacé ce volume.

Saint Charles de Sezze et sainte Joaquina de Vedruna de Mas

Homélie de S. S. Jean XXIII lors de la cérémonie de canonisation (12 *avril* 1959) (1)

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

La vie de ces saints du ciel évoque en Nous cette célèbre phrase de saint François de Sales : « La dévotion est convenable à toutes sortes de vocations et professions. » (Cf. *Introduction à la vie dévote*, première partie, ch. III.)

Charles de Sezze, d'humble naissance, dut dès son enfance travailler dans les champs pour gagner sa vie ; Joaquina de Vedruna, par contre, est née dans une famille noble, et, dès ses toutes premières années, il a semblé que lui souriaient toutes les faciles promesses des richesses, des honneurs et des voluptés de cette vie. Mais l'un et l'autre, appelés à des biens meilleurs, sont parvenus progressivement jusqu'au faîte de la sainteté.

SAINT CHARLES DE SEZZE

L'un avait une telle pureté et une telle innocence que, lorsqu'il était encore enfant, il attirait à lui ses camarades bergers et paysans et, par son exemple, en leur parlant de la vie de Jésus-Christ ou des saints, en les exhortant avec beaucoup de bonté et de simplicité, il les incitait à pratiquer les vertus chrétiennes. Il avait un tel amour de Dieu et des pauvres que son plus grand désir était de s'adonner à la prière et à la méditation, et de secourir les pauvres autant que ses moyens le lui permettaient. Il conserva toujours intact, en l'entourant des épines de la pénitence, le lys de sa virginité que, dès son adolescence, il avait consacrée à la Vierge Marie immaculée ; et, non seulement pour réprimer et dompter les séductions des sens et des plaisirs, mais aussi pour expier l'infamie des péchés des hommes, lui, l'innocent, il flagellait son corps jusqu'au sang et il lui infligeait des jeûnes épuisants. Cependant, rempli de joie et d'allégresse célestes, il accueillait toujours avec une très grande bonté tous ceux qu'il pouvait et il les consolait de son mieux par ses paroles et ses actes.

Reçu enfin chez les Franciscains, comme il le désirait vivement, il progressa toujours davantage dans les vertus chrétiennes ; et, sous l'inspiration et avec l'aide de la grâce, il avança à grands pas vers la perfection évangélique. Il semblait en particulier qu'il vivait comme un ange plutôt que comme un homme ; de sorte qu'il était un exemple remarquable non seulement pour ses frères, mais aussi pour ses supérieurs. Avec les années, l'amour qu'il avait depuis son enfance pour Dieu et les hommes devint si brûlant qu'il demanda à ses supérieurs l'autorisation de partir chez les infidèles, désirant non seulement aider ses frères, mais aussi verser son sang pour eux s'il le fallait, afin qu'ils se convertissent à la religion catholique et à des mœurs honnêtes.

Il avait une dévotion particulière à l'égard du divin Rédempteur caché derrière les voiles de l'Eucharistie. C'est pourquoi, chaque fois qu'il le pouvait, il aimait passer de longues heures devant son autel, dans l'adoration, la prière et la contemplation. On rapporte que le zèle de son ardente charité lui valut un jour une faveur céleste. En effet, alors que, dans une église de Rome, il adorait le Saint Sacrement exposé, dans l'effusion d'une brûlante charité, il vit en émaner un rayon resplendissant qui blessa comme d'un trait son cœur enflammé par l'amour céleste. Depuis ce jour, il put plus particulièrement s'appliquer cette phrase de saint Paul : « Pour moi..., la vie c'est le Christ et mourir représente un gain » (*Phil.*, I, 21) ; « ayant le désir de s'en aller et d'être avec le Christ » (*Ibid.*, I, 23). Ce qui fut exaucé par une mort paisible survenue le 6 janvier 1670.

SAINTE JOAQUINA DE VEDRUNA

L'autre, sainte Joaquina de Vedruna, après avoir achevé son chemin terrestre, parvint également à la béatitude céleste. Elle était, comme Nous l'avons dit, de famille noble et riche ; cependant dès sa première adolescence, elle commença à s'éloigner des choses de la terre pour rechercher et désirer surtout les choses du ciel ; c'est ainsi qu'à l'âge de douze ans elle pensa à entrer dans la vie religieuse et demanda instamment son admission au Carmel. Cependant, cédant à la volonté de son père, et avec le consentement de son directeur de conscience, elle se maria avec un jeune homme noble et pieux ; elle eut de ce mariage neuf enfants qu'elle éduqua soigneusement et qu'elle forma aux bonnes mœurs et aux vertus chrétiennes.

Mais, lorsqu'elle était encore dans la fleur de l'âge, devenue veuve, elle revint à ses désirs premiers et désira de nouveau ardemment se consacrer totalement à Dieu. Et, comme à cette époque sa patrie se trouvait dans une situation très difficile et qu'elle voyait autour d'elle des foules de petites filles rester sans formation et prendre malheureusement la pente du vice, qu'elle voyait aussi tant de malades et de pauvres manquant non seulement des biens terrestres, mais aussi des biens célestes, elle décida opportunément non sans indication divine, de fonder un ordre qui se consacrerait à l'éducation des filles et au soin des malades, surtout des milieux ouvriers et très pauvres. Pour entreprendre, réaliser et accroître cette œuvre, elle dut surmonter des difficultés presque innombrables, endurer des épreuves matérielles de toutes sortes, les moqueries, l'horreur de la prison et l'exil. Mais, se confiant en Dieu seul qu'elle priait assidûment, elle jouissait même dans l'adversité de cette paix sereine et entière « qui surpasse toute intelligence » (*Phil.*, IV, 7), car elle vient du ciel ; elle connaissait cette paix que le divin Rédempteur lui-même a promise à ses apôtres en disant : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; je ne vous la donne

---

(1) Traduction (d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* des 13-14 avril 1959) et sous-titres de *la D. C.*

pas comme le monde la donne. » (*Jean*, XIV, 27.) C'est pourquoi elle put, en peu de temps, avec l'aide de la grâce de Dieu, fonder son institut par lequel elle contribua tellement à la bonne éducation des filles, au soulagement des souffrances morales et physiques des malades, et à leur éveil à l'espérance du ciel, consolant ainsi les âmes et les faisant progresser salutairement.

En sainte Joaquina de Vedruna, les vierges consacrées à Dieu, les mères de famille, les veuves ont donc un haut modèle à imiter. Que les premières apprennent d'elle comment il faut servir Dieu, c'est-à-dire d'une âme joyeuse et aimante, toujours consacrée à lui seul ; que les secondes, en apprennent la perspicacité, le courage et le soin qu'elles doivent apporter à la formation et à l'éducation des enfants ; les veuves, enfin, comment, même dans l'affliction et la peine, elles doivent se dominer, et comment, avec l'aide de Dieu demandée dans la prière, elles peuvent s'élever des choses caduques d'ici-bas jusqu'aux choses éternelles du ciel.



Et Nous, vénérables frères et chers fils, Nous prions avec vous ces saints pour qu'ils veuillent bien implorer de la clémence divine, pour Nous qui portons le poids du souverain pontificat, que les décisions et les projets, déjà annoncés au monde catholique, aient un heureux résultat, avec l'aide de la grâce céleste ; que pour tous les chrétiens, unis par un amour fraternel, il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur (cf. *Jean*, X, 16) ; et que tous les peuples enfin pacifiés et organisés dans l'ordre, la justice et la charité, progressent dans une prospérité qui soit un gage et un avant-goût de l'éternelle félicité. *Amen.*

L'allocution aux pèlerins

Recevant le lendemain (13 *avril*) *plusieurs milliers de pèlerins venus pour la cérémonie de canonisation, le Saint-Père, après avoir évoqué encore les figures des deux nouveaux saints, faisait ressortir les leçons qui doivent être tirées de leurs exemples* (1) :

... Saint Charles et sainte Joaquina vous disent à vous, gens d'Italie et gens d'Espagne, que vous devez savoir garder le précieux dépôt de l'ancienne tradition, en laquelle se trouve le secret de la vraie gloire de vos pays bénis de Dieu. Ils vous parlent encore de l'amour pour l'Eglise et son magistère éternel ; ils vous rappellent que la fidélité aux bonnes coutumes et aux bons enseignements, qui sont la richesse des foyers, doit être absolue ; ils vous disent que ce qui compte ce ne sont pas les choses du monde, ce ne sont pas les honneurs humains, ni la noblesse du sang ni la richesse, mais de faire simplement et d'une façon ordonnée la volonté de Dieu, de le connaître, de l'aimer et de le servir loyalement, pour ensuite jouir de lui éternellement dans le ciel.

Le double exemple des deux saints nous offre aussi l'heureuse occasion d'inculquer dans vos cœurs l'estime de la vie consacrée à Dieu dans les vœux religieux, particulièrement aujourd'hui où la jeunesse généreuse peut en être détournée par les faux mirages d'illusoires succès terrestres ; Nous affirmons donc la supériorité de la vocation sacerdotale et religieuse sur les autres états de vie, même les plus sacrifiés et les plus fidèles au Seigneur. Mais Nous voulons aussi encourager et paternellement féliciter les familles qui savent apprécier et respecter dans leur sein le don de la vocation, et s'estiment heureuses de donner au Seigneur un de leurs enfants s'il le demande. Ces familles savent qu'elles se préparent les plus douces satisfactions sur cette terre, et surtout une lumineuse couronne dans le ciel. [...]

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 15 avril 1959.

Les biographies des deux nouveaux saints

Saint Charles de Sezze

Giancarlo Macchione, en religion F. Charles de Sezze, Frère lai Franciscain (1613-1670), était originaire de la petite ville du Latium, Sezze Romano, à soixante-dix kilomètres au sud de Rome. Jeune berger, issu d'un milieu rural, il n'avait appris qu'à lire et écrire. Reçu, à l'âge de vingt-deux ans, au couvent de Nozzano, noviciat de la province romaine des Franciscains, ses supérieurs lui donnèrent le nom de Charles. Cette vocation contrariait les vues de ses parents et les intentions de son oncle chanoine, qui lui eût cédé volontiers sa riche prébende, à la condition qu'il n'entrât point dans un Ordre mendiant.

Profès, il passa quelques années successivement dans différents couvents de sa province : Morluppo, Ponticelli, Palestrina, Carpineto, San Pietro in Montorio, pour finir ses jours dans un couvent du Trastevere, à Rome, San Francesco a Ripa, où il mourut à l'âge de cinquante-sept ans. Ainsi passa-t-il les trente-sept années de sa vie religieuse dans les emplois les plus modestes de son Ordre, comme jardinier, cuisinier, sacristain, Frère quêteur, tout en s'élevant jusqu'aux degrés les plus sublimes de la vie mystique.

Les progrès de F. Charles dans la perfection, par une fidélité héroïque à la Règle et à la grâce, furent si rapides qu'il devint bientôt un modèle. L'oraison l'attirait. Dieu l'éleva à la contemplation infuse. Il reçut des dons mystiques extraordinaires, tels que révélations, visions, transverbérations, science infuse, pénétration des cœurs. Les plus illustres personnages de Rome recouraient aux lumières et aux conseils de ce Frère lai. Il prédit leur élection au Souverain Pontificat aux cardinaux Chigi (Alexandre VII), Rospigliosi (Clément IX), Altieri (Clément X) et Albani (Clément XI). Clément IX le chargea d'une enquête auprès d'une moniale de Montefalco réputée sainte.

Sur l'ordre de ses supérieurs et sur les instances de personnes pieuses, l'ancien berger de Sezze composa, en prose et en vers, un grand nombre d'écrits spirituels. « Avec l'œuvre de Charles, a dit un de ses confrères, le P. Jacques Heerinckx, dans l'*Archivum Francescanum Historicum*, on pourrait composer un vaste et magnifique ouvrage, embrassant toute la spiritualité. »

Dans une langue dépouillée, en des termes extrêmement simples, il sait exprimer des vérités très hautes et de profondes considérations : « L'âme est comme ce qu'elle aime. Si nous aimons la terre, nous serons terre ; si nous aimons Dieu, nous serons tous dieux, par effet de l'amour, qui a une force et une vertu telles qu'il transforme l'amant en la chose aimée. »

Quand on l'interrogeait sur les sources de sa science théologique, il répondait : « Les livres dont je me suis servi sont au nombre de quatre, et je m'en vais les citer pour la gloire de Dieu :

le premier est la communion fréquente ; le second est le service de la messe ; le troisième, le crucifix ; le quatrième, l'oraison. »

Seuls, quelques écrits du saint ont été imprimés : un traité sur l'oraison, *les Cantiques spirituels*, œuvre poétique chantant la montée de l'âme jusqu'à l'union mystique ; *le chemin intérieur de l'âme*, explication des *Cantiques spirituels*, une série de méditations.

Trente-neuf ouvrages encore inédits, ainsi que des lettres, reposent à la Curie généralice des Franciscains. Ce sont, entre autres, des méditations sur la vie du Christ, des conseils pour la formation des séminaristes, des règles de perfection pour un prêtre séculier, une lettre sur l'oraison, un exposé sur les dangers et les illusions qui guettent les âmes contemplatives, une lettre sur l'amour de Dieu et les états mystiques, etc. Enfin, et surtout, les *Grandeurs des miséricordes de Dieu*. Ce dernier ouvrage est une autobiographie du saint, écrit également sur l'ordre de ses supérieurs, et qui s'arrête cinq ans avant sa mort. Il s'apparente à l'*Histoire d'une âme*, de sainte Thérèse de Lisieux.

Si saint Charles de Sezze s'éleva bien haut, comme tant de profonds mystiques, il fut, hélas ! cruellement tenté ! Il raconte lui-même qu'il dut lutter contre une désolation intérieure telle « qu'aucun homme vivant ne saurait l'imaginer, à moins de l'avoir expérimentée soi-même ». Les passions assoupies se réveillèrent en lui, frémissantes, spécialement la colère et la luxure, et « comme un cheval sans frein, chacune cherchait à courir là où l'appétit désordonné l'excitait ». Aussi faisait-il pénitence, chargé de lourdes chaînes.

Le renom de sainteté de F. Charles était tel, sur les rives du Tibre, qu'à sa mort, le 6 janvier 1670, tout Rome se rendit à l'église de San Francesco a Ripa pour vénérer la dépouille du religieux. Il fallut changer neuf fois sa bure pour satisfaire à la dévotion des fidèles avides d'emporter une relique. Deux siècles plus tard, Léon XIII devait lui décerner les honneurs de la béatification.

Sainte Joaquina de Vedruna de Mas

Joaquina de Vedruna, née à Barcelone, le 16 avril 1783, appartenait à une famille aisée et pieuse. Dès son enfance, elle fut favorisée de grâces exceptionnelles. Elle se montrait très recueillie. Sa mère lui ayant demandé le secret de ce recueillement continu, elle répondit : « Mon moyen est à la portée de tout le monde. Quand j'arrache une mauvaise herbe dans le jardin, je demande au bon Dieu d'arracher un défaut de mon cœur. Quand je me sers d'épingles pour faire de la dentelle, je vois les épines qui, à cause de mes péchés, ont percé la tête de Jésus. Il n'y a point de travail qui ne puisse suggérer de semblables pensées. »

De bonne heure, Joaquina se sentit appelée à la vie religieuse. Dès l'âge de douze ans, elle avait tenté de solliciter son admission au Carmel. Quelques années plus tard, son père l'ayant, selon la coutume du temps, fiancée à Don Teodoro de Mas, avocat à Barcelone, excellent chrétien, héritier d'un titre nobiliaire et d'un important domaine aux environs de Vich, elle se plia à la volonté de Dieu et se maria à seize ans. Neuf enfants vinrent réjouir ce foyer. La mère de famille savait étendre sa sollicitude à ses domestiques en veillant sur leurs nécessités corporelles et sur leurs besoins spirituels. On la voyait mêlée à ses servantes pour balayer la maison et laver la vaisselle.

L'entrée des troupes de Napoléon en Catalogne devait mettre fin à ce paisible bonheur. Don Teodoro de Mas s'engagea parmi les défenseurs de son pays ; sa femme fut obligée de s'enfuir à la campagne et, plus tard, dans les montagnes, où elle connut, avec les angoisses de l'incertitude et de l'exil, la faim et le froid. Mais, la paix revenue ne lui rendit pas la quiétude perdue. Son mari mourut peu de temps après, des suites des fatigues de ses campagnes. Veuve à trente-trois ans, elle se retira avec ses enfants à Vich où elle acheva leur éducation et pourvut à leur avenir. Elle avait eu, avant l'invasion de l'Espagne, la douleur d'en perdre un, âgé de cinq ans. Les autres entrèrent en religion, sauf une fille et un garçon qui se marièrent.

Ses devoirs de mère accomplis, elle put suivre librement l'appel de Dieu entendu dans son enfance. Conseillée par un religieux capucin, le P. Etienne d'Olot, elle fonda, à quarante-trois ans, une Congrégation vouée à l'éducation des filles du peuple et au soulagement des malades. Tertiaires de l'Ordre du Carmel, les religieuses reçurent le nom de Carmélites de la Charité. Vingt ans après sa fondation, en 1854, alors que Mère Joaquina s'éteignait à Barcelone, le 28 août, la Congrégation comptait vingt-sept maisons et cent soixante-six religieuses. Elle devait, par la suite, essaimer à l'étranger, ouvrant des écoles et des hôpitaux en Italie, en France, en Amérique, en Afrique et en Asie. Son effectif s'élève aujourd'hui à trois mille religieuses.

Sainte Joaquina de Vedruna de Mas veillait avec grand soin à la formation de ses filles. « La virilité, l'humilité, l'activité : voilà les vertus caractéristiques qu'il faut inculquer à vos enfants. En sortant du noviciat, il faut qu'elles soient fortes, humbles, diligentes. » Telles étaient les consignes données par elle à une maîtresse des novices.

Elle voulait aussi qu'elles fussent joyeuses : « Je désire vous voir toutes contentes, mangeant de bon appétit et reposant bien la nuit. Oui, soyez joyeuses, Jésus se plaît à habiter dans le cœur d'une religieuse qui accepte tout avec une sainte allégresse. »

Les visages tristes l'alarmaient : « Attention ! le diable rôde par ici et prépare quelque mauvais coup. Je ne veux pas voir parmi vous de figure renfrognée. »

Femme de prière, elle avait une dévotion ardente pour la Sainte Trinité et ne se lassait pas de réciter le *Sanctus*. Elle joignait à la prière l'amour de la pénitence ; elle portait des cilices et des chaînes ainsi qu'une croix hérissée de quatre-vingt dix pointes de fer. Et elle était d'une délicatesse exquise. Elle disait encore à ses religieuses : « Ne permettez pas qu'une élève quitte l'école mécontente et irritée. S'il a fallu vous fâcher contre elle pendant la classe, tranquillisez-la avant la sortie et faites-lui sentir que vous l'aimez beaucoup. »

La nouvelle sainte eut des rapports particuliers avec la France. Obligée de quitter Barcelone lors de la guerre civile de 1829 — son époux et un de ses fils avaient lutté dans l'armée des conservateurs et elle se savait exposée aux représailles des libéraux — elle chercha refuge dans notre pays. Accompagnée d'une dizaine de religieuses, elle arriva à Prades après un voyage plein de péripéties. De là, elle se rendit à Perpignan, où elle demeura quatre ans sous la protection de l'évêque du diocèse.

La réputation de sainteté que Mère Joaquina avait durant sa vie s'accrut après sa mort. Des miracles s'opérèrent sur sa tombe. Sa cause fut introduite en cour de Rome le 13 janvier 1920. Elle a été béatifiée le 19 mai 1940.

— *L'Etoile dans le brouillard* (Prodolgénié Leguendy), par Anatole Kouznietsoff. Traduit du russe par Paul Chaleil. — Un vol. 14 × 19 cm, de 344 pages. Prix : 840 francs. Emmanuel Vitte, éditeur, Paris.

C'est le récit d'un tout jeune auteur soviétique qui, ayant préparé les Ecoles supérieures, aboutit comme travailleur « volontaire » sur les chantiers d'un barrage à Irkoutsk (Sibérie). Récit très vivant. Le traducteur, qui a connu les camps de concentration russes, a travaillé sur les lieux mêmes que décrit l'auteur.

La prière pour le Concile pendant le mois de Marie

Radiomessage de S. S. Jean XXIII (28 avril 1959) (1)

Vénérables frères dans l'épiscopat et chers fils de l'Eglise catholique.

A notre époque — comme les chrétiens ont souvent eu et ont encore l'occasion de l'expérimenter, — l'auguste Mère de Dieu fait sentir de façon spéciale sa présence dans les événements humains. Plus la charité se refroidit, et plus instamment cette Mère exhorte ses enfants à la piété, à la vertu, à la pénitence pour le péché ; et, alors que de toutes parts grandit la menace de redoutables fléaux, nous sentons que, dans sa clémence, elle intercède pour nous, qu'elle implore pour nous la miséricorde, éloignant les châtiments mérités par nos fautes. Nous avons ainsi une patronne puissante auprès de la divine Majesté, nous avons une Mère qui, d'un cœur rempli de pitié, compatit aux souffrances de ses enfants. Aussi, serait-ce mettre en péril son propre salut, lorsqu'on est assailli par les tempêtes de notre monde, que de refuser d'accueillir sa main secourable.

D'autre part, Marie est étroitement unie à l'Eglise, elle qui, « persévérant dans la prière » (*Actes des apôtres*, I, 14) avec les apôtres attendait au Cénacle la venue de l'Esprit Saint. Le jour de la Pentecôte, celui-ci remplit l'Eglise de la force divine, de sorte qu'elle put accueillir dans son sein la multitude des nations. Ce fut Marie, affirme Notre prédécesseur Pie XII, qui « par ses prières très puissantes obtint que l'Esprit du divin Rédempteur, déjà donné sur la croix, fût conféré avec des dons prodigieux, le jour de la Pentecôte, à l'Eglise née depuis peu. » (Encyclique *Mystici Corporis*, *A. A. S.*, XXXV, (1943), p. 248.) Qui pourrait donc douter que les intentions de l'Eglise et les difficultés qui l'angoissent ne soient celles de la Mère de Dieu, et même au suprême degré ? Aussi, celui qui pense comme l'Eglise et désire sincèrement son bien doit adresser pour elle à Marie de fréquentes et ferventes prières.

Nous déclarons donc solennellement que Nous avons grande confiance dans les prières que les fidèles, d'un cœur brûlant d'amour, adressent à la Mère de Dieu. Et comme le mois de mai (dédié à la Vierge sainte en vertu d'une tradition enracinée) est marqué par des prières spéciales et des cérémonies religieuses, Nous avons décidé d'exhorter tout le peuple chrétien à implorer la Mère de Dieu dans cette période, pour l'heureux succès d'une entreprise d'importance considérable. Comme Nous l'avons, en effet, déjà annoncé publiquement, Notre intention est de réunir un Concile œcuménique afin de traiter des questions d'un très grand intérêt pour l'Eglise universelle.

Nous sommes profondément convaincu que, pour atteindre un but si important, les ressources humaines, quelles qu'elles soient, sont de peu de valeur, mais que peuvent avoir, au contraire, une grande efficacité les prières ferventes et instantes des fidèles. Que nos pasteurs exhortent donc leur troupeau à adresser, durant ce mois, de ferventes supplications à la Mère de Dieu, secours très puissant des chrétiens et Reine très miséricordieuse du ciel et de la terre. En particulier, les deux clergés, que Marie embrasse d'un amour spécial, se sentiront appelés à lui confier leurs intentions dans de persévérantes prières. Que fassent de même toutes les religieuses qui, loin du monde, servent le Christ dans leur couvent. Les fidèles chercheront aussi, durant ce mois des fleurs, à venir chaque jour devant les autels de la Vierge pour lui adresser leurs hommages, selon ses intentions, et réciter le chapelet. Si la possibilité d'aller à l'église fait défaut, que les familles fassent monter vers Marie leurs prières, en privé, à l'intérieur du foyer domestique. Que les malades offrent leurs souffrances comme un sacrifice très agréable pour obtenir les faveurs de cette Mère aimante. Que les enfants, dans la grâce de leur innocence, adressent aux intentions qui Nous tiennent tant à cœur leur prière à celle qui, dans la splendeur de sa virginité, accueille et exauce plus volontiers les supplications des âmes innocentes.

Nous désirons surtout que soit célébrée avec une ferveur plus intense la neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecôte, qui est d'usage dans le monde entier et qui aura lieu, cette année, durant le mois de mai : que, prosternés devant les autels de la Vierge, appelée justement l'Epouse du Saint Esprit, on implore l'effusion des dons du Paraclet, afin qu'une nouvelle Pentecôte vienne réjouir la famille chrétienne.

Que l'auguste Reine du ciel, invoquée d'une voix unanime par ces prières, qui, de toute l'Eglise catholique, montent vers son trône, accueille favorablement nos souhaits, et qu'elle donne à notre espérance de se réaliser. C'est dans cette attente confiante que Nous vous donnons de grand cœur, à vous, vénérables frères, et à tous ceux qui répondront généreusement à Notre appel, la Bénédiction apostolique.

(1) Texte communiqué par téléphone de Rome à *la Croix* de Paris, revu d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 29 avril 1959.

— *Jeûne eucharistique. Jeûne et abstinence.* Prescriptions conformes aux derniers décrets de Rome, par l'abbé JEAN VAN AGT. — Un vol. 19 × 14 cm., 80 pages. Prix : 300 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Commentaire clair et pratique de l'état actuel des prescriptions de l'Eglise en ce qui concerne le jeûne eucharistique et ecclésiastique, ainsi que l'abstinence, ce livre rendra les plus grands services aux prêtres et aux fidèles de tous les pays de langue française.

— *Instruction « De musica sacra » de la Sacrée Congrégation des Rites, sur la musique sacrée et la liturgie* (3 septembre 1958). — Voici, éditée en une élégante plaquette format 19 × 11,5 cm., de 60 pages, la traduction française de cet important document qu'a donnée *la Documentation Catholique* dans son numéro 1290 du 9 novembre 1958 (numéro qui est actuellement totalement épuisé). Prix : l'exemplaire, 120 francs ; les dix, 1 000 francs ; les cinquante, 4 500 francs ; le cent, 8 000 francs ; port en sus. Editions Bonne Presse, Paris.

Après la réponse du Saint-Office du 4 avril

Commentaire de l'Osservatore Romano

Dans un article publié sans signature, sous le titre Un acte de clarification, l'Osservatore Romano *du 19 avril revient sur la réponse du Saint-Office touchant le vote en faveur des partis ou des candidats qui donnent leur appui au parti communiste* (1), *réponse qui a provoqué des commentaires tendancieux dans la presse. En voici la traduction* (2) *:*

Nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'intervenir par quelque commentaire que ce soit à propos des échos que le récent décret du Saint-Office a suscités, dans la presse italienne et mondiale. Nous voulions faire un bilan plus complet Aujourd'hui, le moment opportun nous semble venu.

Tout d'abord, nous constatons que la majorité des journaux (sauf, naturellement ceux d'obédience communiste ou para-communiste) ont montré qu'ils ont compris le geste purement religieux et doctrinal qui a déterminé cet acte, qui venait précisément du dicastère du Saint-Siège à qui appartient la défense de la foi et des mœurs.

Du reste, c'est un fait que les actes du pouvoir civil ont souvent de sérieuses répercussions dans le domaine moral et religieux ; et, d'autre part, le choix des législateurs se fait aujourd'hui en tenant compte non seulement des motifs politiques et économiques, etc., mais aussi — et en certain cas avant tout — des motifs idéologiques. Même là où on proclame des principes « laïcistes », et là spécialement, on fait des lois qui touchent au domaine moral et intéressent le domaine religieux.

Il s'agit donc de l'accomplissement, de la part de l'Eglise, d'un strict devoir de défense légitime, même si l'exercice de ce devoir peut avoir, par la logique des choses elles-mêmes, des répercussions sur le plan politique.

L'acte de déposer un bulletin dans les urnes électorales, de nos temps, doit se peser non seulement sous ses angles politiques, mais encore sous ses angles religieux et moraux. Le regretté Souverain Pontife Pie XII, en sa qualité de maître suprême de l'Eglise, enseignait ainsi le clergé de Rome, le 16 mars 1946 : « L'exercice du droit de vote est un acte de grave responsabilité morale, au moins quand il s'agit d'élire ceux qui sont appelés à donner au pays sa Constitution et ses lois, celles, en particulier, qui touchent, par exemple, à la sanctification des fêtes, au mariage, à la famille, à l'école, au règlement selon la justice et l'équité des multiples conditions sociales. Il appartient donc à l'Eglise d'expliquer aux fidèles les devoirs moraux qui découlent de ce droit électoral. » (*A. A. S.*, vol. XXXVIII, p. 187.) (3)

La réaction des journaux socialo-communistes ne nous étonne pas parce qu'on voit bien qu'ils sont contraints d'accuser le coup. Ils savent, en effet, que la décision du Saint-Office éclaire les consciences des catholiques afin qu'ils ne se laissent pas duper et endormir par cet authentique « opium du peuple » qu'est précisément la propagande communiste.

Les mensonges — selon la morale communiste et en conformité avec les enseignements de Lénine — sont licites quand ils servent la cause communiste.

(1) Cf. *D. C.* n° 1302 du 26 avril 1959, col. 526.
(2) Traduction de *la D. C.* d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano.*
(3) Cf. *D. C.* n° 962 du 14 avril 1946, col. 321. (*N. D. L. R.*)

C'est un exemple de mensonge évident que le leitmotiv orchestré par les journaux communistes et leurs soutiens, qui tentent de faire apparaître le décret du Saint-Office en fonction des intérêts d'un parti politique déterminé et comme un acte contraire à l'autonomie de la région sicilienne. Mensonge d'autant plus énorme qu'il vient d'un parti qui veut instaurer un régime — et la récente histoire en est une preuve — supprimant toute autonomie et rendant les peuples esclaves de la dictature moscovite.

En dehors donc de cette presse, tous ont parfaitement compris que les termes du décret du Saint-Office sont des plus universels : ils touchent non seulement une région déterminée ou un mouvement déterminé, mais tous ces pays et tous ces mouvements où naissent et se développent des idées de collaboration des catholiques avec les communistes.

On ne veut pas parler seulement de ces actes contraires à leur conscience (à ce propos, nous nous demandons si dans ces pays, il y a des élections vraiment libres) ; mais encore et surtout des pays libres où sont nés des mouvements qui, tout en se disant chrétiens, sont tombés dans les filets insidieux de la collaboration avec les communistes.

L'Eglise a donc le devoir précis que lui impose sa divine mission, d'enseigner, d'éclairer les consciences, de diriger les fidèles dans la voie de la justice et de l'accomplissement de leurs devoirs, individuels, familiaux et sociaux.

Aucun pouvoir humain ne peut opposer un veto à l'exercice de ce devoir et de ce droit parce que cela serait en opposition avec le commandement divin. Rien donc ne pourra retenir le magistère de l'Eglise d'accomplir sa mission universelle.

Les motifs qui expliquent la réaction désordonnée et violente des socialo-communistes sont en substance les suivants : à l'encontre de leurs invitations répétées aux catholiques pour une collaboration impossible, se trouve rappelé un devoir qu'on veut faire oublier.

Ce devoir est exprimé par le décret du Saint-Office du 1er juillet 1949, n° 1, qui garde toute sa valeur :

« Il n'est pas permis de s'inscrire à des partis communistes ou *de leur donner un soutien.*

... Car le communisme est matérialiste et antichrétien : bien que ses dirigeants déclarent parfois en paroles qu'ils n'attaquent pas la religion, ils se montrent, en fait, soit par leur doctrine, soit par leurs actes, hostiles à Dieu, à la vraie religion et à l'Eglise du Christ. » (4)

(4) *D. C.* n° 1048 du 31 juillet 1949, col. 960. (*N. D. L. R.*)

— *Changhaï : Les enfants dans la ville.* Chronique de la vie chrétienne à Changhaï (1949-1955), par Jean Lefeuvre, S. J. — Un vol. de 368 pages, 14,5 × 21, avec de nombreuses illustrations dans le texte et hors-texte. Prix : 780 francs (105 francs belges). Editions Casterman, Paris.

Le P. Lefeuvre a vécu en Chine de 1947 à 1952 et a été ordonné prêtre sous le nouveau régime. Face à face : communistes et catholiques ont parlé et agi en ces années douloureuses. Nous retrouvons dans ces pages leurs déclarations officielles ou privées. C'est un témoin immédiat qui parle, car l'auteur se dérobe pour laisser le plus souvent possible la parole aux acteurs même du drame en Chine, dans les journaux, dans la rue. Les illustrations ne font que donner vie à ces témoignages directs.

Cinquante mille catholiques, seuls avec Dieu en face d'une des forces les plus puissantes et les plus séduisantes qui soient : la démocratie populaire de Chine, tel est le sujet de cette chronique. Elle nous fait partager, mois par mois, la vie des mêmes hommes pendant cinq années, années que les étudiants catholiques de Changhaï appellent : *weitati shintai :* grande époque ! Un témoignage qui, enfin, a passé le mur du silence. On se doit de le lire.

La figure et l'œuvre de Benoît XIV

Une synthèse historique du Pape Pie XII

A la demande de l'ordre des Dominicains et avec l'agrément du cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, sous le patronage de la sacrée congrégation des Rites, la ville de Bologne a célébré le IIe centenaire de la mort de Benoît XIV. Dans la première quinzaine de novembre 1958, le défunt Pape Pie XII voulait marquer ce IIe centenaire d'un des plus glorieux pontifes du Siège de saint Pierre. Il avait, dans cette intention, préparé entièrement l'important discours qu'on va lire et qui sera le digne épilogue du XXe volume de ses Discorsi e Radiomessagi. *En voici la traduction* (1) :

Le IIe centenaire de la mort du Pape Benoît XIV vous a réunis ici, vénérables frères et très chers fils, dans la louable intention de témoigner votre admiration et votre gratitude à la mémoire de ce Pontife, le plus grand de son siècle, à qui l'histoire de l'Eglise continuera à assigner un poste de choix parmi les plus insignes successeurs de Pierre.

Si les peuples civilisés n'ont jamais eu l'habitude de considérer comme vain le fait de maintenir bien vivant le souvenir des grands hommes et de leurs œuvres, en les soustrayant, à l'aide de leurs écrits et de leurs monuments, à l'inévitable loi de l'oubli, combien plus juste et fécond est le souci avec lequel, en tous temps, l'Eglise a entendu conserver intacte la mémoire de ses fils les plus illustres, attendu que l'œuvre est à la fois unique et commune, qui occupe toutes les générations chrétiennes et chacune d'elles séparément, à l'édification du Corps du Christ (cf. *Eph.*, IV, 12) dans le temps pour l'éternité. Aussi est-il difficile de trouver une institution qui, comme l'Eglise, n'entende rien perdre de l'héritage spirituel du passé, qui, avec un empressement plus grand, tienne en grand honneur les études historiques et qui, dans la propre richesse de ses traditions et des monuments ainsi que par le culte rendu à ses saints, sache rendre vivant et agissant ce qui fut, en le tressant, comme la trame logique d'un dessin unitaire, avec ce qui est et sera.

Nous avons désiré commencer notre propos par ces considérations, non pas tant pour justifier la commémoration d'un Pontife, disparu de la scène de ce monde depuis deux siècles, que pour mettre tout de suite en relief le suprême mérite et le trait caractéristique de la personne et de l'œuvre de celui-ci, considéré comme maître et ordonnateur des procès de béatification et de canonisation, dont l'institution, résultat d'un lent travail depuis les débuts de l'Eglise, se propose de désigner à l'imitation des générations futures des hommes parfaits dans leur vie et dans leurs œuvres, témoignages concrets de ce que l'Esprit de Dieu est à même de réaliser dans le monde.

---

(1) D'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 9 avril 1959. Les sous-titres en italique sont de notre rédaction.

I

L'HOMME ET LE PONTIFE

Comme il semble que ce soit le propre de l'action de Dieu de préparer par des dons et des moyens adéquats les hommes choisis par lui pour occuper d'importantes fonctions, il ne sera pas déplacé ici d'accorder tout d'abord un regard à la personne de Benoît XIV, avant même de considérer son activité de canoniste et de législateur, bien persuadés que Nous sommes qu'une enquête quelle qu'elle soit sur l'œuvre d'un homme ne peut négliger son caractère personnel pas plus que les circonstances extérieures, qui donnent au jugement d'ensemble un relief plus accentué et une plus exacte valeur. Ainsi serait-il impossible de scruter la personne et l'œuvre même du Pape Lambertini, en faisant abstraction de son époque, le XVIIIe siècle européen, avec son arrière-plan d'activité joyeuse, mais souvent stérile, d'où émerge, en un vif contraste, sa figure à lui, d'homme extraordinaire, par la richesse de la nature, la plénitude de la vie, le sérieux des études et la fertilité de l'action. Malheureusement, il ne lui arriva que rarement, à lui qui était doté d'une extraordinaire sensibilité dans tous les domaines de la culture, véritable modèle de vocation à la recherche du mieux, munifique mécène, de rencontrer sur sa route des hommes comme il les aurait souhaités. Son rêve ne se réalisa qu'en partie, comme il en fit part, alors qu'il était évêque d'Ancône, à l'archéologue Giovanni Bottari, en lui disant : « Le devoir d'un cardinal, le meilleur service qu'il puisse rendre au Saint-Siège, c'est d'amener à Rome des hommes savants et honnêtes. » (Cf. L. v. PASTOR, *Geschichte der Päpste*, t. XVI, 1, p. 129.) Prospero Lambertini tenait du XVIIIe siècle la meilleure part des qualités naturelles et acquises, tandis que, dans le domaine des études et des fonctions, il surpassait nettement son époque et, en quelque sorte, il fut le précurseur des siècles suivants.

Dès la première rencontre, aussi bien avant qu'après son élévation au suprême pontificat, on s'apercevait que l'on avait en face de soi un homme au caractère ouvert et simple, marqué du plus franc naturel, ignorant toute feinte et tout mensonge. Les sévères études auxquelles il se consacra dès sa prime jeunesse ne lui enlevèrent pas le sens aigu qu'il avait des choses pratiques de la vie et dont il témoigna en toute circonstance, pas plus que les nobles charges du pouvoir, avec leurs immanquables soucis et leurs inévitables épreuves, n'arrivèrent à transformer son état d'esprit naturellement débonnaire, affable et jovial. Sa volumineuse correspondance personnelle est le miroir fidèle de la tournure de son esprit, incliné à juger avec bienveillance les hommes et leurs œuvres, sans cependant s'écarter de la vérité qu'il ne savait cacher ni à lui-même ni aux autres. Il savait affronter l'épreuve avec un calme contrôle de ses facultés et n'hésitait pas à recourir souvent aux plaisanteries de bon ton, dont certaines sont encore rappelées aujourd'hui, dans un esprit de sympathie envers leur auteur. Il possédait à un haut point ce que l'on a coutume d'appeler la *sana ratio*, un juge-

ment sain et raisonnable, qui lui venait d'un puissant sentiment de justice, d'équité et de considération à l'égard de tous et en face de chacun. Cette note caractéristique de son esprit, on peut la découvrir dans son exercice du pouvoir, mais aussi et surtout lorsque, dans ses dissertations, il traite des questions complexes et délicates qui exigent que les divers éléments soit parfaitement discriminés et les jugements définis sans équivoque. Sincère et loyal, Benoît XIV n'hésitait pas, de ce fait, à proclamer ouvertement et librement sa façon de penser, tout en étant tout disposé à accueillir en même temps les conseils prudents et les critiques fondées.

La question du culte du Sacré Cœur

Il a déjà été dit (cf. *la Civiltà Cattolica*, 7 septembre 1918, p. 419) que, en 1727, Lambertini, alors promoteur de la foi auprès de la sacrée congrégation des Rites, fit preuve d'une « fière opposition » à la concession de l'Office et de la messe propre en l'honneur du Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que les efforts déployés pour « fléchir l'inflexible promoteur » furent vains. On sait cependant que le rôle du promoteur de la foi consiste précisément à faire voir, en temps opportun, toutes les difficultés, ce qui fit dire à Lambertini au sujet de ses *Animadversiones* dans l'affaire ci-dessus *eas omnes exaratas a se fuisse, ut munus sibi commissum adimpleret*. Ces mêmes difficultés avaient déjà été présentées, trente années plus tôt par son prédécesseur dans cet office, Mgr Bottini, dans le vœu exprimé par lui et dont Lambertini, sans toutefois le mentionner, fit siens quelques arguments. Du reste, comme lui-même le rapporte (*Benedicti XIV Pont. Opt. Max. Opera omnia in tomos XVII distributa*, Prati, in typographia Aldina 1839-1856, t. IV, p. 705), lorsque la sacrée congrégation des Rites, en 1729, répondit finalement *Negative*, il avait déjà quitté l'office de promoteur. Il semble donc que la conduite de Lambertini ne fut pas, même en cette circonstance, contraire aux règles de la prudence et de la justice. Devenu Pape, il ne se montra pas davantage opposé au culte du Sacré Cœur de Jésus, bien entendu : tout au contraire, il accorda des privilèges à la confraternité de Rome et à beaucoup d'autres confraternités du Sacré-Cœur.

Un esprit large et généreux

Sa propension fondamentale à concilier les antagonismes lui interdisait d'adopter des positions extrêmes : « *Ab extremis, quae semper vitiosa sunt, longe se abstineant*. Que l'on se tienne éloigné des extrêmes qui sont toujours défectueux », avertissait-il, à propos de la question de l'interdiction du prêt à intérêt (*Vix pervenit*, 1er novembre 1745, § 8, dans *Benedicti XIV Opera omnia*, t. XV, p. 593), et également à propos de la question des théâtres dont il écrivait, le 6 octobre 1753, à son ami le marquis Scipione Maffei à Vérone : « ... Nous n'avons pas pensé et Nous ne penserons jamais à proscrire toutes les comédies et tragédies, mais Nous Nous sommes évertué à faire en sorte que les comédies et les tragédies représentées soient en tout point honnêtes et probes. » (*Benedicti XIV Acta sive nondum sive sparsim edita, nunc primum collecta cura Raphaelis de Martinis, vol. II, Napoli* 1895, p. 159.)

Cette largeur et cet équilibre de vue l'accompagnèrent jusque sur le trône pontifical. Dans les querelles théologiques, Benoît XIV faisait clairement la distinction entre la doctrine de la foi et les opinions laissées à la liberté des diverses écoles ; il écrivait en effet : « Dans les choses non définies par l'Eglise, chacun peut suivre les suggestions de sa raison. » (Lettre au cardinal de Tencin, 7 septembre 1742. Archives secrètes du Vatican, *Miscell.* arm. XV, n° 154, f. 25.) De même pour la censure des livres, il ne voulait pas que l'un d'eux fût condamné avant d'avoir été soigneusement examiné. Il disait : « Nous avons toujours répondu et Nous ne cesserons de répondre que Nous n'avons souci que de la vérité et de la justice, et que, si Nous n'accepterions pas qu'une œuvre quelconque soit condamnée sans examen préalable, à plus forte raison sommes-Nous obligé d'agir de même lorsqu'il s'agit d'une œuvre composée à Rome et approuvée par des personnes vivantes, d'un haut mérite et d'un grand savoir... Que l'on dise donc une bonne fois ce que l'on veut ou ce que l'on ne veut pas, et qu'on le dise dans les formes voulues ; et alors Nous serons coupable si Nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour que justice soit rendue, espérant fermement toutefois n'être coupable ni devant Dieu, ni devant les hommes épris de justice, si Nous refusons, ou mieux, si nous négligeons, de condamner une œuvre sur la suggestion d'autrui et sans l'examen préalable de celle-ci, non plus que de la plaidoirie de l'auteur pour la défendre » (*ibid.*, p. 155, f. 630).

Largeur et générosité, tels furent les traits caractéristiques de son caractère et de sa conduite, tandis qu'il se complaisait dans une austérité de vie immuable. Il savait compatir aux fautes des inférieurs et corriger d'un cœur paternel, mais sa droiture ne tolérait pas les chasseurs de place, les « arrivistes », qu'il accablait de son mépris, entièrement justifié de la part de celui qui n'avait jamais rien demandé pour lui, à qui ne pouvait être reproché la moindre note de népotisme, pas plus que la plus légère démarche, le moindre geste, pour attirer sur lui l'attention des électeurs au cours du long conclave où il fut élu Pape.

Dans l'exercice de la générosité, il se montra grandiose pendant la guerre qui dévasta le territoire pontifical, l'abreuvant d'indicibles amertumes. L'austérité de la vie était entretenue chez lui par l'ardent amour de l'étude, dont lui aidaient à supporter les fatigues une résistance exceptionnelle ainsi qu'une application qui suscitait l'admiration. Il s'adonnait aux devoirs de gouvernement avec le même zèle, avec la rare conscience qui lui faisait considérer le moindre espace de temps comme un trésor. Déjà l'auteur des *Vitae et Res gestae Romanorum Pontificum*, Roma 1751, contemporain de Benoît XIV (Marius Guarnacci), le qualifiait (t. II, col. 492) de *rigidus exactor temporis ;* définition qu'une femme écrivain de notre siècle renforce ainsi : « Son horaire était écrasant. » (E. Morelli, *Tre Profili*, Roma, 1955, p. 14. *Cahiers du Risorgimento*, n° 9.)

Son sens de la modération et de la piété, toutefois, lui faisait trouver le temps de se rendre, sur le soir, dans quelque église pour adorer le Saint Sacrement et de « cheminer à pied à travers la ville, de préférence dans le Trastevere, vers le Tibre, pour l'indicible consolation des pauvres gens ». (Cf. Lettre de Benoît XIV au cardinal de Tencin, 25 octobre 1743. Archives secrètes du Vatican, *Miscell.* arm. XV, n° 154, f. 151.) L'équilibre qui émane de la personne et de la conduite

de Benoît XIV est tel qu'il serait difficile d'arriver à distinguer les dons naturels des vertus acquises, axées sur une vie ascétique, aussi profonde que cachée et spontanée. On peut toutefois affirmer que son sens religieux animait positivement chez lui étude et travail, au point de transformer ces activités en une véritable ascèse. Parlant de ses études, il confiait, en effet, dans une lettre à son ami Galli : « Je me sentais intérieurement appelé par la religion elle-même à travailler à la magnifier... La religion, en me donnant les couleurs et le pinceau, m'a mis en état de peindre de façon durable. » Et, passant à ses écrits confiés à la presse, il ajoutait : « Ils me sont chers, non parce qu'ils émanent de mon cerveau, mais parce que, comme je l'espère, ils seront mes intercesseurs auprès de Dieu, afin qu'il me pardonne mes manquements et mes péchés. » (PASTOR, *ibid.*, p. 19-20.)

L'érudit

Alors que, dès le matin du 17 août 1740, le nom de Prospero Lambertini commença à se répandre dans les rues de Rome, puis sur les chemins d'Europe, vers les chancelleries des chefs d'Etat, uni à celui de Benoît XIV, il était pour ainsi dire précédé par sa renommée justement méritée d'homme droit et probe ou, comme l'avait décrit à Vienne l'ambassadeur Santa Croce, « particulièrement capable et fameux par sa connaissance du droit canon et de l'histoire, par ses attitudes diplomatiques et par sa franche justice ; c'est le meilleur prêtre que l'on puisse souhaiter ». La principale notoriété de Benoît XIV parmi ses contemporains lui venait de son immense érudition. Sa renommée comme savant était si largement répandue et acceptée que Montesquieu lui-même, écrivant à un de ses amis agrégé par le Pontife à l'Académie d'histoire romaine, pouvait dire : « Il est heureux pour vous d'avoir paru avec honneur devant le Pape ; c'est le Pape des savants. » (*Œuvres de Monsieur de Montesquieu*, deuxième édition, 1792, t. VII, p. 341-342.)

En fait, Benoît XIV était un des grands savants de son siècle, écrivain extraordinairement érudit et fécond, ami sincère de la science, des arts, des livres. Il possédait une bibliothèque très riche d'œuvres de choix, dont il céda les plus rares à la Vaticane, à laquelle, en même temps qu'aux archives romaines, il témoignait les attentions les plus vives, l'enrichissant de précieux fonds, comme la bibliothèque Ottoboni avec ses collections de codes grecs, latins et hébreux. Pensant qu'il n'avait plus beaucoup de temps à vivre, il envoya à Bologne sa bibliothèque privée, à laquelle il joignit celle fondée par l'Institut des sciences. Bologne « la savante » ne pouvait pas prétendre à un cadeau plus digne de la part du plus savant de ses fils. On pouvait également s'attendre à ce qu'un homme qui avait consacré toute sa vie à l'étude, une fois Pontife suprême, se fit le promoteur des sciences, spécialement de celles qui lui étaient les plus chères, celle de l'histoire ecclésiastique et celle de la liturgie, pour lesquelles il créa des chaires spéciales, soit à l'Université de Coïmbre (PASTOR, *ibid.*, p. 138, note 4), soit au collège romain, et érigea les quatre Académies : des Conciles, d'histoire ecclésiastique pontificale, de liturgie et d'histoire et antiquité romaines (*Notice des Académies érigées à Rome sur ordre de la Sainteté de Notre-Seigneur, Pape Benoît XIV*, Roma, 1740). Le Pape Lambertini donna le départ aux sciences mathématiques, physiques, à l'anatomie, ou tout au moins les renouvela. Il est significatif, de sa part, qu'il n'ait pas refusé son consentement à l'Université de Bologne, qui entendait avoir recours à l'enseignement de deux femmes érudites : la célèbre mathématicienne Maria Gaetana Agnesi, qui toutefois refusa l'invitation, et Laura Caterina Bassi, renommée comme philosophe. Il désirait que dans les quatre Académies ci-dessus, auxquelles devait venir se joindre celle de physique, réformée par lui sous le nom de *Nuovi Lincei*, se groupassent les noms les plus insignes de la culture. Lui-même parfois prenait part à leurs sessions, éprouvant un plaisir particulier à s'entourer de savants. Avec nombre d'entre eux, dont Rome pouvait alors se glorifier, ainsi qu'avec d'autres qui habitaient hors de la ville, il entretenait des rapports personnels d'amitié. Parmi ceux-ci, mérite une particulière mention le « père de l'historiographie italienne », Ludovico Antonio Muratori, pour qui Benoît XIV nourrissait une profonde estime.

Quant à son activité artistique, ce n'est pas par hasard que le nom de Benoît XIV se lit sur la frise qui surmonte les colonnes corinthiennes de la fontaine de Trévi (*Perfecit Benedictus XIV, Pon. Max.*), ni uniquement parce que cette si fameuse architecture fut achevée sous son pontificat, mais également parce qu'elle exprime avec éloquence combien il s'est distingué dans la tradition artistique de la papauté. Il suffira, à ce propos, de rappeler seulement deux de ses grands mérites : avoir sauvé le Colisée de l'abandon et de la dévastation, et avoir restauré et enrichi le musée du Capitole. Dans la Rome, que nous révèlent les gravures de Vasi, et plus encore celles de Piranesi, documents expressifs de la vie de la société de ce temps-là, Benoît XIV nous apparaît sous la figure d'homme, de prince et de mécène. Un historien connu pouvait affirmer qu'aucun Pape n'incarnait comme lui l'esprit italien, dans ce qu'il avait de meilleur et de plus aimable (FRANZ XAVER KRAUS, *Briefe Benedictus XIV an den canonicus Francesco Peggi in Bologna*, 1729-1758, deuxième édition, Freiburg i. B. 1885, p. 13).

Le sens pratique et la sagacité dans les résolutions faisaient certainement partie du riche matériel moral qu'il utilisa dans l'exercice du gouvernement suprême de l'Eglise. Benoît XIV resta toujours dans la ligne du Concile de Trente, travaillant sans relâche à réaliser à fond les réformes souhaitées par ce dernier, comme, du reste, il l'avait fait alors qu'il était évêque d'Ancône et de Bologne. A Rome, il s'occupa en particulier de la réforme des tribunaux civils et criminels, édictant de nombreuses ordonnances (*Benedicti XIV Acta*, vol. I, Neapoli 1894, p. 161-172, 188-199, 202-208). Sur le terrain strictement ecclésiastique, il se préoccupait au plus haut point de la bonne formation du clergé, du choix d'excellents évêques, de la collaboration confiante des évêques avec le Saint-Siège. Dans le domaine de l'administration financière, il agit avec énergie, selon des principes sains, justes et équitables.

Fut-il trop conciliant avec les rois ?

Les rapports avec les princes chrétiens, en ce siècle d'absolutisme, n'étaient pas faciles. Personne toutefois ne refusera de reconnaître que Benoît XIV fut très avisé dans ses jugements des

événements généraux comme des conditions particulières qu'il devait affronter. Il faut cependant admettre qu'en général, dans les questions politico-ecclésiastiques, le Pape Lambertini se laissait souvent guider par son penchant naturel à l'accommodement, comme on l'avait déjà noté, sous le pontificat de Benoît XIII, dans la question de la monarchie sicilienne. Tandis que, dans la difficile controverse surgie dès le début de son pontificat à l'occasion de l'élection impériale de Charles VII et de François Ier, époux de l'impératrice Marie-Thérèse, sa conduite put être donnée comme modèle de sagesse, on n'en put vraiment dire autant, tout au moins d'un accord unanime, à propos des Concordats passés avec les cours de Sardaigne-Piémont, de Naples et d'Espagne ainsi que pour ce qui est des grands ménagements qu'il eut face aux exigences du roi Frédéric II de Prusse. On peut se demander s'il n'a pas été trop conciliant et trop malléable en face des prétentions brutales et exorbitantes des cours séculières. Les historiens, pas plus d'ailleurs que les contemporains, ne sont d'accord sur ce point : certains approuvent, d'autres critiquent. Sa complaisance envers le roi de Prusse peut s'expliquer par l'objectif supérieur qui était le sien, de ne pas aggraver davantage la condition des catholiques dans ce pays. Quant aux concessions faites dans les Concordats cités plus haut, en faveur des puissances du siècle, elles apparaissent vraiment extraordinaires et allant au-delà de toutes les traditions. Le Pape lui-même se rendait parfaitement compte du risque qu'elles représentaient pour l'Eglise ; il estimait toutefois que ce n'était qu'au prix d'habiles accommodements et de complaisances bien étudiées qu'il lui serait possible de conduire la nef de l'Eglise au milieu des insidieux écueils de l'absolutime d'Etat et du rationalisme qui s'était infiltré dans les cours et les hautes sphères des nations chrétiennes.

La conduite de Benoît XIV se comprend mieux, vue à la lumière des pontificats suivants jusqu'au crépuscule du XVIIIe siècle. Son successeur, Clément XIII, bien qu'il eut résisté magnifiquement et avec une héroïque fermeté aux pressions des cours, en dominant sa douceur naturelle, ne réussit pas à faire prévaloir le respect de la liberté ecclésiastique. C'était toute une époque et une société qui succombaient à l'opprimante atmosphère de l'absolutisme d'Etat et des équivoques nées du mouvement rationaliste. Le concept de l'indépendance de l'Eglise, à la fin du XVIIIe siècle, ne trouvait pas de place dans les cours des princes catholiques eux-mêmes.

II

LE CANONISTE ET LE LEGISLATEUR

Mais votre noble assemblée, vénérables frères et très chers fils, se plaît, à juste titre, à admirer dans le Pape Lambertini, tout d'abord le canoniste et le législateur : deux traits essentiels de sa figure et solide fondement de sa célébrité. Ses mérites, en tant que canoniste par excellence, maître et créateur du droit canon, reconnus unanimement de son vivant, bien loin de pâlir avec la fuite du temps, se sont vus toujours confirmés et par le développement des études historico-juridiques, auxquelles son génie avait ouvert de nouvelles voies, et par celui des réalisations concrètes qui en découlèrent, et dont il fut le précurseur.

Nous entendons nous référer ici principalement à l'*arduum sane munus* du *Codex Juris Canonici*, devenu une heureuse réalité de nos jours, après des siècles d'attente, mais qui a de nombreuses racines dans la vaste œuvre de Benoît XIV. Par une coïncidence de noms, qui n'est pas privée de sens, le Codex, gloire du pontificat de saint Pie X, fut promulgué par un Pontife qui avait occupé le même siège épiscopal que Lambertini à Bologne et pris le même nom que lui, Benoît XV.

La renommée de Prospero Lambertini demeure indissolublement liée à ses œuvres, nombreuses et hautement précieuses, pivots solides des sciences juridico-ecclésiastiques, pierres milliaires sur la voie de leur progression. L'impression d'ensemble que chacun recueille d'une première rencontre avec les écrits de Benoît XIV, n'est pas substantiellement différente du sens de noble admiration envers l'auteur que lui témoignait déjà le P. Emmanuel de Azevedo avec des expressions qui, à première vue, pourraient sembler des lieux communs tombés d'une plume du XVIIIe siècle, trop entraînée à broder les fleurs de la flatterie ou bien témoigner de la compréhensible bienveillance de celui qui, comme Azevedo en avait soigné la publication, après en avoir traduit en latin quelques parties. Celui-ci, en effet, dans la préface *Dedicatio praefixa Romanae Omnium Operum editioni*, présente la première collection des douze volumes de Benoît XIV en ces termes : *Mirum est unum hominem aut scientia comprehendere, aut memoria retinere, aut scripto complecti tantas res, tam varias, tantis difficultatibus atque obscuritate et dissentione Auctorum impeditas potuisse : unum tot vetusta et posteriorum aetatum monumenta inspicere, scriptores legere, libros diversi adeo argumenti, exterarum linguarum, editis remotissimis regionibus, nosse, solerter examinare ; quae scitu utilia proponebantur amplecti, respuere ac refutare contraria. Atque eum quidem hominem, qui aliarum omnino rerum curis fuerit semper implicitus ; gravissimis periculosissimisque muneribus occupatus...* (*Opera omnia*, t. Ier, p. X.)

Des canonistes, parmi les plus fameux, même non catholiques, n'hésitent pas à considérer Benoît XIV comme l'un des plus grands qui se soient distingués dans la science du droit canon. L'un d'eux loue « la richesse matérielle et l'historique fondement » des Constitutions de Benoît XIV et ajoute : « S'il est vrai que ce maître canoniste, dans son activité de législateur, n'a pas manqué d'avoir recours au trésor rassemblé par l'Eglise romaine, depuis des siècles, trésor fait d'expérience et de sagesse, il n'en reste pas moins qu'une foule de magnifiques considérations et de sages décisions, contenues dans son *Bullarium*, lui sont directement personnelles. » (HUGO LAEMMER, *Zur Codification des canonischen Rechts*, Freiburg i. B., 1899, p. 27 et 36.) Les mérites du *Bullarium*, cités plus haut, notamment l'heureuse union de la rigoureuse documentation historique de la matière et la sagesse des décisions — cette dernière étant le fruit de la longue expérience d'une vie entièrement consacrée aux importants offices de Curie et au gouvernement universel de l'Eglise — se retrouvent également dans ses autres œuvres canoniques, qui sont comme empreintes de sa personnalité au point de pouvoir dire que, chez Benoît XIV, l'homme de science et le législateur vont toujours de pair, comme s'ils se tenaient par la main (cf. aussi JOHN. FR. SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des Canonischen*

Rechts, t. III, 1, Stuttgart, 1880, p. 505). Les œuvres canoniques du Pape Lambertini ont également d'autres mérites, qui se rencontrent rarement dans la littérature juridique du temps ; aux dires concordants des experts, on y trouve le soin scrupuleux avec lequel l'auteur traite les questions les plus disparates et les plus ardues, le parfait accord avec les sciences théologique et historique, la précision dans les solutions et les réponses aux questions posées et finalement le style simple et d'une intelligence facile.

Mais le plus grand mérite de Lambertini, canoniste et législateur, est d'avoir préparé la route à l'unification de la procédure juridique ecclésiastique, qui prit sa forme définitive dans le Code de droit canon. Le premier pas vers cette unification, dont on ressentait depuis des siècles la nécessité, mais qui semblait une entreprise presque impossible, fut fait sous la poussée des deux grandes œuvres scientifiques de Benoît XIV : le *Thesaurus Resolutionum Sacrae Congregationis Concilii* et le *De Synodo Dioecesana.* La première, née, peut-on dire, occasionnellement, du passage de Lambertini au poste de secrétaire de la sacrée congrégation du Concile, comprend quatre volumes, rédigés par lui-même, avec un soin extrême. Ce recueil systématique de sentences qui, après lui, fut continué jusqu'à l'aube du siècle présent, portant à la connaissance des tribunaux ecclésiastiques des différentes régions du monde les coutumes et la sagesse de la jurisprudence romaine, amènent presque insensiblement les courants disparates et les différentes écoles dans le lit de l'unité romaine. L'autre ouvrage, au contraire, *De Synodo dioecesana,* fut conçu dans le but de promouvoir l'unification du droit et de l'administration. Le patient et laborieux travail de nombreuses années s'est traduit par un authentique chef-d'œuvre dans son genre, *ein Meisterwerk,* comme le définit le même Schulte (*op. cit.,* p. 505), où a été mis à profit tout le matériel des sources. Le *De Synodo* est une œuvre magistrale par l'ordonnancement des matières pouvant faire l'objet d'un synode diocésain, par la façon définitive dont elles ont été traitées et présentées, au point qu'il est difficile d'y découvrir des lacunes, par l'objectivité rigoureuse et la lumineuse clarté de l'exposition.

L'aride champ juridique n'épuisa toutefois pas le puissant génie de Benoît XIV qui, comme on le sait, eut à cultiver également avec son application coutumière et un plein succès les études liturgiques. On connaît l'éloge décerné par l'illustre Dom Guéranger à ses écrits liturgiques : « ... Le grand pontife Benoît XIV, dont le nom seul rappelle la plus vaste science liturgique dont jamais un homme ait été orné. » (P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques,* II, Paris, 1880, p. 494.) Il est vrai qu'un critique moderne a fait quelque réserve touchant cet éloge, notant que l'œuvre de Lambertini dans ce domaine, tout en étant excellente du point de vue juridique et pratique, néglige les aspects historique et scientifique de la liturgie (*sic,* par exemple, CABROL, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* t. II, 1 p., col. 771-775). Que cette critique soit plus ou moins justifiée, il convient toutefois de ne pas oublier, pour la justification de Lambertini, que la recherche scientifique des institutions liturgiques de l'antique Eglise marqua ses grandes conquêtes au cours des deux derniers siècles, après le pontificat de Benoît XIV.

III

LE « MAITRE » DANS LES PROCES DE BEATIFICATION ET DE CANONISATION

Mais, vénérables frères et très chers fils, parmi les œuvres scientifiques de Benoît XIV, trône, par son originalité et son fini, le très célèbre *De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione* désigné unanimement par la critique comme fondamental et classique, monument durable et encore vivant du savant Pontife. Nous ne pourrions lui rendre hommage plus digne, en ce jour où nous fêtons son centenaire, que de mentionner particulièrement cet ouvrage, encore insurpassé.

L'œuvre « maîtresse » de Benoît XIV, remise à l'imprimerie deux années avant son élection au souverain pontificat, se présente, dans sa masse imposante, comme une synthèse achevée de toute l'érudition que les nombreux siècles avaient accumulée sur ce sujet et dont Prospero Lambertini avait assimilé toute l'ampleur et la profondeur avec son application habituelle, au cours d'environ trente années d'étude et de pratique comme avocat consistorial, puis, vingt ans durant, comme promoteur de la foi. Le premier mérite de l'ouvrage réside dans cette perfection de la documentation : rien de remarquable n'échappe à l'esprit investigateur de l'auteur, de ce que l'histoire a conservé touchant les matières hagiographiques et les procès de canonisation, depuis les siècles les plus reculés jusqu'au très riche matériel qui, depuis la moitié du XVII[e] siècle, faisait l'objet de publications successives utilisant des méthodes plus perfectionnées de critique, par les Bollandistes et dans les compilations des sources des Maurini. Lambertini se servit de tout et mit chaque pierre offerte par l'histoire de la Rédemption et de l'Eglise, et spécialement, comme il se doit, par l'hagiographie, la théologie, le droit canon et les sciences profanes, à la place voulue, dans un ensemble bien ordonnée (bien qu'il semble à quelques-uns aujourd'hui, selon le goût moderne, quelque peu confus et formaliste), ne négligeant pas de décorer cet ensemble de nombreuses autres connaissances historiques et théologiques se rapportant au sujet. Cette œuvre de Benoît XIV, en tant que synthèse de la pensée et de la pratique de l'Eglise catholique concernant le culte des saints, pourrait, en quelque manière, être comparée à la *Somme* de saint Thomas d'Aquin ; de même que celle-ci est un abrégé de ce que fut la doctrine sacrée depuis le début et aux différentes époques, l'œuvre de Lambertini offre une vision achevée de la tradition ecclésiastique en matière de culte et de canonisation des saints, des critères et des modalités reconnus comme normes, depuis le début et au cours des époques successives, lors de la reconnaissance et de la proclamation de quelqu'un comme saint. L'ouvrage de Benoît XIV a surtout un grand mérite, dans le domaine de la recherche et de la confirmation de ces critères, particulièrement la dissertation *De virtute heroica* (l. III, ch. XXI et s. *Opera omnia,* t. III, p. 207 et s.) dans laquelle l'auteur, faisant fond sur l'expérience et la pratique de l'Eglise, dépeint la figure du saint, fait voir en quoi consiste la sainteté, décrit l'idéal catholique de la sainteté, mettant au point une doctrine qui, quoique n'étant pas nouvelle dans sa substance, est cependant organique dans ses éléments, précise dans les termes et accessible à tous les esprits.

Un autre mérite, qui se confond presque avec

le premier, consiste à avoir fait découler de la tradition ecclésiastique, avec précision et fidélité, les critères selon lesquels les faits et les œuvres des saints, ainsi que le témoignage sanglant de leur foi, doivent être jugés. Dans ce domaine également, tellement délicat qu'il se prête par sa nature à des divergences de vues et des discussions, Lambertini se montre ouvert, objectif et loyal. A titre d'exemple, nous citerons, dans le livre III, chapitre XX, la question du martyre en dehors de la vraie Eglise du Christ (*Opera omnia*, t. III, p. 195-207). Après avoir discuté et résolu les cas des faux martyrs, il étudie celui de quiconque, de bonne foi en dehors de l'Eglise, immole sa vie pour une vérité enseignée également par l'Eglise, comme, par exemple, l'existence de Dieu ou la divinité du Christ. Benoît XIV accueille, en en exposant les motifs, la sentence habituelle des théologiens dans sa réponse : *Eum martyrem esse posse coram Deo, sed non coram Ecclesia* (p. 198). C'est avec une semblable sérénité et en s'appuyant sur de pareils arguments qu'il examine les subtiles questions des limites entre vertus héroïques, et non héroïques, du péché dans la vie des saints, de la *nota jactantiae et vanae gloriae* et de *quaedam extraordinariae actiones, quae a speciali Dei impulsu factae asseruntur*, toutes contenues dans le livre III, chapitre XXXIX-XLI (*Opera omnia*, t. III, p. 467-503).

Il convient de noter quelle position doit adopter celui qui juge les faits et les œuvres des saints pour conclure à l'héroïcité des vertus. Benoît XIV ne trace pas un cadre général de la *virtus heroïca*, par exemple de la foi et de l'humilité du saint, selon un schéma idéal, sur lequel doit venir se calquer, pour ainsi dire, le saint réel ; lors de l'examen critique, l'attention doit être immédiatement attirée sur les œuvres des saints, qui témoignent de la *virtus heroïca*. Quand il est question d'établir le concept de cette dernière et de fixer les règles pour son exacte appréciation, Benoît XIV fait preuve de cette largeur de vues et de cette modération d'esprit, signalées plus haut déjà, qui, du reste, respectent la pratique qu'il connaissait bien, de la procédure romaine. D'une part, il exige de chaque saint une vie de vertu correspondant à son état particulier, et toujours de nouveau, une vertu supérieure à celle du chrétien ordinaire. Ne pourrait certainement pas se réclamer de lui quiconque tendrait à un adoucissement de la sainteté ou de l'effort fait vers elle. Mais, d'autre part, il repousse également cet étrange extrémisme qui trouvait des partisans aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, encore sous l'influence du jansénisme.

La perfectibilité de la procédure établie par Benoît XIV...

Ceux qui, comme beaucoup d'entre vous, s'occupent des procès de béatification et de canonisation, considèrent à juste titre Benoît XIV comme le « maître », par excellence, de leurs dispositions. Nous savons toutefois que dans vos rangs on discute de savoir si les dispositions dictées par lui représentent le point d'arrivée dans la perfection du développement desdits procès, au-delà duquel il est impossible d'aller, ou si son œuvre n'est qu'une étape avancée sur la voie d'un ultérieur perfectionnement. Etant bien entendu que la vision de la sainteté catholique, telle qu'elle est dépeinte par le Pape Lambertini, a et aura une valeur permanente, il est permis et même utile de discuter sur la perfectibilité de la pratique procédurale établie par lui, car nous estimons que vouloir laisser la procédure dans la forme rigide qu'elle revêtait de son temps et telle qu'elle se présente dans son œuvre, ne correspondrait ni à la pensée ni aux intentions de Benoît XIV lui-même. La loi du processus historique des institutions humaines pourrait imposer, même en cette matière, quelques renouvellements dans l'ordonnancement procédural, en vue de le rendre plus apte à remplir ses fonctions, devenues toujours plus complexes et plus nombreuses au cours des deux siècles derniers.

... Par l'emploi des techniques modernes,

Dans ce cas, il y aurait lieu, avant tout, d'examiner s'il conviendrait d'adopter ces moyens purement techniques, dont on dispose aujourd'hui et qui simplifieraient notablement ces procès. Pour n'en citer qu'un exemple, les documents dactylographiés ne sont pas admis actuellement, mais seulement des pièces manuscrites, alors que les premiers représenteraient un avantage considérable de temps, d'exactitude, de commodité de lecture, de facilité de copie. Un semblable recours aux moyens techniques modernes, loin d'offenser la tradition, la continue, attendu que, c'est un fait, le procès de béatification et de canonisation n'est pas resté immobile durant les deux derniers siècles mais s'est perfectionné dans la mesure où se sont développées les sciences qu'il utilise. Cela s'est produit sur le terrain de la critique historique et de sa force probante. Loin de sous-estimer le sens critique de ce siècle des Mauristes et de la première période des Bollandistes, qui aussi représentait un progrès vis-à-vis du passé, il est cependant certain que ce n'est qu'au XIX[e] siècle et au XX[e] que la critique historique a connu le développement et le perfectionnement que lui confèrent la dignité de discipline scientifique, et la valeur de témoignage fidèle. C'est pourquoi Notre immédiat prédécesseur, le Pape Pie XI, remarquable adepte de ces disciplines, n'hésita pas à constituer pour ce qu'on appelle les « causes historiques » auprès de la sacrée congrégation des Rites, une « section historique » spéciale (*Acta Apostolicae Sedis*, XXII, 1930, p. 87-88), dont le rôle est d'examiner l'authenticité et la crédibilité du matériel historique du procès, ainsi que de rechercher elle-même de nouvelles sources de documents.

Le recours aux sciences médicales...

Une autre nouveauté notable qui s'est produite ces derniers temps concerne les disciplines médicales, auxquelles on doit recourir dans les procès de béatification et de canonisation, avant d'émettre quelque jugement que ce soit. Il est certain que l'état dans lequel elles se trouvaient il y a deux cents ans ne se peut comparer avec leur état présent. Sans s'éloigner du sujet, on peut en avoir une idée d'après l'œuvre même de Benoît XIV aux chapitres LI, LII et dernier du livre III (*Opera omnia*, t. III, p. 584-614), où il disserte des *visiones, apparitiones, revelationes*, ou encore au livre IV, chapitre XXVI, n. 26 (*Opera omnia*, t. IV, p. 308 et s.), où il traite de différents phénomènes comme les hallucinations. Alors que l'ascétisme et la mystique étaient à même d'offrir un immense champ d'expériences à ce sujet, les connaissances en médecine, au contraire, apparaissent aujourd'hui rudimentaires et insuffisantes. Les procès de béatification et de canonisation ne pou

aient pas ignorer l'énorme développement accom-
li par les sciences médicale et psychologique
epuis Benoît XIV.

Cela intervient dans le jugement qu'il convient
e porter sur les précédents psycho-physiques et
sychologiques dans la vie du serviteur de Dieu
i-même ; comme sur l'authenticité des miracles
ue l'on attribue à son intercession après sa mort.
'est pourquoi, en ce qui concerne le second point,
ous avons institué auprès de la sacrée congré-
ation des Rites une Commission médicale chargée
examiner, dans les cas de guérison affirmée
iraculeuse, s'il s'agit d'une véritable guérison
une maladie déterminée et si cette guérison est
explicable aux termes des lois naturellees.

Et par une critique plus sévère des témoignages

Certains ont également manifesté le désir de voir
pporter un léger allégement en ce qui concerne
s exigences procédurales, par exemple pour ce
ui est de l'office de *Revisa* et de la répétition des
scussions sur le même sujet. D'autre part, à la
ndance légitime, voire même louable, au per-
ctionnement des procès, qui ne retire rien aux
érites de Benoît XIV, ni à sa renommée de
maître », s'offre encore une importante ques-
on à résoudre, d'ordre juridique, qui tient à l'es-
ence même de la forme procédurale établie par
lui-ci. On sait que le procès, en la forme dans
quelle il l'a laissé, repose essentiellement sur les
épositions sous serment des témoins. L'issue d'un
rocès dépend donc presque entièrement de la
ersonne des témoins, dont on s'assure des dis-
ositions requises pour témoigner en toute vérité.
n doit exiger d'eux qu'ils soient *omni exceptione
ajores, homines bonae vitae et famae, tales,
uod eorum dictis et attestationibus, in judicio et
xtra, plenaria ab omnibus venit fides adhibenda*
. II, ch. L, n. 4. *Opera omnia*, t. II, p. 433.
f. aussi *Codex pro Postulatoribus*, ed. 4, Roma,
929, p. 128-129). Si l'on a trouvé de telles dis-
ositions chez les témoins, on peut estimer que
ur déposition faite sous serment donne le
aximum de garantie au procès. En théorie, il
t impossible de demander davantage au témoi-
nage humain, mais, en fait, quels moyens a-t-on
our établir la disposition subjective du témoin
mériter la *plenaria fides* ? Est-on toujours cer-
in, au moins dans la mesure admise, que les
épositions sous serment de ces témoins donnent
ne certitude objective à la vérité ? L'enquête psy-
ologique, aujourd'hui plus développée que par
passé, et l'expérience judiciaire dont on dispose,
ermettent les doutes et conseillent la prudence.
es réponses aux interrogatoires établis et aux
uestions particulières suffisent-elles pour se faire
ne idée complète et exacte de la personne dont
est question ? Ne serait-il pas opportun, comme
ontre-épreuve et complément d'enquête, de dresser
n rapport récapitulatif de témoins qualifiés ou
'experts, spécialement si le procès concerne des
ersonnages ayant eu un rôle en vue dans la vie
ublique ? Nous n'avons actuellement que l'in-
ntion de proposer ces questions à l'examen des
ommes compétents, confiant qu'elles seront étu-
iées avec toute la largeur de vues, l'objectivité
t l'équilibre qui ont caractérisé le grand esprit
e Benoît XIV.

⁂

Vénérables frères et chers fils! Au moment de
onclure Notre participation insuffisante, à vrai
ire, à la commémoration du centenaire du plus
grand Pape du XVIIIe siècle, Benoît XIV, il Nous
revient en mémoire cette demande : en quoi et
à quel point sa supériorité en tant que pontife,
que législateur et que maître, a-t-elle exercé une
influence sur la vie de l'Eglise et des fidèles des
siècles suivants ? On peut tenter quelque réponse,
qui ne prétend pas être cependant ici un jugement
général porté sur les deux derniers siècles.

Comme Pontife, Benoît XIV, continuant à suivre
la voie tracée par ses prédécesseurs, réaffirma et
consolida, à l'aide des Concordats et malgré les
larges concessions faites, la substantielle indépen-
dance du Saint-Siège vis-à-vis des pouvoirs civils,
et la conserva à l'abri des erreurs et des fausses
directions suivies dans la seconde moitié du
XVIIIe siècle, dégageant ainsi sa responsabilité de
ce qui survint de déplorable au cours des bou-
leversements de la fin du siècle. Si le pontificat
romain sortit de cette tempête considérablement
fortifié et se reprit à briller aux yeux des peuples
d'une lumière plus éclatante, il le doit principa-
lement au fait que, sur la Chaire de Pierre,
s'étaient succédé des Pontifes comme Benoît XIV,
aux mœurs irrépréhensibles, d'une loyauté à toute
épreuve, et soucieux du bien spirituel des peuples,
au-dessus de tout intérêt temporel.

En même temps, selon un clair dessein de la
Providence, Benoît XIV, en tant qu'insigne légis-
lateur, prépara l'Eglise à affronter la grande
crise du siècle, en amenant de bonne heure clergé
et laïques à serrer les rangs par la réforme éclairée
des lois. Que serait-il advenu, au contraire, si
la tornade révolutionnaire avait surpris l'Eglise
en train de se débattre dans l'incertitude de ses
lois et dans le relâchement de sa discipline inté-
rieure ?

Mais l'influence de Benoît XIV est encore plus
nette, en tant que maître, dans le sens que nous
avons dit, et, au moins indirectement, comme divul-
gateur de la sainteté parmi les membres du Corps
mystique du Christ. Il est difficile de dire si le
catholicisme du XVIIIe siècle jugeait vraisemblable
le retour de l'époque des martyrs au centre même
de l'Europe. La réalité est qu'il sut donner, et en
grand nombre, des martyrs dignes des premiers
jours de l'Eglise, tandis que, depuis lors, se sont
surtout multipliés les saints confesseurs dignes
des honneurs des autels, dont Dieu seul connaît le
nombre qui est plus grand. L'Esprit divin souffle
où il veut (cf. *Jean*, III, 8), mais il est certain qu'un
siècle et une société, où le culte des saints serait
délaissé et où se serait refroidi le sens de l'admi-
ration pour l'héroïsme des vertus, ne seraient pas
les champs les mieux indiqués pour une splendide
floraison de saints.

Vers un nouvel iconoclasme ?

A ce sujet, nous désirerions ajouter une exhor-
tation de caractère général. Depuis quelques
dizaines d'années, on remarque un mouvement
qui souhaiterait voir disparaître le plus possible
des temples sacrés les images des saints et dimi-
nuer aussi leur vénération. Les églises qui sont
construites et meublées dans cette idée, appa-
raissent ainsi marquées d'un « froid iconoclasme »,
comme muettes et vides. Comment juger cette
tendance à la lumière de la tradition catholique ?
Il est vrai que l'Eglise laisse à chacun la liberté
d'accorder, pour ce qui est de sa piété personnelle,
une plus ou moins large part à la vénération des
saints, mais personne ne peut nier cependant, sans
offenser la foi catholique, que ceux qui ont été

élevés par l'Eglise aux honneurs des autels sont dignes de vénération même publique. Dans la pratique, il appartient aux Ordinaires des lieux de veiller à ce que la vénération des saints ne soit pas contestée ni négligée, mais qu'elle fasse l'objet de cérémonies publiques et que leurs images continuent à être honorées dans la forme et la mesure conformes aux règes de la foi. Il y a, en outre, à la racine de cette tendance quelque chose de malsain qui rejaillit désavantageusement sur la vie et les traditions chrétiennes. Si cette tendance venait à s'affirmer, on verrait surtout se dessécher notablement, spécialement parmi le peuple, la veine généreuse d'avantages spirituels, qui sourd du dogme de la *Communio Sanctorum*, dont la vénération des saints, les conversations que l'on a avec eux, et les prières qu'on leur adresse, constituent un élément essentiel. Quiconque prétendrait en cela à une forme « plus pure et spirituelle » devrait se souvenir comment se comportait le christianisme des premiers siècles vis-à-vis de la mémoire et des dépouilles mortelles des martyrs et quels émouvants exemples il a laissé de leur culte aux générations futures. La vénération des saints est donc la très noble hérédité que nous a léguée la chrétienté primitive. Puis, au VIII[e] et IX[e] siècles, l'Eglise eut à lutter durement pour avoir le droit de représenter e images le Christ et les saints. Si le sain peupl catholique de tous les temps lui en est resté trè reconnaissant, la culture, de son côté, ne peu lui en savoir moins gré, si l'on pense au pertes que l'art aurait eu à subir du fait de l'af firmation des visées iconoclastes. L'Eglise, qui n'en tend pas abdiquer ce titre de noblesse qui lu vient de cette tradition, a toujours favorisé e encouragé l'art, spécialement l'art religieux. C'es pourquoi elle se sent obligée également de défendr l'art contre ces tendances qui, consciemment o non, ont conduit quelquefois à dénaturer et défi gurer le reflet de la dignité et de la beauté d Créateur dans l'homme. Pour semblable art, i n'est pas de place dans le sanctuaire. L'art chré tien, et surtout son plus intime milieu, l'art sacré doivent être toujours dignes de Dieu et de hommes : de Dieu, qu'ils sont appelés à glorifier des hommes, qu'ils doivent rapprocher de Dieu

A vous, vénérables frères et très chers fils afin que le Seigneur répande ses grâces surabon dantes sur votre activité dans votre important fonction qui consiste à témoigner au monde com bien est riche de sainteté le Corps mystique d Christ, nous donnons, avec une chaleureuse effu sion, Notre Bénédiction apostolique.

Recherche canonique des écrits du P. Vincent de Paul Bailly

On a placardé, à la fin du mois de mars 1959, *aux portes des églises de Rome, l'Ordonnance suivante du cardinal-vicaire* (1) :

EDIT

Clément, par la miséricorde de Dieu évêque de Velletri, cardinal de la Sainte Eglise romaine Micara, de la Curie romaine et juge ordinaire de son district, etc.

Le procès informatif sur la renommée de sainteté du serviteur de Dieu Vincent de Paul Bailly, prêtre de la congrégation des Augustins de l'Assomption, est commencé. Selon les prescriptions des sacrés canons, la recherche diligente de tous les écrits qui lui sont attribués doit être entreprise. Nous ordonnons par le présent édit à tous les fidèles, ecclésiastiques, religieux ou religieuses, laïcs, de remettre avec le soin voulu à nous personnellement ou à notre tribunal (via della Pigna n. 13-A, à Rome) tous les écrits qui, de quelque façon que ce soit, ont pour auteur le susdit serviteur de Dieu, à savoir : toutes ses œuvres imprimées — même celles qui n'auraient été que dictées ou signées par lui — et pareillement ses discours, lettres, autobiographies, journaux, etc., de quelque sujet que traitent ces œuvres.

Ceux qui désireraient garder les originaux présenteront des copies dûment authentiquées.

Nous rappelons de plus à tous les fidèles la stricte obligation que leur impose le droit canon : faire savoir à nous, ou au promoteur de la foi de notre tribunal, tous les faits, toutes les informations, toutes les circonstances dont on pourrait tirer argument contre la renommée de sainteté dudit serviteur de Dieu ou contre les miracle qu'on attribue à son intercession. Dans ce cas les religieux et religieuses eux-mêmes sont tenu de nous écrire directement par lettre secrète e scellée, ou de nous informer par l'intermé diaire de leur confesseur. Quant aux analphabète et tous ceux qui, pour une raison quelconque seraient dans l'impossibilité d'écrire, qu'il exposent la chose à leur curé ou confesseur qui ensuite, se conformera aux règles du canon 202 du Code de droit canon.

Nous ordonnons enfin que le présent édit soi publié dans le bulletin diocésain et reste affich *pendant deux mois continus* aux portes du vicariat des maisons de la congrégation des Augustins d l'Assomption et de toutes les églises paroissiale de Rome.

Donné à Rome, au siège du vicariat, l 25 mars 1959.

CLÉMENT, card. MICARA,
vicaire général de Sa Sainteté.

OSCAR BUTTINELLI, *notaire.*

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien.

— *Jésus notre vie. Guide pour la lecture de l'Evangile de Jean*, par AUGUSTIN GEORGE, professeur à la Faculté de théologie de Lyon. — Un vol. 17,5 × 12 cm., 160 pages, 8 illustrations hors texte. Prix : 500 francs. Editions des « Equipes enseignantes », Paris.

Après avoir exposé les caractéristiques de l'Evangile de Jean, l'auteur propose un plan de travail pour sa lecture et pour l'étude des grands thèmes qu'il comporte. Dans chaque section, il présente les remarques littéraires indispensables, le commentaire de détail ou d'ensemble, les remarques historiques, la signification religieuse guidée par un questionnaire.

Jn pionnier
le la presse catholique

Sous le simple titre « Bailly », l'Osservatore *omano du 27 août 1958 a publié cet article gné d'un spécialiste de la littérature française, rancesco Casnati, au sujet du livre du R. P. Remy Kokel, A. A., dont nous avons déjà parlé précé- emment* (1) *: « Vincent de Paul Bailly, un pion- ier de la presse catholique »* (Bonne Presse) (2) *:*

Il y a des livres, édités en France, comme *Mon- alembert*, du P. Lecanuet, et *Monseigneur d'Hulst*, u cardinal Baudrillart, dans lesquels le récit 'une vie illustre a pour fond et reflète toute une ériode de l'histoire religieuse de ce pays. On ne aurait, certes, mettre sur le même pied ces ameux ouvrages, très documentés et conçus sui- ant des critères et des méthodes historiogra- hiques, et le livre que R. Kokel consacre à *Vin- ent de Paul Bailly, un pionnier de la presse atholique* (Paris, Editions de la Bonne Presse). ependant, dans cette vie aussi, racontée comme n roman et dont tous les faits n'en sont pas noins scrupuleusement exacts, revit l'histoire reli- ieuse de la France, depuis la Révolution de juillet 830 jusqu'au début presque de la première guerre nondiale.

***

Les Bailly étaient des cultivateurs de l'Artois ; s avaient hospitalisé, durant la Terreur, le upérieur général des Lazaristes. L'un des fils, près le retour de la paix, entra dans cette Con- régation ; son frère, Emmanuel, qui paraissait evoir l'imiter, ouvrit, au contraire, à Paris, après uelques années d'enseignement, une pension de amille pour étudiants, dans le quartier du Pan- héon, fonda une « Société des bonnes études », lont il devint le président, et publia une revue de hilosophie intitulée *Le Correspondant*. Après 'avènement de la monarchie orléaniste, il entre- rit, en 1831, la publication d'un journal, *La Tri- une catholique*, qui devint ensuite *L'Univers*, et onnut une existence précaire jusqu'au jour où ouis Veuillot en prit la direction. Une autre ntreprise mémorable de cet intrépide éducateur- diteur fut l'impression des premiers tomes de la « Patrologie » de l'abbé Migne.

Il eut six fils dont l'un, Vincent de Paul, devait uivre les traces de son père dans la voie de 'édition et de la presse catholique. Tout jeune homme, Vincent connut, dans la pension pater- nelle, Baudelaire, qui y fut pensionnaire durant quelque temps, et il assista à la naissance des Conférences de Saint-Vincent de Paul, fondées par son père (on connaît la pénible controverse soulevée à ce propos) avec sept jeunes gens, commensaux de la maison, parmi lesquels le plus ardent s'appelait Frédéric Ozanam.

Vincent de Paul était un garçon à l'esprit très vif. Il eut comme précepteur Trapadoux, l'ami du poète des *Fleurs du mal*, et il goûta fort les « vers drôles » d'un autre habitué de la « Société des bonnes études », Le Vavasseur, biographe bien connu du même poète. Très tôt, il révéla ses aptitudes et ses inclinations ; envoyé en vacances au bord de la mer, il en fit une relation écrite à ses parents, qu'il intitula : *Les aventures de Vincent de Paul. Impressions et relations de son voyage à Boulogne-sur-Mer.* Il avait alors un peu plus de 10 ans, et personne n'eût pensé que ces premiers essais étaient ceux d'une plume qui s'affermirait et serait redoutée comme une épée.

Après une période de prospérité qui leur permit l'acquisition d'une belle maison (dans laquelle Veuillot logea avec eux) et d'une grande impri- merie, les Bailly furent presque ruinés par suite de l'excessive bonté du père, toujours prêt à se porter garant pour tout le monde ; le jeune Vincent, qui avait échoué dans un concours uni- versitaire, entra d'abord dans une administration d'Etat, puis fut attaché au Cabinet de Napoléon III comme chargé de la correspondance chiffrée.

Nul n'aurait pensé que ce beau jeune homme, sociable et à la parole facile, pur comme un ange et auquel furent faites en vain 18 propositions de mariage, cultivait en secret le dessein de se faire religieux. Le 20 octobre 1860, en effet, il revêtait l'habit des Assomptionnistes. Tout de suite, il devint l'un des éléments les plus actifs de la Congrégation : esprit averti et résolu, il se vit confier des charges pratiques, telles que l'organi- sation des pèlerinages, la direction de collèges et, après Mentana, l'aumônerie d'une compagnie de zouaves, qu'il conduisit lui-même de France à Rome. Il fut aussi, durant la guerre de 1870, aumônier dans l'armée de Bazaine, puis emmené en Allemagne parmi les prisonniers français. Echappé presque miraculeusement aux horreurs de la Commune, il entra dans le vif de son apostolat.

***

Trois Assomptionnistes, le P. d'Alzon, le P. Picard et le P. Bailly, en présence de l'alarmante déchris- tianisation de la France, conséquence d'un siècle de révolutions et de luttes intestines, se proposent, dans les limites de leurs possibilités, d'y opposer une digue par les moyens suivants : une Ligue des laïcs pour la défense de la religion, des œuvres d'assistance sociale et charitable, des manifestations de foi sous le patronage de la Vierge, des pèlerinages et surtout la bonne presse.

Cette dernière nous intéresse tout particuliè- rement en raison du rôle prédominant qu'y joua le P. Vincent de Paul Bailly. On peut dire que le germe en fut une innocente petite revue, *Le Pèlerin*, fondée en 1873 pour donner des nouvelles des pèlerinages (le P. Bailly en accompagna une vingtaine en Terre Sainte ; il eut aussi l'honneur et le mérite d'avoir guidé le premier à la Grotte de Lourdes). Les rédacteurs de *l'Encyclopédie Larousse* s'en amusèrent. « Le vagabondage reli- gieux — écrivaient-ils — ne fut pas intense sous l'Empire. En 1873, on vit de nombreux pèlerinages. On les toléra et ce fut chose sage, car, en 1874, il n'est plus question de pareilles manifestations. Malgré les efforts combinés d'un Comité général, autorisé par le Pape, et d'un organe spécial, *le Pèlerin*, pour réchauffer le zèle des fidèles, les grottes plus ou moins miraculeuses furent aban- données à leur solitude et chacun finit par prier dans son église paroissiale. »

Lorsque le P. Bailly prit la direction du *Pèlerin*, cette revue ne comptait que quelques centaines d'abonnés. Deux années plus tard, transformée, agrandie et recherchée à cause de la vivante plume de son directeur, elle atteignit 80 000 lec- teurs, qui devinrent ensuite un demi-million. Quand, le 7 mars 1883, l'intrépide Assomptionniste prit à Marseille la croix rouge du pèlerin en Terre Sainte, il eut pour consigne de prier pour connaître s'il était dans la volonté de Dieu que fût fondé un quotidien populaire de défense et d'affirmation religieuses. *L'Univers* soutenait bien la lutte, mais il s'adressait à un public d' « élite ». Il fallait atteindre de plus vastes couches de la population. Au courant de ce projet, Don Bosco le seconda de ses conseils et eut à cette époque un long entretien à Paris avec le Supérieur de la Congrégation. La décision fut prise. Parmi les titres proposés : *Le Catholique*, *Le Crucifix*, *La Croix*, ce dernier fut choisi, et le journal, qui est

---

(1) *D. C.*, n° 1267 du 22. 12. 1957, col. 1660.
(2) Traduction de J. Thomas-d'Hoste.

aujourd'hui l'un des plus puissants et des plus répandus organes français de presse, parut pour la première fois le 16 juin de cette année-là.

Un procès immédiat fut la réaction du pouvoir civil, violemment anticlérical. Le fait est assez connu par suite du rire rabelaisien qu'il suscita dans toute l'Europe. Le journal annonçait dans son en-tête son prix de vente : un sou, terme qui jetait le discrédit sur le système décimal établi par la Révolution. C'est pourquoi, le 29 juin suivant, en « manchette », *la Croix* publiait : « Un ordre nous ayant interdit de mettre ici que le journal se vend à *un sou*, nous avertissons que, désormais, il se vendra *cinq centimes.* »

L'histoire du journal et de tout l'imposant ensemble d'œuvres et de publications qui se rattachent aux très florissantes institutions de la « Bonne Presse », rue Bayard, à Paris, est depuis ce temps lointain jusqu'à la première guerre mondiale un reflet direct de l'histoire tourmentée de l'Eglise de France sous la III[e] République. Depuis la fameuse phrase de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », répétée ensuite jusqu'à l'hébétement par tous les perroquets du laïcisme, jusqu'aux persécutions de Combes et de Waldeck-Rousseau, la dissolution et la dispersion des Ordres religieux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tous les actes contre les droits et la liberté du citoyen perpétrés par un sectarisme vulgaire et imbécile, dont Drumont, Hello, Bloy, Veuillot, Massis, Bernanos ont montré au monde la révoltante laideur, *la Croix*, ainsi que les œuvres et les hommes qui en faisaient partie, subirent les plus dures avanies.

Le « toast » du cardinal Lavigerie, la Lettre *Au milieu des sollicitudes*, de Léon XIII, l'affaire Dreyfus, la stupéfiante souscription organisée par le journal pour la coupole du Sacré-Cœur (réponse de la France catholique aux factieux qui la gouvernaient), les procès contre les Assomptionnistes accusés du délit d'association interdite, l'acte d'obéissance des « moines », qui se retirèrent de la rédaction de *la Croix*, la loi subversive du 3 juillet 1901, acte d'odieux ostracisme contre une catégorie de citoyens, les « fiches » maçonniques contre les officiers qui allaient à la messe, tout cela revit, avec un puissant relief, dans les pages du livre.

Un relief qui, peut-être, en certains endroits où il est question de la politique religieuse de Léon XIII, vibre d'un involontaire frémissement de passion, comme une sorte de rougeur qui monte au visage à l'évocation d'un souvenir encore brûlant. Mais tout s'apaise dans le récit des dernières années du P. Bailly, qui accepta et consomma le redoutable sacrifice comme un « saint ».

Pierre l'Ermite a raconté l'édifiant exemple donné en la dure heure de l'épreuve, qui sonne au cadran de toute grande vie. « En 1900 — a-t-il écrit, — quand il reçut l'ordre de briser sa plume... cette plume qui avait tant bataillé « pour que son règne arrive... », il la brisa.

Il alla de salle en salle..., d'atelier en atelier, dans cette immense maison suscitée par sa foi, et toute frémissante de sa vie.

Il se mit à genoux devant la rotative de *la Croix*..., devant celle du *Pèlerin*..., devant sa place à lui, dans la salle de rédaction. Et, silencieusement, fit son sacrifice...

Puis il partit sans retourner la tête.

C'était fini.

Et je l'ai vu mourir dans une petite chambre, au cœur de Paris, étendu sur deux chaises, dans sa bure de moine. Ses yeux vivaient encore dans son maigre visage et ils demandaient une prière pour lui..., une prière pour son œuvre, petit grain de sénevé devenu un tel arbre que le tout-puissant Waldeck-Rousseau en avait impérieusement exigé la destruction. »

FRANCESCO CASNATI.

Diffusion de la presse catholique (1)

Assemblée des cardinaux et archevêques, 4.-6. mars 1959.

A plusieurs reprises déjà, l'Assemblée s'est préoccupée de la vente des journaux et périodiques à l'intérieur des églises. Soucieuse de tenir compte des situations différentes suivant les diocèses, elle n'avait pas cru, jusqu'ici, devoir suggérer une mesure générale et s'en était tenue aux dispositions prises en octobre 1956 (2). Or, il semble que cette pratique offre plus d'inconvénients que d'avantages et qu'une décision uniforme soit actuellement souhaitée pour l'ensemble des diocèses.

L'Assemblée émet donc le vœu que la vente des journaux et périodiques ne soit plus autorisée à l'intérieur des églises, exception faite des publications de caractère proprement religieux.

Toutefois, pour ne pas nuire à la diffusion de la presse catholique, l'assemblée estime que l'application d'une telle mesure pourrait se faire progressivement jusqu'à la date ultime du 1[er] octobre.

(1) *La Semaine religieuse de Lyon* du 24 avril 1959 a publié ce texte sous le titre : *Déclaration officielle de l'Assemblée des cardinaux et archevêques* (4, 5 *et* 6 *mars* 1959), en ajoutant : « Le cardinal publiera en temps utile une circulaire d'application de cette décision. Il demande à MM. les curés et à tous les Comités de presse, auxquels bien entendu il renouvelle son encouragement et sa gratitude, de ne prendre aucune mesure avant d'avoir connaissance de cette circulaire. »

L'Aquitaine (Semaine religieuse de Bordeaux), 3 avril 1959, a publié le texte de l'A. C. A., en le faisant suivre immédiatement des directives du cardinal Richaud pour la province ecclésiastique de Bordeaux.

(2) *D. C.*, n° 1240 du 9 décembre 1956, col. 1562 (*N. D. L. R.*).

Spectacles et romans (1)

L'Assemblée des cardinaux et archevêques attire l'attention sur le nombre croissant de spectacles et romans immoraux. Le succès qu'ils rencontrent témoigne d'une véritable perte du sens moral.

Aux confesseurs d'éclairer leurs pénitents ; aux mouvements d'Action catholique d'alerter les consciences ; aux journaux catholiques d'observer un silence total sur les livres et spectacles immoraux.

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Séez*, 3 avril 1959.

— *Formes et montages pour papier et carton* (découpages, pliages, collages), par ALBERT BOEKHOLT. Collection « Vie active ». (Travaux manuels éducatifs.) — Un vol. 18,5 × 13 cm., 112 pages, illustré de plus de 150 figures et dessins de l'auteur. Prix : 500 francs. Aux Presses d'Ile-de-France, Paris.

Edité par l'Association « La vie active » pour le développement du travail manuel dans l'éducation, ce livre est à recommander aux éducateurs qui désirent développer le goût et l'habileté artistiques des enfants, qu'il intéressera prodigieusement.

— *Plans pour planches. Jouets et petits meubles pour amateurs*, par ALBERT BOEKHOLT. — Un vol. 18,5 × 13 cm., 120 pages, illustré de plus de 120 plans et photos de l'auteur. Prix : 500 francs. Aux Presses de l'Ile-de-France, Paris.

Du même auteur et de la même collection que le précédent, ce livre initie le jeune amateur au travail du bois. Par des découpages, amorce de travaux plus compliqués, il l'introduit insensiblement dans le domaine du menuisier. Pour garçons à partir de 11 ans.

Directives pastorales de S. Exc. Mgr Guerry, rchevêque de Cambrai, pour la journée paroissiale de la communion solennelle (1)

I. — Principes directeurs

On a pu être tenté, ici ou là, de mettre au emier plan en un pareil jour *la profession de* , en lui donnant le caractère public d'une résoion morale de l'enfant et d'une promesse pour venir. Sous prétexte de revaloriser cette céréonie, on risquerait par là de lui enlever son ns profond (2). Ce n'est pas l'acte d'un être main qu'il importe avant tout de mettre en leur, si nécessaire soit-il : ce sont *les dons de eu,* de son amour prévenant et gratuit pour que nfant, en prenant une conscience plus éclairée et is personnelle de leurs richesses, apporte, sous ir action puissante, une réponse de foi, d'espénce et d'amour. Ces dons de Dieu sont : l'Euaristie, le baptême, l'Eglise. La cérémonie aura nc trois caractères principaux.

émier caractère : une fête eucharistique.

Fête eucharistique d'abord, dans *le but* qu'elle mande au communiant de poursuivre sans sse : l'union à la vie du Christ mort et ressusé ; la communion au mystère pascal du Christ dempteur, faisant passer celui qui le reçoit dans Eucharistie de la mort de la nature pécheresse et oïste à sa vie de charité filiale et fraternelle.

Fête eucharistique aussi en ce sens que *le moyen* cessaire pour demeurer fidèle à un engagement i est, en lui-même, au-dessus des seules forces maines, c'est l'Eucharistie avec toute sa force insformante de nourriture vivifiante.

Fête eucharistique enfin en ce que *la valeur mmunautaire* de l'engagement se trouve forteent soulignée par l'Eucharistie, signe, centre et urce de l'unité de la communauté des chrétiens ns la charité du Christ.

euxième caractère : caractère baptismal de la profession de foi.

La profession de foi, associée à la célébration charistique, est un *renouvellement des engageents du baptême.* Mais il faut préciser le sens de renouvellement.

Non pas en ce sens que l'engagement de tout tre même par le baptême dans une vie nouvelle rait besoin d'être complété ou ratifié, ni en ce ns que cette profession de foi créerait des liens uveaux ou des devoirs nouveaux vis-à-vis du rist et de l'Eglise.

Mais, par cette profession de foi solennelle, l'engement vital du baptisé est remis en lumière : e l'aide à mieux comprendre l'importance du ptême, à prendre conscience, par la foi, de la alité merveilleuse de l'incorporation au Christ par le baptême. Manifestée dans l'Eglise, avec elle, cette profession prend tout son sens dans cette célébration pascale, avec son double caractère de renonciation au démon et de foi au mystère du Dieu « vivant et vrai » (3).

Troisième caractère : une fête communautaire.

La communion solennelle et la profession de foi se font en présence de la communauté paroissiale. Il importe que le pasteur explique clairement le sens et la nécessité de ce caractère communautaire, en « exploitant » avec sagesse l'attachement traditionnel de nos populations du Nord à cette fête, qui fait passer un souffle de pureté dans toute la paroisse.

1° *Pour l'enfant lui-même :* il faut qu'il apprenne à sortir de son égoïsme, et à ne pas faire de « sa » communion, pour employer l'expression courante des parents, un acte purement individuel où sa petite personne devient le centre de tout. Il faut qu'il comprenne qu'il a besoin des autres, des « grands », des militants adultes, de toute la communauté paroissiale et que ceux-là le soutiendront dans ses efforts de fidélité à la vie chrétienne. Mieux encore, il faut qu'au-delà de cette communauté paroissiale et à travers elle, il découvre peu à peu la réalité de la communion des saints et de la grande communauté d'amour et de salut qu'est l'Eglise catholique.

2° *Pour la communauté paroissiale :* elle est témoin des engagements des enfants. Elle doit se considérer comme responsable de leur fidélité, en devenant chaque jour une communauté croyante, vivante, tant dans la grande assemblée de la messe du dimanche que par des activités apostoliques dans les quartiers, les milieux, les services.

II. — Conseils d'ordre pratique à donner aux parents

Tous les vrais pasteurs savent que la préparation de cette journée est une occasion exceptionnellement favorable pour de vrais contacts avec les familles des communiants.

Le pasteur se fera un devoir de *visiter,* autant que possible, chacune des familles dans les semaines précédentes.

Il les *convoquera* pour une réunion de préparation à la cérémonie au cours de laquelle il abordera les questions suivantes :

1° *Le vrai caractère de la journée.*

Après des avis pratiques pour le bon ordre, *il leur expliquera le véritable caractère de cette journée et leur rôle dans sa préparation spirituelle :* que la communion solennelle n'est pas un achèvement, mais qu'elle est l'une des étapes de l'initiation chrétienne et le point de départ d'une étape nouvelle de la vie chrétienne dans l'Eglise.

Le pasteur insistera sur la nécessité d'un ensei-

(1) *La Quinzaine diocésaine de Cambrai,* 19 avril 1959.
(2) C'est la raison pour laquelle l'épiscopat de France décidé, en 1951, de conserver l'expression traditionlle de « communion solennelle », mais en lui dont son vrai sens : cf. *Directoire pour la pastorale s sacrements,* art. 40 et 41.

(3) *De Deo vivo et vero.* Canon de la messe.

gnement religieux adapté aux problèmes posés par la pré-adolescence et l'adolescence, ainsi que sur la nécessité d'une éducation de la conscience répondant aux exigences d'une croissance de l'intelligence, de l'éveil à la vie. Tout cela pour le bien véritable de l'enfant. Bien montrer aux parents qu'ils ne peuvent pas donner à leur enfant une preuve plus grande de leur amour qu'en leur assurant, avec la collaboration des prêtres et des catéchistes, une vraie formation.

2° *Associer les parents à l'effort spirituel.*

Le pasteur demandera aux parents de chercher à *s'associer* à l'effort de montée spirituelle demandé à l'enfant à l'occasion de la communion solennelle, en particulier pendant la retraite préparatoire. Il soulignera l'importance capitale d'une présence effective des parents à la cérémonie, aux offices de la journée. Il leur exprimera discrètement le souhait qu'ils s'approchent des sacrements pour donner à leur enfant la joie de les accompagner à la Table sainte.

En certaines paroisses, le pasteur organise une cérémonie qui touche beaucoup les parents et contribue à faciliter leur effort spirituel : la cérémonie du pardon demandé aux parents par leur enfant.

Il est douloureux de constater que la mère de famille est parfois absente de la cérémonie, retenue à la maison par la préparation du repas : l'offre d'une collaboration délicate d'une militante du quartier ou d'une amie serait, dans bien des cas, favorablement accueillie pour permettre à la maman de participer à la messe de la communion solennelle.

3° *Le choix des parrains.*

Attirer l'attention des parents sur *le choix des parrains et marraines*, en expliquant la responsabilité de ceux-ci dans la formation chrétienne des enfants : ce qui suppose évidemment des parrains chrétiens.

4° *La tenue de la journée.*

On se montrera ferme sur *la tenue* et *la parfaite correction* de l'ensemble de la journée : elles sont exigées par le caractère *religieux* de la fête.

Dans ce sens, le pasteur invitera les parents à donner au *repas* une note de belle intimité familiale et de cordialité joyeuse, certes, mais aussi de simplicité, de sobriété et de modération. Il est affligeant de constater que, trop souvent, la préoccupation d'offrir un repas plantureux, ce qui suppose à l'heure actuelle des dépenses considérables, absorbe l'esprit des parents pendant des mois et devient le principal. Il y a là une coutume qui, peu à peu, doit être purifiée d'influences mondaines : chacun veut faire comme les autres, « aussi bien qu'eux » et c'est ainsi que sont engloutis les économies de nombreux mois.

Pour libérer les familles de ces servitudes, où la vanité trouve son compte, des militants chrétiens peuvent beaucoup en donnant eux-mêmes l'exemple de la modestie et de la retenue dans le repas de fête. Ils s'interdiront notamment la prolongation des repas dans la nuit jusqu'à une heure avancée, avec la participation des communiants, l'abus des boissons, les danses et les chansons douteuses.

5° *Les costumes.*

a) Le pasteur posera le principe qu'il appartient aux parents eux-mêmes de se prononcer sur le choix des costumes : il s'interdira d'imposer sa volonté en ce domaine (4).

b) S'il aborde la question des aubes et tuniques, il leur exposera l'idée qui en a inspiré le choix : donner aux communiants, en un pareil jour, un vêtement liturgique, plus apte à favoriser le climat religieux de la cérémonie que des habits trop luxueux, trop coûteux, trop provocateurs de sentiments de vanité mondaine ; un vêtement liturgique aussi qui, par sa blancheur, la simplicité de son tissu et de sa coupe, rappellerait aux communiants la grâce de leur baptême et les mettrait tous sur un pied d'égalité, comme il convient à ceux qui ont reçu la même qualité d'enfants de Dieu.

Logiquement, le vêtement, étant liturgique, ne doit être porté que pour la cérémonie, à l'intérieur de l'église. Il perd tout son sens s'il est conservé pendant la journée, dans les rues, aux repas ou, comme il arrive trop souvent, dans les cafés. Un brassard pour les garçons, un voile pour les filles sur un habit simple qui ne servira pas qu'une fois suffiront à rappeler à tous dans la paroisse la grande fête de la communion solennelle.

c) Le pasteur n'oubliera pas que des innovations de cette nature ont des répercussions sur les intérêts légitimes des commerçants de la région et de la main-d'œuvre. S'interdisant lui-même tout commerce, comme l'exige la loi de l'Eglise, il s'efforcera de prévenir à temps les commerçants susceptibles de s'intéresser à la mise en œuvre d'une pratique qui est louable, si elle répond aux désirs des parents et si elle suscite l'apparition de vêtements gracieux, non élégants, aptes à provoquer les sentiments et dispositions qui conviennent à une cérémonie sacrée.

6° *Les cadeaux.*

Tout en laissant aux parents la liberté du choix en ce domaine aussi, il est permis de les conseiller et même d'orienter de préférence vers le missel liturgique, soit quotidien, soit dominical, en profitant de la circonstance pour faire leur éducation sur la nécessité, le rôle, les bienfaits du missel. On les invitera à ne pas rechercher le clinquant, mais le beau et l'utile pour de longues années. Là encore une préoccupation sociale poussera à avertir à temps les librairies catholiques pour guider leur choix et faciliter les commandes.

CONCLUSION

Il ne s'agit pas d'imposer une *uniformité*, qui risquerait de gêner les initiatives des pasteurs, toujours soucieux de perfectionner l'ordonnance d'une cérémonie qui leur tient à cœur. Aussi bien avons-nous omis volontairement de proposer un cérémonial de la fête. Mais il était désirable de tendre, dans le diocèse, à une *unité* fondamentale sur les principes directeurs de la communion solennelle et sur les coutumes d'un esprit plus chrétien à faire pénétrer progressivement dans les familles.

† EMILE GUERRY,
archevêque de Cambrai.

---

(4) Cf. à ce sujet la lettre de S. Exc. Mgr Martin, archevêque de Rouen et président de la Commission épiscopale de pastorale et de liturgie, ainsi que les déclarations de divers évêques, dans *la D. C.*, n° 1251, du 12 mai 1957, col. 625 (*N. D. L. R.*).

Pour l'enseignement libre

Réponses à des objections, par S. Exc. Mgr Cazaux

la veille du Congrès national des Associations parents d'élèves de l'enseignement libre (Caen 0 mai), et de la fête de saint Jean-Baptiste de Salle, patron des éducateurs (15 mai), S. Exc. r Cazaux, évêque de Luçon, a publié la lettre vante qui a été lue en chaire le dimanche avril. Après avoir fait appel à la prière, il ond à diverses objections formulées dans cer-is journaux aux revendications des catholiques matière de justice scolaire (1) :

Mes bien chers Frères,

.e 15 mai 1950, le Pape Pie XII a institué nt Jean-Baptiste de la Salle patron spécial, s de Dieu, de tous les éducateurs de l'enfance de la jeunesse (2). L'Assemblée des cardinaux archevêques émettait alors le souhait que tous ans, à cette occasion, une prière particulière-nt ardente s'élève vers Dieu de toutes nos les, de tous nos foyers et de toutes nos roisses, afin d'obtenir, avec des vocations tou-rs plus nombreuses d'enseignants chrétiens, la vegarde et la prospérité des maisons dans quelles ils exercent leur magnifique mission.

'our répondre à ce désir et pour obtenir les illeures bénédictions du ciel sur le Congrès de en où doivent se réunir les 8, 9 et 10 mai pro-in les A. P. E. L. (Associations de parents lèves de l'enseignement libre) de toute la nce, parmi lesquels on comptera certainement nombreux participants vendéens, je crois de n devoir de vous inviter instamment à prier ır l'enseignement libre, et tout spécialement ır l'amélioration des conditions de vie des eignants chrétiens comme pour la paix et la corde entre tous les Français.

Cette prière m'apparaît d'autant plus néces-re que la question scolaire se repose aujour-ui avec un caractère renouvelé d'urgence et de vité.

Au cours de ces dernières années l'accroisse-nt du coût de la vie a obligé les Comités sco-rés et les Associations gérantes d'écoles lécider plusieurs augmentations de traitements. ıx-ci, malgré ces mesures, s'avéraient encore uffisants tandis que les familles étaient de plus plus écrasées sous le poids des charges qu'ils istituaient pour elles.

Aujourd'hui la situation est telle que l'impa-ice et le mécontentement ont tendance à gran-rapidement et à gronder au cœur des ensei-ants comme des amis et des usagers de l'ensei-ement libre. Le gouvernement lui-même s'est gagé à déposer dès la prochaine session parle-ntaire un projet de loi destiné à donner satisfaction à ces légitimes revendications, comme à calmer ces inquiétudes et cette émotion.

Ces réclamations et ces promesses n'ont pas été sans soulever de nombreuses réactions, où s'exprimaient l'hostilité des uns, la timidité des autres, l'incompréhension de beaucoup. « *Le problème est essentiellement politique*, a-t-on écrit... *Techniquement il n'y a pas urgence à le résoudre... Des subventions d'Etat ne feraient que consacrer une solution de ségrégation scolaire... Il ne faut pas déterrer la hache de la guerre... ni profiter d'une majorité parlementaire pour emporter une solution à la hussarde...* »

Ces considérations ne touchent pas à l'essentiel du problème. Celui-ci est plus grave et se situe plus haut. Il pourrait se résumer de la manière suivante :

Une liberté est inscrite dans les lois françaises, qui correspond à l'un des droits les plus imprescriptibles de la personne humaine : le droit pour les parents d'élever leurs enfants conformément aux exigences de leur conscience. Des maîtres de grand mérite ont accepté, malgré de dures conditions de vie, de consacrer leur dévouement et leurs talents au service de cette liberté et de ce droit. Ce faisant, ils ont conscience de rendre un grand service au pays et à l'Etat lui-même qui, sans eux, ne pourrait donner des classes et des maîtres à tous les écoliers de France. Pour ne tenir compte que des traitements, et à l'exclusion des dépenses considérables qu'entraînent les constructions, les grosses réparations, les retraites..., les élèves du premier et du deuxième degrés de l'enseignement libre coûteraient à l'Etat, s'il en avait la charge, plus de 80 milliards. Les maîtres qui professent dans ces institutions, les parents qui leur confient leurs enfants n'arrivent pas à suffire à leurs besoins familiaux ou à leurs charges scolaires. N'ont-ils pas dès lors le droit de répéter ce que le grand cardinal Mercier disait au gouvernement de son pays : « Nous ne demandons pas que l'Etat nous paie nos écoles, mais qu'il nous rembourse les économies que nous lui faisons réaliser... ».

Les arguments surannés ou les mots à effet qu'on leur objecte sont loin d'infirmer ces données de bon sens.

« *La question scolaire*, a-t-on écrit, *est essentiellement politique...* » Ceux qui la qualifient ainsi ne se rendent pas compte (c'est leur excuse) de la blessure qu'ils infligent aux maîtres comme aux parents, pour lesquels il y a là essentiellement une question de conscience. Avec l'Eglise, ils estiment que pour assurer l'éducation des petits chrétiens « seule l'école chrétienne est pleinement satisfaisante » ; et ils redoutent légitimement pour leurs enfants l'anémie spirituelle qui guette les élèves auxquels, en raison des horaires, de la surcharge des programmes et du régime scolaire lui-même, il est si difficile de procurer l'alimentation et l'animation religieuse suffisantes.

« *Techniquement*, prononce-t-on avec sérénité, *il n'y a pas urgence... les écoles privées se trouvent dans une situation moins difficile qu'au-*

1) *La Semaine catholique du diocèse de Luçon*, avril 1959.
a lettre de Mgr Cazaux répond surtout à une suite rticles parus dans *le Monde* et spécialement à l'ar-e de Maurice Duverger du 26 mars 1959.
2) *D. C.*, n° 1073 du 16 juillet 1950, col. 945 (*N. D. R.*)

trefois... ». On voudrait que cela fût vrai. Mais il faudrait, pour le croire, se fermer les oreilles et les entrailles à la souffrance des parents, à la déception des maîtres, à la révolte, encore contenue heureusement, de ces cœurs et de ces consciences. Question technique, la question scolaire ? Le mot est au moins mal choisi. C'est une question vitale : vitale pour les parents dont les ressources ne sont pas inépuisables ; vitale pour les maîtres qu'inquiètent douloureusement l'entretien et l'avenir de leurs enfants.

« *Il ne faut pas réveiller les querelles d'antan... déterrer la hache de guerre...* » Mais, je m'en porte garant, ces parents, ces maîtres ne se sentent d'hostilité contre personne ; ils ne demandent qu'à entretenir les relations les plus fraternelles avec tous leurs autres concitoyens et ils estiment à juste titre ne nuire à personne en réclamant pour eux-mêmes et pour leurs institutions le droit et le pouvoir de vivre. Le climat politique français se trouverait au contraire singulièrement libéré, purifié, pacifié, le jour où ce problème serait résolu selon les données du bon sens et de l'équité.

On ne nous accuse pas moins de pratiquer une sorte de « *ségrégation scolaire ou sociale* ». Et ce serait peut-être vrai, si nos écoles n'étaient pas largement accueillantes, comme le sont les grands collèges installés par les religieux dans tant de pays, où ils demeurent parfois pour l'honneur de notre nation, la seule présence de la France et souvent la meilleure, parce que la plus bienfaisante et la plus désintéressée. — Ce serait vrai, si ces maîtres réclamaient pour eux un traitement supérieur en face de collègues condamnés à une situation diminuée. Mais n'est-ce pas le contraire qui est vrai ? Et, s'il y a ségrégation, n'en sont-ils pas eux, et eux seuls, les victimes ? Ce serait vrai, si l'éducation qu'ils donnent devait contribuer à dresser leurs élèves contre les impératifs du droit commun, ou contre l'amour dû à leurs frères. Mais je rougirais, si je m'employais à réfuter une allégation aussi mensongère.

Si encore les conditions de paix que l'on nous fait étaient acceptables ! Or, tout ce que l'on nous offre c'est « *la nationalisation sous le signe de la laïcité* », autant dire la disparition pure et simple de l'enseignement chrétien comme tel, exactement comme si la paix n'était possible entre les deux ordres d'enseignement que par la disparition de l'un d'entre eux. On comprendra sans peine, comme le disait le regretté Mgr Chappoulie le 19 octobre dernier, que les catholiques ne sont pas près de renoncer aux bienfaits d'une institution pour le maintien de laquelle ils ont consenti et consentent encore tant de sacrifices, pas plus que les maîtres chrétiens ne sont disposés à déserter leur idéal et leur mission (3).

Non, nous ne pouvons pas croire que l'union entre les Français exige pareille immolation. Partisans de la paix scolaire, nous le sommes autant et plus que quiconque ; mais nous restons convaincus (l'exemple de tous les pays libres le prouve d'ailleurs à l'évidence) que cette paix n'est possible que dans la justice et dans la liberté.

C'est pour cette paix dans la justice et dans la liberté que je vous invite à prier, mes bien chers Frères, avec une ferveur tous les jours renouvelée. C'est d'un seul cœur et d'une seule âme que nous demanderons ensemble au ciel d'inspirer à nos gouvernants les solutions qui sauvegarderont les droits des parents et des maîtres, et à nos adversaires la compréhension fraternelle que nous-mêmes nous entendons professer à leur endroit pour ne jamais la leur retirer.

Luçon, le 14 avril 1959.

† ANTOINE-MARIE CAZAUX,
évêque de Luçon.

(3) *D. C.*, n° 1296 du 1er février 1959, col. 145 (*N. D. L. R.*)

La doctrine de l'Église en matière scolaire

Pour répondre au trouble et à l'incertitude d'un certain nombre de catholiques qui, devant les opinions parfois très divergentes qui s'expriment sur le problème scolaire, se demandent où trouver la pensée de l'Eglise, la Commission d'études doctrinales pour l'action pastorale du diocèse de Lille, par mandat et avec l'approbation de S. Em. le cardinal Liénart, a rédigé une importante note qui a été publiée en brochure aux éditions Lethielleux.

Dans son préambule, ce document rappelle, devant l'attitude de certains catholiques qui estiment qu'il est loisible à chacun d'adopter sur la question de l'école la position qui lui agrée, que « seule la hiérarchie est qualifiée pour engager l'Eglise. Là où elle se prononce d'une manière catégorique, grave et constante, il n'est pas permis aux catholiques d'opter librement contre ses décisions ».

Voici le texte du chapitre Ier qui résume en neuf points la doctrine de l'Eglise en matière scolaire telle qu'elle résulte des textes de Pie XI et de Pie XII et des déclarations de l'épiscopat français:

1. L'Eglise a une doctrine scolaire constante et bien définie. Elle la rappelle souvent. Le Pape Pie XII y revenait plusieurs fois chaque année dans ses discours. Les évêques des différents pays la reprennent dans leurs lettres pastorales et leurs déclarations communes. En revanche, on ne saurait lui opposer aucun texte officiel de l'Eglise, et rien n'autorise à prétendre que, dans les conjonctures présentes, elle ne s'applique pas entièrement à la France.

2. La mission des parents est première dans l'ordre de la loi naturelle : de par l'institution divine et la volonté du Créateur, les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants. En vertu de leur naissance, ceux-ci relèvent avant tout de leurs père et mère. Les parents chrétiens ont le devoir très grave de transmettre la foi à leurs enfants et de leur assurer une éducation chrétienne conforme aux directives de l'Eglise.

3. La mission de l'Eglise est, dans l'ordre surnaturel, analogue à celle des parents : l'Eglise, mère de tous les baptisés, est responsable de leur éducation chrétienne en vertu de leur nouvelle naissance en Jésus-Christ.

4. La mission des parents et la mission de l'Eglise, étant directement d'origine divine, ne peuvent être entravées ou méconnues par l'Etat

5. Le rôle de l'Etat est d'assurer le bien commun, atériel et humain, de toute la communauté. Cette che inclut le développement de toutes les richesses lturelles et même des richesses propres aux andes familles spirituelles qui composent la tion. Il appartient donc à l'Etat de veiller efficement à ce que les citoyens acquièrent une culre suffisante. Il est juste qu'il accorde des subdes aux écoles chrétiennes en raison des services 'elles rendent à la communauté. En cas de soin, il doit aider les familles à remplir leur mison et à choisir pour leurs enfants l'éducation 'elles souhaitent légitimement leur assurer.

6. Il est normal que l'Eglise ait ses écoles non ulement pour l'enseignement religieux proprement t, mais aussi pour l'enseignement profane. En fet, « l'élément religieux, doctrinal et moral de ducation ne doit pas être disjoint de l'instruction rement humaine mais, au contraire, la pénétrer timement ».

7. Il est normal que les enfants de familles catholiques soient élevés dans des écoles catholiques.

8. L'Eglise n'est pas opposée au principe d'un enseignement public et ne méconnaît pas sa valeur. Elle rend hommage aux maîtres chrétiens qui en font partie et à l'œuvre qu'ils accomplissent. Elle se préoccupe aussi d'assurer un service d'aumônerie satisfaisant et un enseignement religieux de qualité à ses élèves catholiques. Mais elle maintient que l'école neutre n'est pas une solution satisfaisante pour les enfants chrétiens.

9. La mission éducatrice des maîtres de l'école chrétienne est de première importance. Elle a le caractère d'un véritable apostolat. Les futurs maîtres chrétiens doivent être préparés, avec le plus grand soin, à bien remplir leur tâche : outre la compétence dans les matières qu'ils enseignent, ils ont à acquérir l'art difficile de l'éducation chrétienne, qui suppose lui-même un ardent esprit apostolique.

L'aide aux pays sous-développés

A côté de pays jouissant d'un large superflu, de stes régions, représentant plus de la moitié de population du monde, souffrent de la faim. Au re de M. Sen, directeur de la F. A. O. (Food and griculture Organisation), *c'est là le plus grave oblème humain du siècle* (1). *S. Em. le cardinal ings, dans l'allocution qu'il a prononcée à la élévision française, nous avertit que ce siècle 950-2050 doit être le siècle de la justice sociale ternationale si l'on ne veut pas que cette misère outisse à un soulèvement massif des peuples uvres* (2). *En préparation à la prochaine maine sociale d'Angers, dont le thème sera : La montée des peuples dans la communauté imaine », nous avons réuni ici divers documents ii témoignent de la gravité du problème et de la llicitude de l'Eglise pour y apporter une soluon* (3).

---

(1) *Cf. infra* col. 626.
(2) *Cf. infra* col. 624.
(3) Nous citons quelques documents déjà publiés par *D. C.*, qui témoignent de cette sollicitude de l'Eglise : Les deux discours de Pie XII, à la F. A. O., du 12. 1953 et du 10. 11. 1955 (*D. C.*, n° 1171 du 18. 4. 54, col. 503, et n° 1213 du 27. 11. 1955, col. 1488) ; discours du 8. 9. 1954 au Congrès mondial de la popution et le commentaire de *l'Osservatore Romano* (*D. C.*, 1186 du 14. 11. 1954, col. 1145-1150) ; le discours du 1. 1958 à des familles nombreuses italiennes . *C.*, n° 1271 du 16. 2. 1958, col. 202) ; la lettre la secrétairerie d'Etat à la Semaine sociale itanne de Palerme, dont le thème était : « Accroisment démographique et solidarité internationale. » . *C.*, n° 1162 du 13. 12. 1953, col. 1553.) Parmi les clarations éparses de Pie XII sur cette question, tons : le discours du 7. 3. 1948 au Congrès des hanges internationaux (*D. C.*, n° 1016 du 9. 5. 1948, l. 625) ; le radiomessage de Noël 1954 (*D. C.*, n° 1242 6. 1. 1955, col. 15) ; le discours du 10. 6. 1955 au ngrès mondial du pétrole (*D. C.*, n° 1207 du 4. 9. 1955, l. 1143-1144) ; le discours du 4. 11. 1957 aux parleentaires de la Communauté européenne du charbon et l'acier (*D. C.* n° 1265 du 24. 11. 1957, col. 1498) ; discours du 13. 4. 1958 à des parlementaires de Afrique française (*D. C.*, n° 1276 du 27. 4. 1958, col. 5-546) ; le message du 15. 8. 1958 aux Journées intertionales catholiques de Bruxelles (*D. C.*, n° 1285 du . 8. 1958, col 1090).
L'allocution de S. Em. le cardinal Feltin pour le dimanche de la paix en 1955 (*D. C.*, n° 1202 du 26. 6. 1955, col. 777) ; la conférence du Dr Aujoulat au Congrès de *Pax Christi*, à Mariazell (*D. C.*, n° 1259 du 1. 9. 1957, col. 1119) ; l'allocution de S. Exc. Mgr Fulton Sheen (*D. C.*, n° 1285 du 31. 8. 1958, col. 1109) ; la conférence de S. Em. le cardinal Agagianian, pro-préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, aux Journées internationales catholiques de l'Exposition de Bruxelles, sur « l'Eglise et le progrès des collectivités économiquement sous-développées » (*D. C.*, n° 1288 du 12. 10. 1958, col. 1317). La note de *l'Union* de Malines : « Population et ressources mondiales » (*D. C.*, n° 1186 du 14. 11. 1954, col. 1449).

L'effort collectif des catholiques allemands en faveur des pays sous-développés

LETTRE COLLECTIVE DE L'ÉPISCOPAT

Voici les extraits les plus caractéristiques de la lettre pastorale commune des évêques d'Allemagne de l'Ouest pour le Carême de 1959 (1) :

... Il y a dans les pays d'Afrique et d'Asie une faim dont nous ne pouvons pas nous faire une idée. Il y a des pays entiers où ceux qui travaillent rapportent à la maison un salaire quotidien correspondant à environ 50 pfennigs (2). Il y a des villes entières où les hommes gisent et meurent dans les rues. Il y a des peuples où les hommes vivent en moyenne trente ans, alors que chez nous les retraités de 65 ans ont encore une moyenne de dix ans à vivre.

Ces peuples connaissent de redoutables épidémies : une tuberculose massive, des maladies d'yeux repoussantes, et, partout, nous trouvons encore une maladie que chez nous nous ne connaissons plus que de nom : la lèpre...

... Pendant près de vingt ans, le peuple allemand a été comme coupé du monde par un système de gouvernement dictatorial ennemi de la foi,

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le *Kirchlicher Anzeiger für die Erzdiœzese Kœln*, 8. 1. 1959.
(2) 60 francs.

ainsi que par une terrible guerre. Mais, maintenant que nous avons pu depuis ces dernières années ouvrir de nouveau nos portes et nos fenêtres sur le vaste monde, maintenant que nous pouvons mesurer toute l'effroyable étendue de la faim et de la lèpre, notre conscience n'est plus tranquille. Les ouvriers catholiques, la jeunesse catholique, le mouvement *Pax Christi* et beaucoup d'autres ont déjà commencé à lutter contre la faim et la lèpre dans le monde entier. Rien qu'en 1958, les catholiques allemands ont pu réunir environ 2 millions de marks pour les missions et ceux qui sont dans le besoin.

Les évêques allemands ne veulent pas se contenter de louer et d'encourager ces excellentes initiatives ; ils veulent maintenant faire appel à tous les catholiques allemands pour secourir cette misère d'une façon efficace et généreuse. Au seuil du carême, ils demandent à tous leurs fidèles des sacrifices dépassant de loin la mesure habituelle. Le dimanche de la Passion, une collecte rassemblera l'argent qu'ils auront épargné depuis le mercredi des Cendres et celui qu'ils épargneront encore jusqu'au dimanche de Pâques (3). Mais dès avant le carême, même pendant les jours gras, dès que cet appel sera connu, la pensée de la misère de nos frères et sœurs du monde entier ne doit plus nous quitter.

La situation du peuple allemand est bonne dans son ensemble, bien qu'il y ait encore parmi nous beaucoup de pauvres, de malades et de personnes sans logement. Mais malheureusement notre satisfaction n'a pas augmenté au même rythme que notre prospérité ; notre reconnaissance envers Dieu n'a pas augmenté et notre volonté de nous modérer dans le luxe et d'aider les pauvres n'a pas augmenté suffisamment. Il y a quelques années, nous avons déjà, nous, évêques, dû mettre notre peuple en garde contre le matérialisme pratique et le veau d'or.

Aujourd'hui, lorsque nous demandons à nos fidèles de redire comme le Seigneur : j'ai pitié de cette foule, car elle a faim, nous devons bien avouer que ce n'est pas seulement la commisération pour les affamés, les malades et les lépreux qui nous pousse, mais aussi la commisération pour les âmes de nos fidèles qui sont en danger de sombrer dans les choses de ce monde et d'oublier Dieu, leur âme et l'éternité. C'est pourquoi cette grande collecte de Carême à l'intention de nos frères d'Afrique et d'Asie doit en même temps être un moyen de nous défaire d'un attachement excessif aux choses de ce monde et de maîtriser efficacement le matérialisme pratique dans notre cœur.

Les fidèles peuvent être assurés que ce qu'ils remettront le dimanche de la Passion parviendra effectivement à ceux qui ont besoin de secours. Les évêques ont décidé de créer un comité spécial qui veillera à ce que ces sommes parviennent rapidement et sûrement là où se trouvent les plus grandes détresses...

Nous nous adressons aux personnes aisées et aux riches ; mais aussi à ceux qui, peut-être, crient contre les capitalistes et ne veulent pas reconnaître que, du point de vue des peuples qui sont dans la misère, ils sont eux-mêmes des capitalistes...

Que Dieu donne à tous nos fidèles un œil vigilant pour voir la misère du monde, une conscience qui ne leur laisse pas de repos, des mains qui s'ouvrent au bien et surtout un cœur plein d'amour miséricordieux comme celui du Seigneur. Soyons tous miséricordieux, et puisse le Seigneur nous faire miséricorde !

Le 1er janvier 1959.

Les évêques d'Allemagne de l'Ouest et de Bavière

La position de l'Église face à la montée démographique dans le monde

Allocution de S. Em. le cardinal Frings à la Télévision française

Au cours du Carême de 1959, cinq cardinaux (LL. EEm. les cardinaux Feltin, Richaud, Gerlier, Godfrey et Frings) ont successivement parlé chaque dimanche à la Télévision française sur ce thème « Chaque seconde, un homme de plus : que peut l'Eglise ? » Voici l'allocution de S. Em. le cardinal Frings, archevêque de Cologne, prononcée le 15 mars (1) :

MES BIEN CHERS FRÈRES,

On pourrait appeler les cent dernières années le siècle du problème social sur le plan national, le « problème » étant le suivant : s'engagera-t-on dans la voie de la révolution sociale ou de l'évolution sociale et supprimera-t-on des injustices sociales en commettant une nouvelle injustice, peut-être pire, ou bien en appliquant des mesures sages et énergiques prises, en tenant compte de toutes les circonstances, aussi bien par l'Etat que par l'Eglise, les groupements libres et les personnalités individuelles.

Le siècle nouveau, dont le début se situe entre 1945 et 1950 environ, sera peut-être le siècle des questions sociales et de l'équité sociale dans la vie internationale, entre les grands et les petits Etats, entre les peuples économiquement riches et les peuples d'Asie et d'Afrique, pauvres, moins développés, mais extrêmement prolifiques et d'une grande vitalité. Là aussi, la question sera de savoir si cette lutte prendra une forme révolutionnaire ou évolutionnaire, si elle se terminera par un soulèvement massif à caractère racial des peuples pauvres, mais de nature saine, contre les nations possédantes, ou si les peuples riches seront suffisamment clairvoyants pour consentir à de lourds sacrifices en vue d'aider ces nations plus faibles à venir à bout de leurs grands problèmes, s'ils renonceront à leur point de vue subjectif de « maîtres et seigneurs » et ne considéreront plus les peuples coloniaux d'aujourd'hui comme une main-d'œuvre facile et à bon marché et leurs pays comme des objets d'exploitation. A n'en pas douter, les exemples ne sont pas rares, au cours des siècles derniers, où les pays occidentaux — au moins objectivement — ont accumulé les torts

(3) Dépassant toutes les prévisions, cette collecte a réuni environ 25 millions de marks (le mark vaut 120 francs) dans un pays qui compte 22 millions de catholiques, ce qui fait une moyenne de 136 francs par catholique (*N. D. L. R.*).

(1) Texte français publié par le *Kirchlicher Anzeiger für die Erzdiœzese Kœln*, 15. 3. 1959.

uels que soient tous les progrès dont ils ont fait énéficier les peuples coloniaux.

Deux aspects viennent aggraver le problème et i donnent un caractère véritablement dramatique.

Le premier élément est cette « explosion démo-raphique » — comme on dit — qui, de nos jours, manifeste surtout parmi les peuples d'Asie : un ccroissement extrêmement brusque d'une popula-on très pauvre, ce qui fait que, selon toutes les robabilités, l'humanité aura dépassé les 5 mil-ards autour de l'an 2000. Il est bien évident que immenses efforts sont nécessaires, tant sur le an agricole que dans le domaine industriel, pour imenter ces masses humaines et leur donner du avail. Pour résoudre ces tâches énormes, les euples jeunes sont obligés de faire appel à l'aide monde occidental.

Le second élément d'aggravation vient du mou-ement mondial du communisme qui exploite sys-matiquement la misère de ces peuples pour les agner à la cause de son « messianisme ».

Dans cette heure dramatique, le christianisme, religion de Jésus-Christ ne saurait se dérober sa mission. Les peuples doivent se rallier à autres enseignements, à d'autres conceptions : τανοειτε, tel est l'appel qui leur est adressé. Et mot d'ordre nouveau doit être « Servir », omme le Seigneur a dit de lui-même : *Filius ominis non venit ministrari sed ministrare et ani-am suam dare redemptionem pro multis* (*Matth.*, x, 28).

C'est là une nécessité religieuse aussi bien que ationale. Car la transformation qui doit se faire énètre jusque dans les profondeurs des âmes. Ce ui importe, c'est de prendre vraiment au sérieux solidarité entre tous les hommes et tous les euples, quelles que soient leur race et leur cou-ur. Et qui pourrait mieux encourager ce pro-essus de transformation de la mentalité humaine ue l'Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a béré la religion des entraves étroites du natio-alisme, qui a dit que plusieurs viendraient de Orient et de l'Occident et seraient à table avec braham, Isaac et Jacob dans le royaume des eux (*Matth.*, VIII, 11) ; Jésus-Christ, qui nous pprend à être fils de notre Père qui est dans les eux, qui fait lever son soleil sur les méchants et ur les bons (*Matth.*, V, 45), Jésus-Christ qui end lui-même ses bras sur la croix pour la édemption de tous les hommes, pour en faire des nfants de Dieu et les accueillir tous, sans distinc-on, dans sa sainte Eglise.

Un bon signe de la compréhension profonde des rétiens pour la situation mondiale me paraît être ue les catholiques français aient procédé, pen-ant ce Carême, à une série d'émissions sur « La osition de l'Eglise face à la montée démogra-hique dans le monde » et invité en même temps s évêques allemands à participer à une vaste ction de lutte contre la famine, la lèpre et autres raves épidémies dans le monde — une action ont la journée d'offrande des chrétiens dans outes les églises catholiques de la République édérale marque aujourd'hui l'apogée (2).

Nous n'ignorons pas que les aumônes recueillies ar l'Eglise pour adoucir une misère indescriptible e sont qu'une goutte d'eau dans la mer. Elle peut istribuer du riz et du pain dans les régions par-culièrement affamées en se servant de l'expé-rience de ses missionnaires. Elle peut accorder une aide structurelle en fondant des écoles agricoles et artisanales et en apprenant ainsi aux hommes à s'aider eux-mêmes à la longue. Elle peut pro-mouvoir tel ou tel projet de meilleure utilisation agricole du sol, de façon qu'il serve de modèle et éveille chez les indigènes le désir de se livrer à des entreprises analogues. Elle peut envoyer dans les pays en développement des laïques catho-liques compétents pour aider ces pays à s'or-ganiser.

(2) Cf. la lettre collective des évêques d'Allemagne, *upra*, col. 622 (*N. D. L. R.*).

Mais le plus gros de l'aide nécessaire devra venir des Etats et de la grande industrie, comme cela s'est produit en premier, à une vaste échelle, aux Etats-Unis d'Amérique à la suite du point IV du programme du président Truman de l'année 1949. Depuis, les Etats-Unis ont prélevé sur les recettes fiscales plus de 40 milliards de dollars pour l'aide économique aux peuples nécessiteux. Pour ses territoires africains, la France a mobi-lisé et investi la somme importante de près de 3 milliards de dollars en provenance de sources publiques, semi-publiques et privées.

Ce qui importe, c'est de ne pas négliger dans tous ces efforts le facteur religieux. Ce n'est pas par peur de la débâcle, mais par un véritable sentiment de responsabilité, par la force de l'amour chrétien et désintéressé, en cherchant à servir au sens où l'entend Notre-Seigneur Jésus-Christ, que les individus et les peuples devraient accomplir leurs immenses efforts afin de réaliser, à notre époque, la justice sociale parmi les peuples.

Nous y parviendrons seulement si l'Esprit de Dieu est avec nous pour rallumer l'amour de Dieu dans les cœurs et renouveler la face du monde. Ainsi soit-il.

Les possibilités d'accroissement de la production agricole dans le monde

Conférence de M. Sen,
directeur général de la F. A. O.

M. Sen, ancien ambassadeur de l'Inde à Rome qui, en septembre 1956, *a succédé à M. Cardon, à la tête de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (*F. A. O.*, Food and Agriculture Organisation), *prépare une vaste campagne pour l'année* 1963 *qui sera appelée « l'année de la libération du monde de la faim ». De la conférence qu'il a faite le* 22 *janvier dernier à Rome, devant la* Societa italiana per l'Organizza-zione Internazionale *pour exposer les éléments et le plan de sa campagne, nous extrayons ces pas-sages où il montre les possibilités immenses qui s'offrent aux techniques modernes pour augmenter la production agricole dans les pays sous-déve-loppés. Il est intéressant de constater que le direc-teur général de la F. A. O. envisage d'autres pos-sibilités pour lutter contre la faim que le contrôle des naissances* (1).

(1) Traduction (d'après le texte anglais publié par *Fides Documentation* du 14. 2. 1959) et sous-titres de *la D. C.*
L'attention de l'Agence *Fides* a été attirée sur ce texte par les observateurs permanents du Saint-Siège auprès de la F. A. O.

... De vastes régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, représentant plus de la moitié de la population totale du monde, souffrent de la faim. La nourriture de leurs habitants, tant par sa qualité que par sa quantité, est insuffisante pour maintenir leur santé, leur croissance et leur vigueur physique. C'est là le plus grave problème humain du siècle. Par comparaison, la plupart des autres problèmes qui aujourd'hui absorbent notre attention et nos énergies apparaissent vraiment insignifiants et passagers...

Manifestement, la réponse à un problème aussi vaste et universel ne peut être simple. Elle se situe à tous les niveaux à la fois : augmentation de la production alimentaire et du pouvoir d'achat, expansion générale de l'activité économique, éducation en ce qui concerne la nutrition, retrait des restrictions au commerce international des denrées alimentaires, et assistance générale aux communautés rurales. Ces objectifs ne peuvent être atteints ni par les individus ni par les nations agissant isolément. Une mise en commun des ressources et des techniques est nécessaire avant toute tentative pour résoudre ce problème d'une façon coordonnée...

Ce qu'on a appelé « l'éclatement » de la population rend encore plus urgent la recherche d'une solution à ce problème. Le monde compte aujourd'hui environ 2 700 millions d'habitants, chiffre qui augmente chaque année en moyenne de 1,6 %. Si ce taux se maintient, la population du monde sera de 5 milliards à la fin de ce siècle...

LE PARADOXE DE LA SURPRODUCTION ET DE LA FAIM

Depuis la seconde guerre mondiale, dans de nombreuses parties du monde, tant dans les régions hautement développées que dans celles qui le sont moins, la population a augmenté beaucoup plus rapidement que par le passé. La production de denrées alimentaires a aussi connu une augmentation spectaculaire, à peu près au même rythme que la population. Et cependant, dans plusieurs régions, la production par individu est encore inférieure à ce qu'elle était en moyenne avant la guerre, notamment dans le Sud-Est asiatique et en Amérique latine, alors que ce sont les pays les plus intensément développés, comme l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale qui, en général, ont connu la plus forte augmentation de production alimentaire, au point d'accumuler des stocks d'excédents. La technique permettrait une production alimentaire manifestement supérieure à la production mondiale actuelle, mais la consommation est limitée autant par l'insuffisance du pouvoir d'achat que par le manque de denrées. Les conditions actuelles du commerce et de l'économie rendent le monde incapable de consommer la nourriture qu'il lui est possible de produire en quantités beaucoup plus importantes. Le dilemme de la faim et des excédents est un des paradoxes les plus déconcertants de notre époque. Dès sa création, la F. A. O. s'est efforcée, mais sans succès jusqu'à maintenant, de chercher une solution mondiale à ce paradoxe.

LES POSSIBILITÉS D'AUGMENTER LES SURFACES CULTIVÉES

Je viens de dire que la technique permettrait une production alimentaire bien supérieure à la production mondiale actuelle. Nous pouvons nous arrêter un moment sur ce que sont les possibilités techniques. On estime souvent que le milliard d'hectares qui est aujourd'hui cultivé, soit environ 10 % de la surface de terre du globe, marque plus ou moins la limite des terres cultivables, ce qui est loin d'être le cas. En fait, il n'y a que dans les régions tempérées de l'hémisphère nord et dans les régions tropicales de l'Asie qu'on peut vraiment parler de pleine utilisation des terres cultivables. La possibilité de mettre en culture les vastes régions humides constituées par la ceinture de forêts tropicales situées autour de l'Equateur, principalement en Afrique et en Amérique latine, reste matière à controverse. Mais, comme l'a fait ressortir un célèbre spécialiste américain des questions du sol, le Dr Kellogg, la mise en culture de 20 % des superficies inutilisées de la zone tropicale ajouterait un milliard d'acres, soit 40 % à la surface cultivée. Dans les régions d'Asie à population dense, il peut ne pas y avoir beaucoup de possibilités d'augmenter les surfaces cultivables, mais là où l'irrigation est possible, ce qui est généralement le cas des vallées très peuplées où est fixée une bonne partie des populations de ces régions, on pourrait faire chaque année deux ou trois récoltes là où dans la plupart des cas on n'en fait qu'une actuellement. Une récente enquête de la F. A. O. a montré par exemple que dans le bassin inférieur du Gange et du Brahmapoutre où vivent 130 millions d'êtres, les surfaces cultivées dans le cadre d'une année pourraient être doublées s'il était fait un plein usage de l'eau qui actuellement coule sans être, la plupart du temps utilisée ; ceci sans parler de la possibilité d'augmenter le rendement. Il existe également des possibilités considérables d'augmenter les surfaces cultivées dans les terres tempérées bien pourvues en eau de l'hémisphère sud, telles que l'Australie du sud, l'Uruguay et le sud du Brésil. On a estimé que dans le sud de l'Australie, 160 millions d'acres de terres bien pourvues en eau et raisonnablement planes pourraient être mises en culture mixte au lieu de 40 millions à l'heure actuelle. Il est également probable qu'il existe de grandes réserves de terre, qui un jour pourront être utilisées, au delà de la limite nord de la zone cultivable, principalement au Canada et en U. R. S. S...

LES PERSPECTIVES D'AUGMENTATION DU RENDEMEN[T]

Les perspectives d'augmentation du rendement si les connaissances actuelles étaient mises en application, sont encore plus grandes que les perspectives d'augmentation des surfaces cultivées. Même dans les régions qui ont des pluies abondantes, une irrigation supplémentaire, dont les possibilités ne font que commencer à se réaliser, apporte généralement une augmentation appréciable de production. Et il y a encore la question des engrais. En prenant le monde dans son ensemble, on peut dire qu'on ne fait que commencer d'utiliser les possibilités fournies par les engrais chimiques. Pour prendre un exemple, l'Asie — mis à part le Japon et ses anciens territoires — dont les surfaces cultivées sont presque aussi grandes que celles de l'Europe et de l'Amérique du Nord réunies, en utilise un demi-million de tonnes, à côté de 15 millions utilisés par l'Europe et l'Amérique du Nord. La production de variétés améliorées, l'utilisation d'un meilleur équipement et la prévention des pert[es]

usées par les insectes et les maladies sont des éments qui pourraient être mis davantage à ntribution.

On peut se faire une idée du résultat que l'on eut attendre de toutes ces possibilités par une mparaison entre le Japon où le fermier moyen it un bon usage des connaissances scientifiques cistantes, et l'Inde où la plupart des paysans ne nt que commencer à connaître ces possibilités. a production par hectare de terre arable est aviron six fois plus forte au Japon qu'en Inde. est vrai que le Japon a ce très gros avantage ue toute la terre cultivable peut être irriguée, ais il est aussi vrai que l'Inde et les pays du Sud-st asiatique ont le grand avantage d'un climat haud qui permet de faire des récoltes tout au ng de l'année. Il est très possible que dans les astes régions du Sud-Est asiatique qui pourraient re irriguées d'une façon permanente, les facteurs ombinés de la science agronomique, de l'eau et e plusieurs récoltes dans l'année pourraient nener à un rendement par hectare supérieur à elui du Japon.

L'ÉLEVAGE

Les possibilités sont également grandes en ce ui concerne l'élevage du bétail. Le rendement par te de bétail en viande, lait et puissance de trac-on est en Europe environ cinq fois plus élevé u'en Extrême-Orient, trois ou quatre fois plus evé que dans le Proche-Orient et deux ou trois is plus élevé qu'en Amérique latine. L'amélio-ation et le bon entretien des pâturages permettra galement de beaucoup d'augmenter dans beau-oup de régions la quantité du bétail élevé. Même ux Etats-Unis, on estime que le cheptel peut être ugmenté de deux fois et demi, et les possibilités e sont certainement pas moindre en Amérique tine. Si nous faisons entrer en ligne de compte possibilité d'augmenter à la fois la quantité e bétail et la production par animal, on peut onclure que les ressources et la technique euvent permettre une production de bétail cinq is plus importante qu'actuellement.

L'AVENIR EST ENTRE NOS MAINS

Il ne fait donc pas de doute que techniquement s horizons de possibilités de production alimen-aire sont encore vastes, peut-être même plus astes qu'ils n'ont jamais été à cause des rapides rogrès du savoir. Cela doit être une cause 'espoir, un motif d'effort, et non un motif de 'estimer satisfait de la marche actuelle de nos rogrès. Une marche continue et satisfaisante du rogrès requérera certainement l'allocation de essources beaucoup plus importantes pour l'édu-ation des peuples, la recherche, les investis-ements matériels, les initiatives et la coopéra-on internationales, que celles qui sont actuelle-nent fournies par les nations du monde. Elle equérera également une plus grande bonne olonté de s'orienter vers les changements insti-utionnels qui permettraient un climat plus géné-alement favorable aux investissements productifs t à l'application des techniques. En conclusion : ien que l'avenir ne puisse être prévu, il est entre os mains et il serait impardonnable d'arguer de a pauvreté de notre héritage naturel et scien-fique...

Richesse et pauvreté dans le monde

Le tableau suivant, établi par le bureau de statistiques des Nations Unies (1), *donne, pour* 55 *pays, un ordre de grandeur de la production des biens et services par habitant qui ne peut être qu'approximatif, étant donné le manque de précision et d'uniformité dans les estimations nationales. Aucune indication n'a pu être donnée pour les pays du bloc communiste dont les méthodes pour l'établissement de ces statistiques sont trop différentes. Les chiffres indiqués (en dollars) sont une moyenne portant sur trois années* (1952 *à* 1954) :

Etats-Unis	1 870	Colombie	250
Canada	1 310	Panama	250
Suisse	1 010	Brésil	230
Nouvelle-Zélande	1 000	Grèce	220
Australie	950	Mexique	220
Suède	950	Turquie	210
Luxembourg	890	Portugal	200
Belgique	800	Japon	190
Islande	780	Jamaïque (3)	180
Royaume-Uni	780	Guatemala	160
Danemark	750	République dominicaine	160
France	740	Equateur	150
Norvège	740	Honduras	150
Finlande	670	Philippines	150
Venezuela (2)	540	Paraguay	140
Allemagne (République fédérale)	510	Egypte	120
Pays-Bas	500	Pérou	120
Israël	470	Ceylan	110
Argentine	460	Rhodésie et Nyassaland	100
Porto-Rico	430	Thaïlande (2)	80
Irlande	410	Congo belge	70
Autriche	370	Corée du Sud	70
Chili	360	Pakistan	70
Cuba	310	Inde	60
Italie	310	Kenya	60
Malaisie (2)	310	Birmanie	50
Union Sud-africaine	300	Ouganda	50
Liban	260		

(1) *Statistics Papers*, série E, n° 4, 1957. Reproduit par l'Institut national de la statistique et des études économiques dans « Tableaux de l'économie française », 1958.
(2) 1952 et 1953.
(3) 1952.

Le plan du général de Gaulle

Terminons ce dossier sur l'aide aux pays sous-développés par ces paroles du général de Gaulle, prononcées au cours de sa conférence de presse du 25 *mars* 1959 (1) :

[...] La France juge la crise présente à sa manière, avec lucidité et même impartialité. C'est pourquoi, parlant en son nom, je suis sûr de dire ce que pensent, comme elle, plus de deux milliards d'êtres humains. En raison et en comparaison des risques encourus par notre espèce et des immenses tâches humaines que nous pourrions et devrions accomplir en commun, toute mise en demeure qui serait adressée aux Occidentaux, en vue d'en obtenir des abandons par intimidation, serait odieuse et absurde. Quand, dans l'un et l'autre camps, tout est agencé de telle sorte que des moyens de destruction, capables d'anéantir des continents, pourraient être déclenchés en l'espace

(1) *La Croix*, 27. 3. 1959.

de quelques secondes, ce serait porter à la vie de l'humanité un défi inexpiable que de créer un état de tension tel que n'importe quelle erreur, ou quel incident, puisse déchaîner le cataclysme. Quand les deux tiers des habitants de la terre mènent une existence misérable, alors que certains peuples disposent de ce qu'il faut pour assurer le progrès de tous, que viennent faire les dangereuses histoires de Berlin-Ouest, de la D. D. R. et du désengagement allemand ? Car, en notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'homme. C'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer. Nous autres, qui vivons entre l'Atlantique et l'Oural ; nous autres qui sommes l'Europe, disposant avec l'Amérique, sa fille, des sources et des ressources principales de la civilisation ; nous autres, qui avons de quoi manger, nous vêtir, nous loger, nous chauffer ; nous autres, qui possédons des mines et des usines en pleine activité, des campagnes bien cultivées, des chemins de fer où passent des trains nombreux, des routes encombrées de voitures, des ports remplis de bateaux, des aérodromes peuplés d'avions ; nous autres, dont tous les enfants apprennent à lire, qui construisons force universités et laboratoires, qui formons des armées d'ingénieurs et de techniciens, qui pouvons voir, entendre, lire ce qui est de nature à satisfaire la pensée ; nous autres, qui avons assez de médecins, d'hôpitaux, de médicaments, pour adoucir la souffrance, soigner les malades, assurer la vie de la plupart des nouveau-nés, que ne dressons-nous, tous ensemble, la fraternelle organisation qui prêtera son concours aux autres ? Que ne mettons-nous en commun un pourcentage de nos matières premières, de nos objets fabriqués, de nos produits alimentaires, une fraction de nos cadres scientifiques, techniques, économiques ; une part de nos camions, de nos navires, de nos avions, pour vaincre la misère, mettre en valeur les ressources et aider le travail des peuples moins développés ? Faisons-le ! non point pour qu'ils soient les pions de nos politiques, mais pour améliorer les chances de la vie et de la paix. Combien cela vaudrait-il mieux que les exigences territoriales, les prétentions idéologiques, les ambitions impérialistes, qui mènent l'univers à la mort ?

Il me semble que ce devrait être là un sujet capital à inscrire à l'ordre du jour des éventuelles Conférences Est-Ouest. En cas d'accord sur le principe, il faudrait évidemment dresser un plan commun d'organisation et de réalisation. Si nous devons tenir, cette année, une « Conférence au sommet », je serais prêt à en parler à mes amis MM. Eisenhower et Mac Millan, et j'espère que M. Khrouchtchev, que j'ai naguère rencontré à Moscou dans l'entourage de Staline, et qui a fait quelque chemin depuis, voudra y prendre intérêt.

Le chrétien dans la cité (suite)

Lettre collective des évêques de Haute-Volta (1)

CHAPITRE II

LE PROBLEME ECONOMIQUE

IMPORTANCE DU PROBLÈME ÉCONOMIQUE

Une autre difficulté qui appelle notre réflexion chrétienne, c'est le problème économique.

Nous allons rechercher, là encore, à cause de ses aspects humains, comment doivent s'y harmoniser les valeurs de personnalité et de communauté.

Il intéresse au premier chef tous les pays qu'on appellerait « sous-développés ».

Et n'est-ce pas pour nous un problème majeur ? Dans notre pays, les populations paysannes connaissent un niveau de vie particulièrement bas et qui a tendance à diminuer encore à cause de la montée démographique.

Dans certaines régions surpeuplées, les famines sont particulièrement dures et fréquentes.

Dans les villes, la situation ouvrière n'est pas meilleure : le chômage, dans tel grand centre, atteint en certaines professions 85 pour 100 des travailleurs anciennement employés.

Il faudrait créer des richesses nouvelles, et, pour cela, améliorer l'agriculture, lancer de nouvelles industries...

Mais, dès qu'on se met sérieusement en face du problème, on découvre combien il en cache d'autres, singulièrement complexes : il y a celui de l'énergie, celui des techniciens, celui de la main-d'œuvre qualifiée, celui des circuits et des débouchés commerciaux...

De telles difficultés ne pourront se résoudre sans l'effort de tous.

LES CHRÉTIENS ET LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

Les chrétiens ont le devoir de se préoccuper du problème économique.

Ils ont le *devoir* de rechercher à leur place les causes d'une telle situation et les remèdes à y apporter.

Pour quelles raisons ?

C'est un devoir de charité.

« Allez, maudits, au feu éternel, parce que j'ai eu faim et que vous ne m'avez pas donné à manger. »

C'est par ces paroles qu'au jour du jugement dernier Notre-Seigneur rejettera loin du ciel ceux qui n'auront pas nourri leurs frères d'ici-bas.

Comment recevrait-il celui qui aurait pu aider toute la communauté humaine dans sa marche vers une vie meilleure, et qui ne l'aurait pas fait ?

S'il récompense le verre d'eau fraîche donné à un pauvre, que ne fera-t-il pas pour celui qui par sa compétence, ses recherches, son travail aura collaboré à l'organisation d'une économie féconde, faisant *jaillir ainsi* — pour tous — de véritables sources de vie ?

A cause des incidences humaines des solutions apportées.

Mais il est d'autres raisons à cette attention des chrétiens.

Sans doute peut-il paraître que la production des richesses, l'organisation du travail, sont des problèmes purement techniques.

La réalité est, là encore, beaucoup plus complexe.

De même que les problèmes politiques dont nous vous entretenions tout à l'heure ont des incidences sociales, familiales, personnelles, de même en est-il des problèmes économiques, par suite des solutions mises en œuvre pour les résoudre.

Quelques exemples nous aideront à mieux comprendre.

SOLUTIONS A REJETER

L'esclavage.

C'est pour résoudre à moindres frais un problème *technique* de main-d'œuvre que les planteurs américains firent autrefois appel à l'esclavage. Combien de nos frères d'Afrique, arrachés à leur famille et à leur pays par les négriers

(1) Voir *D. C.*, n° 1302 du 26 avril 1959, col. 541.

erdirent, à cause de cela, la liberté et la vie !

Un système économique basé sur l'esclavage, ui fait de l'homme un simple outil de producion négociable au gré du propriétaire, qui oublie otalement la grandeur de l'homme, *ne saurait amais être accepté de Dieu.* L'homme n'a jamais e droit de réduire son frère en servitude, d'en aire son esclave.

Le libéralisme économique.

Pendant le XIXe siècle triompha dans le monde ntier l'économie dite « libérale », entièrement rientée vers le profit.

Ses résultats.

Elle est à l'origine de l'essor économique de 'Occident.

Son résultat fut d'abord l'éveil brillant d'une iche société de « possédants », mais en même emps la naissance et l'écrasement d'une classe uvrière, le « prolétariat », « isolée et sans léfense, livrée à la merci de maîtres inhumains t à la cupidité d'une concurrence effrénée ». *Rerum Novarum.*) Avec, par voie de conséuences, parce que la misère fait oublier les réaités spirituelles, la perte du sens de Dieu.

Léon XIII, en 1891, dans *Rerum Novarum,* 'ie XI, dans *Quadragesimo Anno,* dénoncèrent es excès du « libéralisme économique ». (*)

Son matérialisme pratique.

Quelle était la vraie cause de cette souffrance les travailleurs, et, par suite, de cette apostasie les masses ?

C'était le matérialisme pratique qui imprégnait 'économie libérale.

Dans cette doctrine économique, c'était un rincipe bien établi, *un véritable dogme,* que la roduction et la commercialisation des richesses, es contrats de travail entre patrons et ouvriers, es rapports économiques entre Etats, que, en leux mots, *la vie économique échappait à toute oi morale.*

Le libéralisme économique oubliait que tout homme est un enfant de Dieu et a une destinée éternelle. Il ne voulait voir dans l'ouvrier qu'un nstrument de production et le traitait comme tel.

C'est pour cela que l'Eglise l'a condamné.

A l'heure actuelle, bien que considérablement ransformé, il continue à triompher dans une grande partie du monde.

Devant certains de ses excès qui se continuent usqu'en Afrique, les chrétiens doivent demeurer vigilants.

L'Afrique et le libéralisme économique.

Le libéralisme économique — et avant lui l'eslavage — avait oublié l'aspect communautaire le la nature humaine. Il était dans la ligne de 'individualisme. En exaltant la liberté indiviluelle, en refusant tout regard sur la famille humaine, il aboutissait à une véritable loi de la jungle. Les individus, les classes sociales, les entreprises plus riches ou plus fortes avaient ous les droits et pouvaient imposer leur loi aux entreprises, aux classes sociales, aux individus plus faibles ou plus pauvres : ils en faisaient littéralement leurs esclaves.

Si notre Afrique n'hésite pas à faire appel à les capitaux étrangers pour mettre en valeur les richesses de son sol, elle a trop souffert de ceraines conséquences de l'économie libérale pour être tentée de faire appel à ses doctrines.

Elle le serait davantage de faire une expérience le type marxiste.

(*) Cf. *D. C.* n° 569, du 6 juin 1931, col. 1405 et 450.

Mais elle se retrouverait en face d'une autre difficulté.

En négligeant l'aspect personnel de la nature humaine, la conception de l'économie mise en œuvre par le communisme marxiste dénature en même temps son aspect social. Elle fait de tous les hommes *les esclaves de la collectivité.*

La tentation marxiste (6).

Il nous est arrivé d'entendre poser la question suivante :

« Le communisme a assuré l'épanouissement économique de régions aussi pauvres que la nôtre.

Ne pourrait-on pas, tout en répudiant — parce que croyants — ce qui est foncièrement matérialiste dans sa doctrine, organiser l'économie de nos territoires, d'après les *méthodes* marxistes ? »

Il y a là un gros danger.

Le danger des méthodes marxistes.

D'abord justement à cause de ces *méthodes* elles-mêmes.

Notons qu'en fait, jusqu'à présent, dans tous les pays où l'économie s'est organisée d'après les principes marxistes, *elle a été liée à un régime totalitaire,* le régime communiste, dont elle a, à son tour, conditionné la réussite et la puissance (7).

Les extraordinaires réussites matérielles et scientifiques que l'on a pu y constater, la montée beaucoup moins évidente du niveau de vie des masses, *y ont été payées par la perte de la liberté.* Elles s'expliquent surtout, en dernière analyse, par un régime de force plus ou moins camouflé, s'accompagnant d'une planification complète du monde économique, dont Pie XII, le 14 avril 1956, notait ainsi les résultats :

« Par cette planification complète, on a détruit les justes libertés individuelles, troublé la sérénité du travail, violé le caractère sacré de la famille, dénaturé l'amour de la patrie, détruit le précieux patrimoine de la religion. » (*)

Et ceci empêche finalement tout véritable épanouissement, qu'il soit social, personnel ou familial.

Ajoutons que l'économie marxiste, dans sa phase socialiste, n'hésite pas à *sacrifier entièrement le bien-être et le développement harmonieux de la génération présente à l'avenir meilleur, purement hypothétique, des générations de demain :* à l'avènement de la future société communiste.

En Afrique, nous avons connu déjà le « régime de la force », et nul n'a envie de le voir revenir.

Or, c'est sur un « régime de la force », mais entièrement organisé, systématisé par l'Etat, que repose l'économie marxiste.

L'esclavage, lorsque le patron est l'Etat, est aussi odieux que lorsque c'est une société privée, avec cette différence qu'il n'y a plus aucun recours puisque c'est lui qui contrôle la police et la justice.

Et cela est déjà un sujet d'inquiétude.

Le danger du matérialisme dialectique.

Mais si l'Eglise *rejette* l'économie d'inspiration marxiste, ce n'est pas simplement pour une question de méthode.

C'est parce qu'elle a été pensée en *fonction d'une conception matérialiste du monde.*

---

(6) Du nom de Karl Marx (1817-1883), philosophe allemand.

(7) On pourra relire à ce sujet le reportage de JOSEPH MA THIAM paru dans *Afrique nouvelle,* (décembre 58, janvier 59), intitulé « Révolution en Chine ».

(*) Discours à la Société italienne de distribution d'eau. (*D. C.* n° 1225, du 13 mai 1956, col. 596.

On ne sépare pas la flamme et le feu.

Il est impossible de séparer la méthode, la « tactique marxiste » du « matérialisme dialectique ».

« Or, dans une telle doctrine, note Pie XI (*Divini Redemptoris*), il n'y a plus de place pour l'idée de Dieu, il n'existe pas de différence entre l'esprit et la matière ni entre l'âme et le corps : il n'y a pas de survivance de l'âme après la mort, et, par conséquent, nulle espérance d'une autre vie. » (*)

Nous l'avons vu : bien que son matérialisme fût un « *matérialisme de fait* » plutôt qu'un « *matérialisme de principe* », l'économie libérale a éloigné de Dieu le monde ouvrier.

Qu'en serait-il d'une économie d'inspiration marxiste ?

Marxisme et religion.

Souvenons-nous simplement que le marxisme considère la destruction de *toute religion, de l'idée même de Dieu, comme* « une exigence du bonheur réel du peuple ».

Citons simplement à ce sujet deux passages de Lénine, le doctrinaire et le fondateur du communisme soviétique, à qui se réfèrent les chefs du communisme mondial.

« *Le marxisme* est un matérialisme, et, à ce titre, *il est ennemi impitoyable de la religion*. Ceci ne fait aucun doute. » (*Parti ouvrier et religion.*)

« La base philosophique du marxisme est le matérialisme dialectique, *matérialisme résolument hostile à toute religion.* » (*De la religion*, p. 11.)

L'apostasie des masses devient une condition préalable de la réussite complète du système économique qu'il préconise.

Plus encore que l'économie libérale, le marxisme ne voit en l'homme que des valeurs physiquement mesurables.

En résumé :

Le libéralisme économique ne s'occupait pas de Dieu.

Le marxisme, lui, attaque Dieu et nie son existence.

Il est impossible de rejeter le matérialisme marxiste si l'on conserve ses méthodes.

Etablir une économie d'inspiration marxiste revient à promouvoir un monde sans Dieu.

Condamnation par l'Eglise.

C'est à cause de cela seulement, et non pour des raisons politiques ou économiques, que Léon XIII a dénoncé le communisme dès 1878, donc, bien avant qu'il ne s'organise en Russie ou en Chine.

C'est à cause de cela encore qu'en 1937, Pie XI le condamnait plus solennellement :

« Que les fidèles ne se laissent pas tromper. *Le communisme est intrinsèquement pervers*, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui... Si quelques-uns, induits en erreur, coopéraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers, victimes de leur égarement. » (*Divini Redemptoris.*) (**)

C'est à cause de cela également que le 1er juillet 1949, un décret du Saint-Siège précisait aux catholiques :

1° Qu'il ne leur est pas permis de s'inscrire comme membres du parti communiste ou de le favoriser de quelque manière.

2° Qu'il ne leur est pas permis de publier, répandre ou lire les publications ou livres qui soutiendraient *la doctrine ou l'action des communistes.*

(*) *D. C.* nos 837-838, des 10-17 avril 1937, col. 940.
(**) *Ibid.*, col. 959.

3° Que ceux qui agiraient ainsi ne pourraient être admis aux sacrements et encourraient de plein droit, *comme apostats*, l'excommunication réservée au Saint-Siège (*).

Les catholiques — *et tous ceux qui croient en Dieu* — se souviendront de la raison profonde de cette condamnation.

Mais ils se rappelleront aussi que la meilleure manière d'éviter à l'Afrique une expérience qui aurait, en fin de compte, des conséquences humaines et religieuses désastreuses, sera de travailler ensemble au progrès social et économique, sous le regard de Dieu.

Orientations

Cette double condamnation du libéralisme économique et de l'économie d'inspiration marxiste pourrait laisser une impression de malaise : l'Eglise ne ferait-elle que de barrer des routes, entravant par le fait même la montée humaine vers un avenir meilleur ?

L'Eglise ne barre pas les routes.

Elle les éclaire, en signalant les fossés où risque de se briser l'humanité.

« Bien que l'Eglise n'ait jamais, sur le terrain économique et social, présenté de système déterminé, ce qui, d'ailleurs, ne lui appartient pas, elle a pourtant clairement indiqué, sur certains points, des directives qui, tout en s'adaptant dans le concret à des applications diverses selon les différentes conditions de temps, de lieu et des peuples, montrent la bonne voie pour assurer l'heureux progrès de l'humanité. » (Pie XI, *Divini Redemptoris.*) (**).

Revenons sur les problèmes que peut soulever la mise en garde contre les méthodes mêmes de l'économie marxiste.

Est-ce à dire que l'Eglise rejette toute planification, toute organisation du travail, toute autorité de l'Etat dans les affaires économiques ? Certainement pas.

L'Eglise et l'intervention de l'Etat.

Qu'il nous suffise d'abord de rappeler que l'un des principaux buts de l'encyclique *Rerum Novarum*, en 1891, était de préciser, contre les théoriciens de l'école libérale, *que l'Etat a* le droit et le devoir d'intervenir dans les questions économiques et sociales, spécialement pour mettre les biens de consommation à la disposition de tous et pour prendre la défense des plus pauvres.

De même, si l'enseignement pontifical met en garde contre une ingérence tyrannique de l'Etat, il est bien loin de lui refuser toute autorité. Témoin ce texte de Léon XIII :

« *Aucune société ne saurait subsister sans un chef qui imprime efficacement* à chacun de ses membres *une même impulsion vers le bien commun.* Il en résulte *qu'il faut aux hommes constitués en société civile une autorité pour les régir :* autorité qui, comme la société elle-même, procède de la nature et, par conséquent, de Dieu même. »

L'Eglise et la planification.

En parlant de planification, nous avons souligné tout à l'heure le mot « *complète* ».

Dans un autre passage, parlant au nom du Souverain Pontife, le cardinal Montini déclarait « erronée et dangereuse la doctrine qui attribue à l'Etat la planification *intégrale* du monde économique ».

Le sens est le même.

Ce n'est pas la planification que rejette ici le Souverain Pontife, c'est son caractère totalitaire. Il est bien loin de souhaiter l'anarchie du monde économique.

(*) *D. C.*, n° 1048, du 31 juillet 1949, col. 961.
(**) *D. C., loc. cit.*, col. 950.

L'enseignement pontifical insiste sans doute sur a nécessité humaine des entreprises privées, xpression de l'initiative et de la liberté de 'homme. En revanche, il ne refuse absolument as l'organisation par l'Etat de grandes entre-rises publiques qui, seules, peuvent mener à ien l'équipement de certains secteurs. En outre, l oriente nettement vers une organisation des rofessions sous un contrôle de l'Etat et vers un ertain « dirigisme », vers une planification rela-ive qui, tout en respectant les initiatives privées, uidera et contrôlera leur action en fonction du ien commun.

Que penser d'un « service du travail ».

Allons plus loin encore. Dans notre pénurie de essources et de matériel qui empêche tout déve-oppement économique du pays, l'Eglise serait-lle, par définition, opposée à tout « service du ravail » ?

Dans presque tous les pays du monde, à l'heure ctuelle encore, les paysans continuent à fournir es prestations en travail, et, pour certains, cela emplace entièrement les impôts qu'ils ne pour-aient payer.

En Europe, pendant les années de guerre, la iérarchie ne s'est pas opposée aux chantiers de eunesse.

Il y a une différence entre travaux forcés et ravaux communs. Le travail forcé est contraire la dignité humaine. Les travaux communs euvent être nécessaires. Ils représentent l'effort 'une collectivité pour assurer une tâche qui sans ela serait impossible.

Il faut simplement veiller à ce que ce genre de travaux n'excède pas la force des travailleurs, qu'il ne brise pas les liens familiaux, qu'il n'ait pas un caractère pénal et que les travailleurs s'en sentent eux-mêmes les bénéficiaires.

L'Eglise n'a jamais refusé de reconnaître à l'Etat le droit d'organiser le service militaire pour défendre contre un ennemi possible le patrimoine national.

Dans nos pays sous-équipés, la famine est un ennemi particulièrement redoutable qui, chaque année, s'attaque à tel ou tel point du territoire, et laisse après son passage de nombreuses victimes.

Préparer des barrages pour l'irrigation de nouvelles plaines fertiles serait-il moins utile que la construction de fortifications ? Et apprendre aux jeunes de nouvelles méthodes de culture serait-il moins profitable à eux-mêmes et à tout le pays que leur enseigner le maniement des armes ?

A condition que soient sauvegardés les droits d'une juste liberté individuelle et de la morale chrétienne, pourquoi l'Eglise refuserait-elle à l'Etat le droit d'organiser un service du travail qui, en préparant au pays de nouvelles richesses, assurerait un plus grand bien-être presque immédiat à ceux-là même qui y participeraient ?

Non, l'Eglise ne barre pas les routes du progrès économique et social... Bien au contraire, mère soucieuse de tous les intérêts matériels et spirituels de ses enfants, elle sera toujours prête à soutenir de sa haute autorité morale les efforts qui assureront au pays un meilleur équilibre économique et aux masses déshéritées un niveau de vie plus élevé, tout *en respectant les valeurs fondamentales de liberté et de communauté.*

(*A suivre.*)

Événements et Informations

AVRIL 1959

M. 8 AVRIL. — Réforme des théâtres natio-aux : **M. Bréart de Boisanger** est nommé admi-istrateur de la Comédie-Française pour une urée de six ans ; et M. Aman Maistre, dit **A.-M. ulien**, administrateur des théâtres lyriques natio-aux pour une durée de trois ans.

Ambassadeur de France à Prague depuis 1953, I. Claude Bréart de Boisanger, qui vient d'être ommé administrateur de la Comédie-Française, st né le 24 octobre 1899. Licencié en droit, il entra ans la diplomatie en 1924 et fut, successivement, ttaché d'ambassade à La Haye, Moscou, Berlin, elgrade et Madrid. Sous-chef de section au ser-ice français de la S. D. N. en novembre 1931, embre de la délégation française à la Confé-ence de Lausanne, il fut nommé secrétaire d'am-assade à Washington en avril 1933. En février 941, M. Bréart de Boisanger fut chargé du con-ulat général à San Francisco puis mis à la dis-osition du gouvernement général de l'Indochine. éintégré et promu ministre plénipotentiaire en ars 1946, il fut nommé représentant à la Com-ission de conciliation des Nations Unies pour Palestine, et occupa ce poste de 1948 à juillet 951. M. Claude Bréart de Boisanger est com-andeur de la Légion d'honneur. — Président du yndicat des directeurs de théâtre depuis le 0 février 1958, directeur, depuis avril 1954, du Théâtre des Nations » (qui n'était alors que le Festival d'Art dramatique de Paris »), direc-eur du théâtre Sarah-Bernardt depuis 1947, A.-M. ulien, qui vient d'être nommé administrateur de réunion des théâtres lyriques nationaux, est né Toulon le 24 juillet 1903. Il débuta, en 1929, omme metteur en scène au théâtre de l'Avenue. De 1932 à 1937, il forma un couple de duettistes avec un artiste suisse, Jean Vilard, et tous deux connurent le succès sous le nom de « Gilles et Julien ». Metteur en scène au théâtre Sarah-Bernhardt en 1944, il en fut également l'administrateur avant d'en devenir le directeur. Tout récemment, il a lancé la formule de la coproduction théâtrale internationale avec **Figli d'Arte**, de Diego Fabbri, coproduction franco-italienne qui a inauguré, le mois dernier, le cycle dramatique du Théâtre des Nations. A.-M. Julien est chevalier de la Légion d'honneur.

— **Clôture, à l'Institut Pasteur de Paris, des trois Journées du Congrès international de la neutralité médicale en temps de guerre.** Ce Congrès, auquel ont assisté deux délégués du Saint-Siège, a réuni des médecins et des juristes. Il s'est inspiré des principes qui régissent les conventions de neutralité adoptées à Genève.

— Annonce de l'élection comme septième Abbé de la Trappe de Notre-Dame des Neiges, de **Dom Claudius Valour**, qui remplace Dom Toussaint, décédé.

— **M. Jacques Soustelle**, ministre délégué du premier ministre, inaugure le « service Frédéric-Joliot-Curie », le premier hôpital atomique français, qui se trouve à Orsay, à quelques mètres du Centre d'études nucléaires de Saclay. Il s'agit d'un pavillon de 24 mètres de long et d'un étage. Au rez-de-chaussée se trouvent les diverses salles d'attente et de visite soigneusement isolées par des murs de béton de 40 centimètres d'épaisseur. Du point de vue médical, il sera un Centre de traitement et d'investigations par les radio-éléments fournis par les piles de Saclay et les accélérateurs d'Orsay. C'est ainsi qu'on y appliquera les méthodes déjà éprouvées, notamment pour l'étude fonctionnelle de la glande thyroïde, du foie,

des reins, pour la détection de certaines tumeurs, pour le traitement des hyperthyroïdies, du cancer, des épanchements séreux d'origine maligne ou pour le traitement de certaines hémopathies.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de S. Exc. Mgr **Armand Hubert**, comme évêque titulaire de Sais (ancien titre du patriarche actuel d'Alexandrie pour les Coptes) et vicaire apostolique d'Heliopolis d'Egypte. Sais est l'actuel Sâ-El-Hagar, en Egypte. S. Exc. Mgr Hubert, de la Société des Missions africaines de Lyon, est né le 19 juillet 1900, à Saint-Sulpice-des-Landes (Loire-Atlantique). Il a fait ses études secondaires au petit séminaire des Missions africaines, à Pont-Rousseau-lès-Nantes (Loire-Atlantique) et a été ordonné prêtre au cours Gambetta, à Lyon, le 28 juin 1924. Il est missionnaire en Egypte depuis août 1924, où il exerçait, avant son élévation à l'épiscopat, la fonction de supérieur régional auprès de ses confrères. S. Exc. Mgr Hubert prend la succession de S. Exc. Mgr Noël Boucheix, nommé depuis 1958, évêque résidentiel de Porto-Novo au Dahomey.

J. 9 AVRIL. — Le **Journal Officiel** publie un décret portant création d'une Commission nationale de l'agriculture, chargée « d'étudier les problèmes généraux de l'agriculture et de rechercher les conditions dans lesquelles celle-ci peut, au mieux, participer au développement de l'économie nationale en assurant un niveau de vie équitable à la population agricole ».

— **M. André Malraux** explique, dans une conférence de presse, son plan de réorganisation du théâtre en France.

— Ouverture, à Strasbourg, d'une importante session de l'Assemblée parlementaire européenne où seront envisagées toutes les incidences de la crise charbonnière.

— Coup de filet policier dans les milieux F. L. N. de la métropole. 492 arrestations dont celle, à Lyon, du chef de la wilaya Centre-Sud.

— Mort, à Nantes, à l'âge de 85 ans, de **Mme Marguerite Allotte de La Fuye**, nièce par alliance de Jules Verne, dont elle a écrit une biographie appréciée, et également auteur de nombreuses pièces de théâtre.

A l'étranger. — **La Croix** annonce que le Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales a institué à **Rome** un secrétariat, afin de favoriser la création d'écoles et d'Associations professionnelles catholiques, et de susciter une action sanitaire sociale appropriée aux besoins des populations et conforme aux principes chrétiens. C'est Mme Itala de Camillis, présidente de l'Association nationale des infirmières catholiques italiennes, qui a été placée à la tête de ce secrétariat.

— Au **Vatican**, S. S. Jean **XXIII** reçoit en audience le **comte de Paris**.

— **M. Grotewohl** propose à M. Adenauer une réunion des représentants des deux **Allemagnes** pour élaborer un point de vue commun sur un traité de paix, avant la Conférence de Genève du 11 mai prochain.

— Annonce de la mort, à **Bruxelles**, à l'âge de 74 ans, de **M. Gustave Charlier**, professeur de littérature française à l'Université de cette ville. Philologue de grande réputation, il était membre de l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique et président de l'Institut des hautes études. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la littérature française et les lettres françaises de Belgique.

— Mort, à Phœnix (**Etats-Unis**), à l'âge de 89 ans, du célèbre architecte américain **Frank Lloyd Wright**. Parmi ses constructions les plus connues figurent : l'hôtel impérial de Tokyo, la tour Prince de Bartlesville (Oklahoma) et le musée Guggenheim de New-York.

V. 10 AVRIL. — Mort, à Lyon, à l'âge de 80 ans, du général de brigade aérienne **Auguste Lacolley**.

— Mort, à Toulouse, à l'âge de 82 ans, de **Jean Nesmy** (de son véritable nom Jean-Baptiste Surchamp). Jean Nesmy était un romancier d'inspiration chrétienne, qui dut sa vocation littéraire (et son pseudonyme) à René Bazin. Né en Corrèze, il fut longtemps conservateur des Eaux et Forêts dans l'Aube. Il obtint à deux reprises (1920 et 1934) le prix de Littérature spiritualiste. Deux de ses fils sont moines bénédictins à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire. L'un d'eux, Dom Angelico, dirige la célèbre revue d'art sacré **Zodiaque**.

Principales œuvres de Jean Nesmy : **l'Ivraie, les Egares, la Lumière sur la maison, l'Ame de la victoire, Un cœur en tutelle, le Miroir en éclats, Contes limousins, les Quatre Saisons de la forêt, Au cœur secret des bois.**

A l'étranger. — Mariage, à Tokyo, du prince héritier du **Japon** Aki Hito avec une simple bourgeoise japonaise, Michiko Shoda.

S. 11 AVRIL. — Clôture, à Paris, des Journées d'information médico-sociales sahariennes ouvertes le 9 avril. Plus de 25 communications ont été entendues.

— Obsèques, à Vienne, du **Dr Paul-Louis Couchoud**, âgé de 80 ans. Il avait été un des familiers d'Anatole France et occasionnellement son médecin. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il s'était consacré à l'étude des origines religieuses. Ses travaux appellent les plus grandes réserves. Il avait également publié une anthologie d'épigrammes des tombeaux grecs.

A l'étranger. — A **Rome**, clôture de la VIIIe Assemblée générale de la Fédération mondiale des anciens combattants. Ils sont reçus en audience par S. S. Jean **XXIII**.

— Le Pape assiste au départ, à la gare du **Vatican**, du corps de **saint Pie X**, qui sera exposé, jusqu'au 10 mai, à la vénération des fidèles à la basilique Saint-Marc, à Venise, ville dont ce pontife fut patriarche.

— En **Italie**, après plusieurs tentatives de réunification, dont la dernière échoua à la veille des élections législatives de 1958, les deux partis monarchistes mettent fin à une scission qui a duré près de cinq ans. Le nouveau parti monarchiste portera le nom de « parti démocratique italien ».

D. 12 AVRIL. — Le **Journal Officiel** annonce la création, sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense nationale, d'une Commission du service national, chargée de préparer les textes législatifs et réglementaires relatifs au service national.

— Election législative complémentaire dans la troisième circonscription de l'Ardèche. Scrutin de ballottage. **M. Albert Liogier**, U. N. R., est élu par 20 894 voix contre 14 231 au candidat communiste Roger Roucaute.

— A Toulouse, clôture, en présence de M. Raymond Triboulet, ministre des Anciens Combattants, du Congrès national des associations de déportés, internés et familles des disparus.

— Réunion, à Montmartre, du Ve Comité national de l'Union catholique des P. T. T.

A l'étranger. — **A Saint-Pierre-de-Rome**, cérémonies de la canonisation de deux bienheureux : le Frère lai franciscain Charles de Sezze (1613-1670) qui, tout en remplissant les charges les plus humbles, s'éleva jusqu'aux sommets de la vie mystique ; la noble espagnole Joaquina de Vedruna de Mas, veuve (1783-1854), qui, après avoir pourvu à l'avenir de ses enfants, fonda un institut pour l'assistance des malades et l'enseignement des filles, les Carmélites de la Charité.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* JOSEPH MATHERON

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1575** frs : 6 mois, **825** frs. ● Canada et U. S. A., « Periodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges. ● Autres pays : 1 an, **2125** frs ; 6 mois, **1125** frs.

PRIX DU NUMÉRO : 70 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **52 frs 50** plus le port. Numéros des années précédentes : **100 f.** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958 sur demande · **650 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 303 — 10 MAI 1959

ACTES DU SAINT-SIÈGE

QUESTIONS ACTUELLES